

M<sup>r</sup>. *Madelle de Sévery*

*Hon<sup>te</sup>* priés de faire l'honneur  
à la Société souscrivante de venir au  
Bal qui aura lieu le *vendredi 6 Avril*  
à la Salle de la maison GRAND, en  
St. Jean.

à 7 heures.

R. S. L. P.



M

Est prié de faire l'honneur aux Dames Directrices de  
la Redoute, et aux Messieurs de la souscription  
des Bals, de venir danser

à 5 heures

R. P. V. P.

Sociabilité et divertissements



F. ROLET  
GOUTELIER

TABACS  
COIFFEURS

MODES

COIFFEURS

# Gibbon et les sociétés lausannoises

Damiano Bardelli

Au printemps 1783, Edward Gibbon est confronté à un dilemme dont la résolution influencera profondément la dernière partie de sa vie. La suppression de la *Board of Trade*<sup>1</sup>, qui l'avait mis un an plus tôt dans une situation économiquement difficile, lui offre par la même occasion une liberté inattendue. Poussé avec insistance par Lord Sheffield à briguer une place dans la nouvelle administration de la coalition Fox-North, l'historien est également tenté par la possibilité de se retirer à l'étranger pour achever le *Decline and Fall* loin des obligations et, surtout, loin du train de vie excessif de Londres. Parmi les destinations envisagées, Lausanne est celle qui le tente le plus. En mai, il contacte à ce propos son ami Jacques Georges Deyverdun, qui fait alors de son mieux pour le convaincre de le rejoindre dans sa maison de la Grotte, située non loin de l'église St-François. Les hésitations initiales de l'historien, alimentées par les résistances de ses amis anglais, sont vite dissipées et, trois mois plus tard, il s'établit dans la ville lémanique. Au fil des ans, ce qui était censé n'être qu'un séjour temporaire devient un établissement définitif.

Cette décision a stimulé la curiosité des chercheurs autant qu'elle a surpris les amis de Gibbon. Plusieurs arguments ont été avancés pour expliquer cette retraite, dont notamment le coût de la vie – Lausanne étant une ville sensiblement moins chère que Londres –, la présence d'un ami comme Deyverdun, le charme indéniable de la Grotte avec son jardin et sa vue sur les Alpes, et le fait que la société lausannoise dans son ensemble – sa composition, ses mœurs, sa culture – convenait particulièrement à l'historien<sup>2</sup>. En revanche, l'intense sociabilité des élites lausannoises a été rarement évoquée parmi les raisons qui ont poussé Gibbon à revenir dans le Pays de Vaud et s'y établir définitivement. Dans une lettre de juin 1783, Deyverdun

insiste pourtant sur cet aspect afin de persuader son ami de le rejoindre à Lausanne :

Homme de lettres, comme vous êtes, je ne connois point de société qui vous convienne mieux. Nous aurons autour de nous un cercle, comme il seroit impossible d'en trouver ailleurs dans un aussi petit espace. [...] Vous trouverez les mœurs changées en bien, et plus conformes à nos âges, et à nos caractères; peu de grandes assemblées, peu de grands repas, mais beaucoup de petits soupers, de petites assemblées, où l'on fait ce que l'on veut, où l'on cause, lit, &c. et dont on écarte avec soin les facheux de toute espèce. Il y a le Dimanche une société, où tout ce qu'il y a d'un peu distingué en étrangères et étrangers, est invité. [...] Vous en profiterez, mon cher Monsieur, comme Edward Gibbon, et comme mon ami; vous seriez d'abord l'homme à la mode, et je vois d'ici que vous soutiendrez fort bien ce rôle, sans vous en fâcher, dût on un peu vous surfaire. *Je sens que tu me flattes, mais tu me fais plaisir*, est peut-être le meilleur vers de Destouches.<sup>3</sup>

Que penser de ces arguments avancés par un des plus proches amis de Gibbon, sinon peut-être le plus intime? Deyverdun connaissait et appréciait sans doute son caractère sociable, un trait qui le définissait depuis sa jeunesse. Ces mots devaient donc particulièrement résonner chez l'historien, et pas uniquement à cause des flatteries qui l'accompagnaient.

Questionner le rôle joué par la sociabilité lausannoise dans la décision de Gibbon de revenir à Lausanne en 1783, puis dans celle d'y passer le reste de sa vie, implique de s'intéresser à la fois aux goûts personnels de l'historien et aux sociétés lausannoises dont il a fait partie au cours de

**Fig. 1. La maison des Loys de Cheseaux, puis des Loys de Middes, siège du Cercle de la rue de Bourg de 1761 à 1798, photographie anonyme, [v. 1900]. MHL, inv. P.1.A.1.B.66.57.**

ses deux derniers séjours dans la ville. L'étude des principales caractéristiques de la sociabilité des élites lausannoises permettra ainsi de mieux comprendre pourquoi elle a pu si bien convenir à Gibbon.

### Gibbon, un homme sociable à Londres

Selon une idée reçue, les grands écrivains anglais du XVIII<sup>e</sup> siècle auraient été des figures solitaires. Certains auteurs n'hésitent pas à ranger Gibbon dans cette catégorie<sup>4</sup>, bien que les éléments fournis par l'historien lui-même révèlent une tout autre réalité. En s'appuyant sur ses *Mémoires* et sa correspondance, ses biographes s'accordent généralement à le considérer comme un être sociable, qui cherchait activement la compagnie de ses pairs et qui aimait passer son temps dans différents clubs et sociétés. «Gibbon remained "clubbable" throughout his life», résume avec justesse Patricia Craddock<sup>5</sup>.

Une fois de retour dans son pays natal, Gibbon commence à fréquenter des clubs et d'autres sociétés plus ou moins établies, signe qu'il avait développé un certain goût pour la vie en société au cours de son premier séjour lausannois. Le contexte est des plus favorables, puisqu'à cette époque la Grande-Bretagne voit l'essor d'un mouvement associatif, marqué par un dynamisme et une diversité qui ne sont égalés nulle part ailleurs en Europe<sup>6</sup>. La guerre de Sept Ans et son engagement au sein de la milice du South Hampshire limitent dans un premier temps la vie sociale de Gibbon, mais ses séjours à Londres pendant l'hiver 1762/63 lui offrent la possibilité de fréquenter le *Cocoa Tree*, un club Tory à la St. James's Street, et de se rendre à plusieurs assemblées informelles<sup>7</sup>.

De retour du Grand Tour, dans la deuxième moitié des années 1760, Gibbon intensifie sa vie sociale : il retrouve ses amis du *Cocoa Tree*, recherche la compagnie des membres du *Roman Club* qui, comme lui, ont visité la Ville éternelle ; il brigue une place dans la section jeunesse du *White's* – affublée du charmant sobriquet de *School of Vice* – et fréquente régulièrement le *Boodle's*. Après la mort de son père en 1770 et une fois établi à Bentinck Street, il se rend quotidiennement dans les clubs et les sociétés, toute l'année durant. Il n'est pas rare que ses lettres soient écrites depuis des clubs à la mode, comme l'*Atwood's* ou le *Brooks's*, ou qu'il fasse référence à des *coffeehouses* dans lesquelles il a passé une partie de la journée. Ces lieux de rencontre se distinguent principalement par leur exclusivité – au sens que l'accès au club se fait par cooptation et dépend de l'acceptation des autres membres – et surtout par leur caractère récréatif, puisque leur but

est essentiellement celui d'assurer à leurs membres des moments de délasserment. Les occupations offertes par ces clubs correspondent à ce que Gibbon recherche – en tout cas à cette époque – en société, à savoir la possibilité de converser avec une compagnie partageant ses valeurs, le plus souvent autour d'excellents repas ou de jeux à la mode<sup>8</sup>. D'ailleurs, Gibbon résume ces aspects dans la description qu'il donne du *Boodle's* dans ses *Mémoires*, ce club étant pour lui une «daily ressource of excellent dinners, mixed company and moderate play»<sup>9</sup>.

À Londres, Gibbon évolue également dans la très sélecte société de Samuel Johnson, le *Literary Club*<sup>10</sup>. Après un premier échec, Gibbon y est admis à la fin de l'année 1774 grâce à la cooptation de l'un de ses membres fondateurs, son ami Sir Joshua Reynolds<sup>11</sup>. S'il en devient très vite un adhérent des plus assidus, le nouveau venu n'est guère enclin à intervenir dans les discussions littéraires et politiques qui animent le cercle<sup>12</sup>. Au contraire, il ne prend alors généralement pas la parole, préférant plutôt s'entretenir de manière plus familière avec d'autres membres. Selon Pat Rogers, cette relative discrétion serait due à sa préférence pour des «relaxed and convivial gatherings, where social politesse was not likely to be overridden by heated disputation»<sup>13</sup>. On peut bien imaginer que la distinction sociale induite par l'appartenance au *Club* ne soit pas étrangère à l'intérêt de Gibbon pour celui-ci, étant donné qu'il en devient membre avant de publier le premier volume du *Decline and Fall* et d'obtenir le statut de célébrité.

Même l'appartenance de Gibbon à la franc-maçonnerie témoigne plus d'un besoin de socialiser que d'un goût pour la discussion philosophique ou l'ésotérisme. Il est initié à la *Lodge of Friendship* en 1767, au sein de laquelle il sera élevé successivement aux rangs de maître et de premier surveillant, avant de démissionner en 1769. L'adhésion de l'historien à cette loge pourrait sans doute s'expliquer par le fait que plusieurs de ses membres faisaient aussi partie du *Roman Club*, qui se tenait d'ailleurs dans la même taverne, la *Thatched House* de St. James's Street<sup>14</sup>. Gibbon ne semble pas avoir été un franc-maçon très actif et son appartenance à la loge a été pour le moins de courte durée<sup>15</sup>. Pourtant, comme l'affirme Cécile Révauger, «il est indéniable que Gibbon partagea avec les maçons de son temps l'esprit de sociabilité, la soif de découverte et de connaissances, l'ouverture d'esprit et la tolérance religieuse qui sont au cœur de la philosophie des Lumières.»<sup>16</sup> La loge – comme le *Literary Club* – représentait essentiellement un lieu où il pouvait discuter de manière informelle avec des personnes qui partageaient ses intérêts.

## Souvenirs de Lausanne

Vu son implication dans divers cercles londoniens, il n'est pas étonnant de constater combien Gibbon s'est montré socialement actif lors de ses séjours dans le Pays de Vaud. D'après ses *Mémoires*, son premier séjour lausannois a été une période d'étude intensive et de travail intellectuel. Bien que non négligeable, sa vie sociale était pourtant reléguée au second plan<sup>17</sup>. Son deuxième passage, entre juin 1763 et avril 1764, renverse cette hiérarchie: comme le montre le journal qu'il rédige à l'époque, ce séjour est marqué par une participation intense et régulière à la sociabilité des élites lausannoises.

À la fin de la guerre de Sept Ans, Gibbon quitte son pays natal pour entreprendre son Grand Tour en direction de Rome. Après un séjour à Paris, il s'arrête huit mois à Lausanne, où il loge, comme nombre de ses compatriotes, à la pension d'Henri de Crousaz de Mézery, située à la rue de Bourg. Très vite, il découvre de nombreuses sources de distraction, comme il l'écrit au mois d'août 1763 dans les premières lignes de son journal: «Les petites dissipations de la ville, le tumulte de Mesery, et les changemens journaliers de l'un à l'autre, me donnent plus distractions à Lausanne, que je n'en ai jamais trouvées à Londres ou à Paris.»<sup>18</sup> Si les matinées sont dédiées à l'étude de la géographie et de l'histoire de la péninsule italienne, les après-midis et soirées sont passées en compagnie de Lausannois et d'autres Anglais. Ces assemblées l'occupent parfois jusqu'au milieu de la nuit, au point qu'en février 1764 il constate: «Quel train de vie. À Paris j'étois un sage.»<sup>19</sup> Le journal témoigne non seulement de l'implication personnelle de Gibbon, mais aussi du grand nombre de sociétés et d'assemblées ouvertes tant aux autochtones qu'aux voyageurs étrangers. L'historien offre une description de certaines d'entre elles et, par le choix des sociétés qu'il fréquente, il révèle ses propres goûts en matière de sociabilité.

Fondé en janvier 1761, le *Cercle de la rue de Bourg* [fig. 1] est un lieu de rencontre *select* situé dans l'immeuble des Loys de Cheseaux à la rue de Bourg, à proximité de la pension des Mézery. Ouvert seulement aux hommes, ses membres – dont la plupart se sont distingués par une carrière militaire au service de Hollande ou de France – sont recrutés essentiellement parmi les familles de la noblesse rentière vaudoise qui habitent le quartier de Bourg<sup>20</sup>. À ceux-ci s'ajoutent des hauts fonctionnaires de l'administration locale, des représentants de LL.EE. de Berne – y compris tous les baillis qui se sont succédé de 1763 à 1798 – et quelques étrangers titrés<sup>21</sup>. Calqué sur le modèle de la *Grande Société* fondée à Berne deux ans plus tôt, le Cercle reproduit une forme de sociabilité provenant des

Provinces-Unies<sup>22</sup>. Comme la Grande Société fondée à La Haye en 1748, il est un lieu de rencontre et de discussion dans lequel les membres ont libre accès à des produits de consommation de luxe – tels que le café, le thé et le chocolat chaud –, à plusieurs journaux régionaux ou provenant des principaux centres européens, et à des salles équipées pour jouer aux cartes et aux échecs<sup>23</sup>. Dissous en 1803, le Cercle de la rue de Bourg n'a pas connu la même longévité que la Grande Société de Berne ou celle de La Haye, qui existent toujours. Son accès limité à l'élite de l'Ancien Régime et le faible renouvellement de ses membres – dont le nombre maximal, fixé à huitante, est vite atteint – l'ont empêché de survivre aux bouleversements politiques de la fin du siècle.

Gibbon est reçu dans le Cercle de la rue de Bourg le 6 septembre 1763, après un ballottage favorable. L'accès à la société se faisant par cooptation, sa candidature est vraisemblablement parrainée par Victor de Saussure<sup>24</sup>, avec lequel il s'est lié d'amitié, ou par son hôte Henri de Crousaz de Mézery, qui deviendra plus tard «président des étrangers» de la société<sup>25</sup>. Dans son journal, l'historien décrit ainsi cette société:

J'ai été reçu Membre du Cercle. C'est une société assez agreable pour y passer ses momens perdûs. Elle est composée d'environ quatre vingt personnes, Etrangers, et gens de condition de la Ville, et trois balles noires suffisent pour en exclure quelqu'un. Ils ont un joli appartement où l'on est sûr de trouver du jeu, de la conversation, les gazettes, les journaux etc. En un mot c'est un Caffé choisi. Je compte d'y aller assez souvent, surtout pendant l'hyver.<sup>26</sup>

Sa fréquentation du cercle est effectivement assidue jusqu'au 13 décembre, date à laquelle il perd «une quarantaine de louis» en pariant au whist<sup>27</sup>. Dès lors, il ne mentionnera plus le Cercle dans son journal.

Plus encore que cette sociabilité masculine, proche de celle des clubs londoniens, Gibbon apprécie les nombreuses sociétés mixtes, réunissant hommes et femmes, qui rythment les journées des élites lausannoises. S'inspirant du modèle des salons parisiens<sup>28</sup>, ces assemblées étaient organisées chez les maîtresses de maison qui en étaient membres – l'accès se faisant généralement sur invitation. Parmi les occupations favorites, on retrouve la conversation et le jeu, sans oublier la danse et le théâtre de société<sup>29</sup>. Une de ces sociétés se distingue par une composition qui encourage la mixité sociale. Il s'agit de la *Société du printemps* qui, significativement, se déplace dans toute la ville: elle est reçue chez des femmes domiciliées dans les quartiers du Bourg, de la Palud, de la Cité et de St-Laurent,

comme l'a relevé Béatrice Lovis<sup>30</sup>. Gibbon précise que les jeunes femmes qui la composent ne sont pas issues des meilleures familles de la ville et que les assemblées tenues par cette société se distinguent par leur légèreté d'esprit et leur caractère plus informel<sup>31</sup>. En revanche, les assemblées hebdomadaires de la *Société du dimanche* – mentionnée aussi dans son journal – sont accueillies exclusivement par des femmes des principales familles de la noblesse rentière locale logeant au quartier de Bourg. La même dynamique sociale se manifeste vraisemblablement aussi au sein de la *Société du mercredi*, qui ne semble pas l'avoir passionné outre mesure<sup>32</sup>.

Les assemblées organisées chez Louise Constant d'Hermenches – que Gibbon juge particulièrement brillantes mais où l'étiquette y pesait de tout son poids<sup>33</sup> – sont encore plus sélectives. Centré autour de son hôtesse et de son cercle familial (dont la belle-sœur Angélique de Langallerie et la cousine par alliance Louise d'Aubonne), ce salon est considéré comme l'un des plus distingués de la ville, qui aurait influencé et façonné les pratiques de sociabilité des élites lausannoises de l'époque.

Outre ces sociétés où prédominent les familles vaudoises, Gibbon mentionne une *Société du Château* qu'il fréquente assidûment au cours des premiers mois de son séjour. Elle se réunit le mercredi et est vraisemblablement composée des membres de l'élite lausannoise proches des autorités bernoises. En effet, la société se réunit soit au château Saint-Maire, siège de la cour baillivale, soit chez Madame de Mülinen, une femme issue d'une famille patricienne bernoise parmi les plus importantes. La société cesse de se rassembler après le départ du bailli Albert de Tscharnen en octobre 1763.

À la fin de son deuxième séjour, Gibbon exprime le vœu de retrouver à Londres la même compagnie et la même liberté dont il venait de faire l'expérience à Lausanne, en particulier chez les Mézery<sup>34</sup>. Selon Brian Norman, ce sera la frustration de ce souhait qui finira par le ramener dans le Pays de Vaud vingt ans plus tard<sup>35</sup>. Significativement, Gibbon affirme dans une lettre adressée à Deyverdun en mai 1783 vouloir chercher « sous un ciel plus doux, dans un pays plus tranquille, le repos, la liberté, l'aisance et une société éclairée et aimable », avant de préciser, plus loin : « Si je parviens à me voir exilé, mon choix ne sera pas douteux. Lausanne a eu mes prémices, elle me sera toujours chère par le doux souvenir de ma jeunesse. »<sup>36</sup> Il est donc pertinent d'en déduire que ce deuxième séjour a contribué à façonner ses goûts, en particulier pour ce qui concerne l'accès à une sociabilité essentiellement féminine. Celle des élites britanniques de l'époque était en effet marquée par une nette séparation

des sexes : les clubs ou cercles étaient réservés exclusivement aux hommes, les sociétés mixtes étant presque inexistantes<sup>37</sup>.

### Les sociétés lausannoises : entre continuité et nouveautés

Lors de son retour dans le Pays de Vaud, en septembre 1783, Gibbon y trouve une société transformée, mais non pas révolutionnée puisqu'elle a conservé ses caractéristiques essentielles. L'historien lui-même s'en porte témoin, rétrospectivement, dans ses *Mémoires* :

during my absence, a long portion of human life, many changes had happened: my elder acquaintance had left the stage: virgins were ripened into matrons, and children were grown to the age of manhood. But the same manners were transmitted from one generation to another.<sup>38</sup>

Le panorama des sociétés et des cercles a évolué – tout en présentant des éléments de continuité – et Gibbon lui-même est non seulement plus âgé, mais aussi un tout autre personnage que celui qu'il était en 1763. Connu désormais comme le célèbre auteur du *Decline and Fall*, il n'est plus assimilé à la foule de ses compatriotes. Les membres des élites lausannoises lui ouvrent avec enthousiasme les portes de leurs sociétés. L'implication de Gibbon dans celles-ci devient immédiatement très importante, au point de pouvoir être considérée comme la principale occupation de son dernier séjour dans la ville<sup>39</sup>.

Le 4 novembre 1783, soit environ un mois après son arrivée à Lausanne, Gibbon est à nouveau reçu membre du Cercle de la rue de Bourg<sup>40</sup>. L'historien y retrouve une compagnie presque identique à celle quittée vingt ans plus tôt, comme le montrent le livre de comptes de la société et les listes des membres imprimées [fig. 2]. Les étrangers y sont admis en tant que « membres honoraires » et ne sont pas soumis à la limitation de 80 membres prescrite par le règlement du cercle. Quant aux rares nouveaux membres vaudois, ils ont le plus souvent des liens familiaux avec les membres décédés qu'ils remplacent ou avec d'autres sociétaires. L'historien peut donc profiter de la compagnie

**Fig. 2. Liste des membres du Cercle de la rue de Bourg en 1784. Gibbon y figure comme membre honoraire. AVL, cote P 48 (Association Vieux-Lausanne), cartable 5, p. 4.**

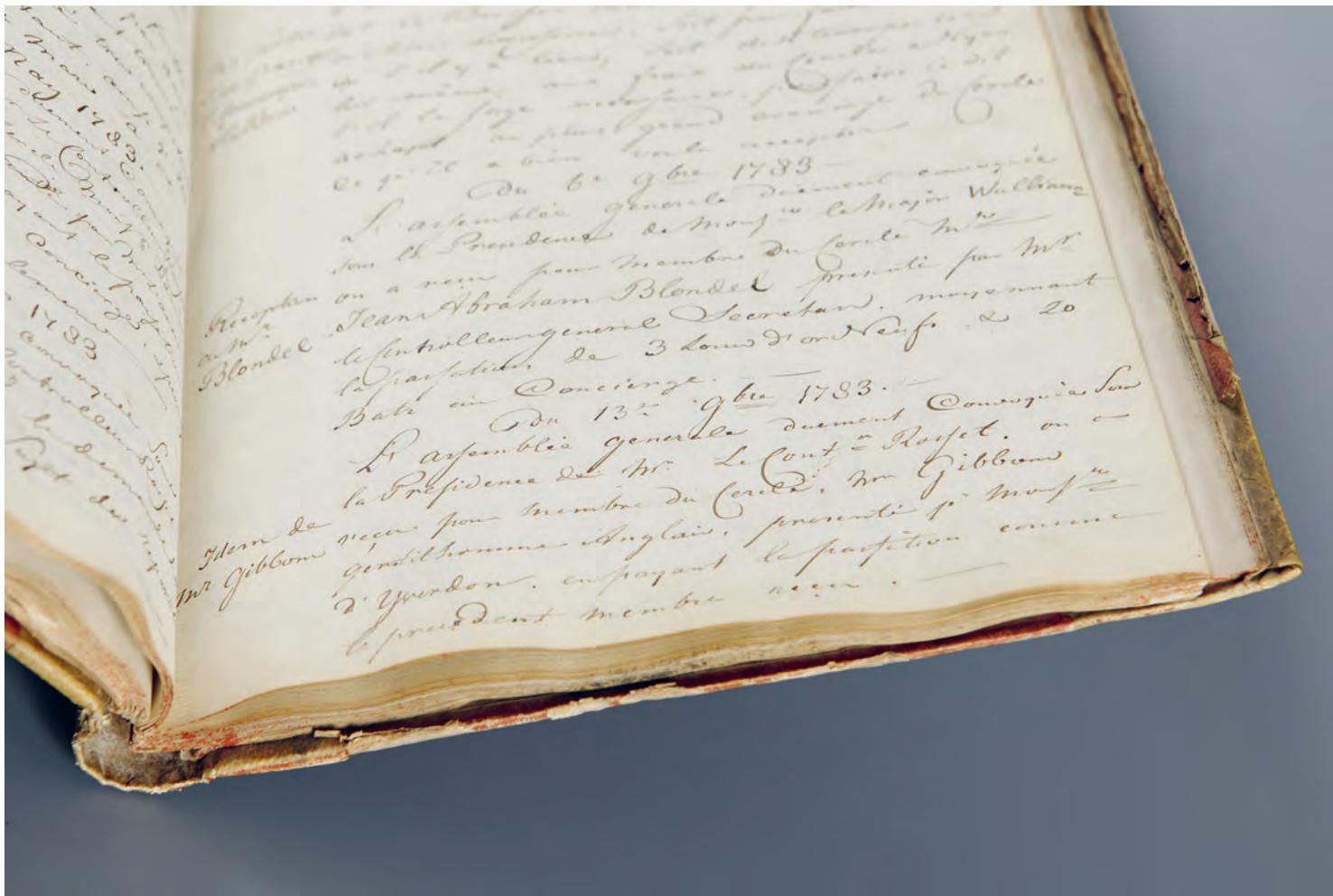
# NOMS DES MEMBRES DE CETTE ASSEMBLÉE.

## M E S S I E U R S.

- |   |   |
|---|---|
| 1 Polier de St. Germain, Bourgmaitre, DIRECTEUR.                                | 56 De St. Germain.  |
| 2 De Loys de Middel, Brigadier, DIRECTEUR.                                      | 57 Ch <sup>re</sup> . De Langalerie.                                    |
| 3 Rosset de Rochefort, Ancien Bourfier, DIRECTEUR.                              | 58 De Meftral, d'Aruffens.  |
| 4 De Gumoens, DIRECTEUR.  | 59 De Sauffure, Capitaine.  |
| 5 De Seigneux, Major & Bourfier, TRÉSORIER.                                     | 60 De Croufaz, Capitaine de Dragons.                                    |
| 6 De Sauffure, Baron de Bercher.  | 61 Polier de Bottens.   |
| 7 Tiffot, Professeur.   | 62 Des Ruvynes, Lieutenant Colonel en Hollande.                         |
| 8 Rosset, Controlleur substitué.  | 63 Cazenove, Capitaine de Hussards en France.                           |
| 9 Polier de Corfelles, Assesseur Ballival.                                      | 64 Le Maire, Major.   |
| 10 J. Constant.   | 65 De Gingins, d'Eclepens.  |
| 11 De Sauffure de Bouffens, Conseiller.   | 66 De Cerjat.   |
| 12 Constant, Major en Hollande.   | 67 De Senarclens de Grancy.   |
| 13 De Senarclens, de Vuffens.   | 68 Rosset, Capitaine.   |
| 14 Le Maire, Lieutenant Colonel.  | 69 Bergier de Warens, Ancien Bourfier.                                  |
| 15 Polier de Vernand, Lieutenant Ballival.                                      | 70 Secretan, Controlleur-Général.                                       |
| 16 Polier de Vernand, Général-Major.  | 71 L. De Sauffure.  |
| 17 Rosset, Banneret.  | 72 Muller de la Motte, Officier au Régiment de May.                     |
| 18 De Loys de Correvon.   | 73 Weston.  |
| 19 Croufaz de Corfy.  | 74 Hardy.   |
| 20 Croufaz, Capitaine en Hollande.  | 75 De Gorcy, Ancien Général-Major au Service de S. M. le Roi de Prusse. |
| 21 De Montolieu, Colonel.   | 76 Frédéric Cazenove.   |
| 22 Roell.   | 77 Vernede.   |
| 23 Vullyamoz, Colonel.  | 78 Dorges de Wualwyck.  |
| 24 D'Aulbonne, Général-Major.   | 79 Constant de Villars, Colonel.  |
| 25 De Loys de Villardin.  | 80 Cruttenden.  |
| 26 De Sauffure, Juge & Assesseur Ballival.                                      |   |
| 27 De Croufaz, Colonel en France.   |   |
| 28 De Sauffure, Ancien Châtelain de Chapitre.                                   |   |
| 29 Des Ruvynes, Lieutenant Colonel d'Ingénieurs.                                |   |
| 30 Berthoudt Von Berchem.   |   |
| 31 Blaquier.  |   |
| 32 Foulquier.   |   |
| 33 De Severy, Conseiller Privé de S. A. S. M. le Prince Héréd. Langr. de Hesse. |   |
| 34 Polier Hardy.  |   |
| 35 Forneret, Conseiller.  |   |
| 36 Secretan, Banneret.  |   |
| 37 Bergier, Capitaine.  |   |
| 38 De Mont-rond, Colonel.   |   |
| 39 De Mollin de Montagny, Lieutenant Colonel.                                   |   |
| 40 Dorges, Major de Département.  |   |
| 41 Tiffot, Lieutenant Colonel.  |   |
| 42 De Sauffure de Morens.   |   |
| 43 De Mollin de Montagny, Major de Département.                                 |   |
| 44 D'Éyverdun.  |   |
| 45 De Loys, Capitaine aux Gardes Suisses en France.                             |   |
| 46 Meyn de Vennes, Capitaine de Dragons.  |   |
| 47 De Croufaz, Lieutenant Colonel en Hollande.                                  |   |
| 48 Vullyamoz, Capitaine au Régiment d'Erlach.                                   |   |
| 49 Charriere, Lieutenant Colonel du Régiment de Kalbermatten.                   |   |
| 50 De Croufaz de Mezery, Capitaine.   |   |
| 51 D'Apples, Conseiller.  |   |
| 52 Comte de Biolley.  |   |
| 53 De Meftral de St. Saphorin.  |   |
| 54 Plantamour de Metz.  |   |
| 55 Plantamour.  |   |

## H O N O R A I R E S.

- |  |
|--|
| 1 De Falckenskiold.                            |
| 2 De Willermin.                                |
| 3 Bergier d'Ilens.                             |
| 4 Fox.   |
| 5 De Roxaz, Chevalier de l'Ordre de Calatrava. |
| 6 Gibbon.                                      |
| 7 De Seigneux, Lieutenant Colonel.             |
| 8 De Loys, Officier au Régiment du Roi.        |
| 9 Chichester.                                  |
| 10 Crafton.                                    |
| 11   |
| 12   |
| 13   |
| 14   |
| 15   |
| 16   |
| 17   |
| 18   |
| 19   |
| 20   |
| 21   |
| 22   |
| 23   |
| 24   |
| 25   |



d'anciens amis comme Saussure et Deyverdun, mais aussi de nouvelles connaissances comme Salomon de Charrière de Sévery et son fils Wilhelm, avec lesquels il lie amitié au cours de ce séjour<sup>41</sup>.

Quelques jours plus tard, le 13 novembre, Gibbon est admis dans le *Cercle de la Palud* [fig. 3], une société basée dans le quartier de la Palud qui propose une forme de sociabilité équivalente à celle de la rue de Bourg<sup>42</sup>. Si les documents du Cercle de la Palud<sup>43</sup> n'exposent pas les raisons qui ont conduit à sa fondation le 15 novembre 1766, il est néanmoins possible d'imaginer qu'elle soit due à l'initiative d'un groupe de personnes exclues du Cercle de la rue de Bourg. En effet, dans les trois années qui précèdent la fondation de la Palud, certains sociétaires du Bourg soulèvent à plusieurs reprises les problèmes posés par l'impossibilité d'intégrer de nouveaux membres au-delà du seuil fixé par le règlement; or toute modification de ce dernier est constamment rejetée lors des assemblées<sup>44</sup>. Le Cercle de la Palud [fig. 4] se distingue de celui du Bourg par sa composition sociale: ses membres sont issus d'une couche sociale légèrement inférieure et viennent le plus souvent des familles de la noblesse et de la bourgeoisie basées dans les quartiers de la Palud et de la Cité<sup>45</sup>. Ceux qui n'ont pas fait une carrière dans le service étranger exercent des

**Fig. 3. Registre du Cercle de la Palud mentionnant la réception d'Edward Gibbon le 13 novembre 1783. ACV, cote PP 1104/208, p. 83.**

professions libérales ou occupent une charge dans l'administration locale. Il n'est cependant pas rare de trouver des membres de la noblesse rentière cotisant à la fois à la rue de Bourg et à la Palud. Il ne faut donc pas considérer ces deux cercles dans une relation de concurrence, mais plutôt comme des assemblées parallèles qui ont des points de convergence. Si Gibbon fréquente le Bourg tout au long de son troisième séjour, comme le montrent les cotisations versées régulièrement jusqu'en 1793<sup>46</sup>, il n'en est pas de même pour la Palud. Moins de trois ans après son entrée dans le cercle, il ne paye plus la cotisation<sup>47</sup>, peut-être en raison de l'augmentation des cotisations annuelles, qui passent de 14 à 24 livres en 1786 (contre 16 livres, stables, au Bourg). Ou peut-être à cause d'un savoir-vivre qui n'est pas aussi marqué par la politesse à la Palud qu'au Bourg, à en juger par les rappels à l'ordre réguliers par son comité de direction et par ses statuts qui règlent plus strictement la discipline des membres que ceux du Bourg.

À l'instar de son deuxième séjour, Gibbon ne fréquente pas exclusivement des sociétés masculines, mais aussi des sociétés mixtes, dont notamment le plus célèbre salon de la ville, la *Société du Samedi*<sup>48</sup>. Ce salon à vocation littéraire, qui se réunit au cours des années 1780 chez Angélique de Charrière de Bavois (1732-1817), accueille certaines des plus importantes figures de la scène culturelle vaudoise, comme Georges Deyverdun, Samuel Constant de Rebecque (1729-1800), Isabelle de Montolieu (1751-1832), ou encore Philippe Sirice Bridel (1757-1845). À ceux-ci se joignent d'autres Lausannois, mais aussi des personnalités étrangères de renommée internationale, parmi lesquelles Gibbon et l'abbé Raynal, qui s'était réfugié à Lausanne suite à la controverse soulevée par son *Histoire des deux Indes*.

La présence de Gibbon est attestée également dans une autre société mondaine mixte, nommée la *Redoute*<sup>49</sup>. On y donnait des fêtes, des concerts et des bals en suivant

Fig. 4. Ancienne maison Fraisse sur la place de la Palud à Lausanne, siège du Cercle de la Palud de 1780 à 1789, photographie d'Edmond Bornand, 1895. MHL, cote P.1.A.1.P.3.27.





Fig. 5. Billets d'invitation pour les bals de souscription de La Redoute, [v. 1780-1790]. ACV, cote P Charrière de Sévery, Cb 9.

un modèle de sociabilité bien connu un peu partout en Europe, en particulier en Italie. Ces bals par souscription étaient organisés annuellement dans un appartement du Bourg et attiraient principalement la noblesse du quartier [fig. 5]. Les règlements de la société, établis en 1780, témoignent d'une volonté d'en faciliter l'adhésion des étrangers. Comme dans le Cercle de la rue de Bourg, les personnes qui ne résident pas en ville ont le statut de membres honoraires et leur admission est soumise seulement au paiement de la contribution annuelle, et non pas au ballottage comme pour les membres ordinaires<sup>50</sup>.

Jusqu'en 1787, Gibbon partagera son temps entre la rédaction du *Decline and Fall* et sa participation aux sociétés et assemblées rythmant la vie de l'élite vaudoise de l'époque. Au cours de cette période, il décide de rendre définitif son établissement à Lausanne, revenant ainsi sur son projet de rentrer en Angleterre une fois son œuvre monumental achevé<sup>51</sup>. Comme le montrent sa correspondance et ses *Mémoires*, la situation idyllique de la Grotte, la compagnie de Deyverdun et des Charrière de Sévery ont contribué à cette décision, au même titre que la sociabilité de la ville qui lui convient mieux que celle de Londres<sup>52</sup>.

## Une sociabilité des Lumières

À propos de Lausanne, Gibbon écrit qu'elle présente « a mode of society suited to my taste »<sup>53</sup>. Ce fait est certes bien connu, mais dans la littérature sur l'historien ce « mode of society » doit encore être défini au-delà de ce qu'il en a dit lui-même. Les sociétés qu'il fréquente – bien qu'elles ne constituent que l'un des nombreux attraits de la ville durant la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle – confèrent à Lausanne cette atmosphère si particulière qui en fait le siège d'une vie de société foisonnante et marquée par l'esprit des Lumières, c'est-à-dire le « petit Paris des Bernois », pour reprendre la formule de François Rosset<sup>54</sup>. Quelles sont donc les principales caractéristiques de ces sociétés et par conséquent de la sociabilité lausannoise dans son ensemble ?

Du Cercle de la rue de Bourg à la Redoute, ces sociétés comptent de nombreux étrangers parmi leurs membres. Dans d'autres sociétés, comme la *Société littéraire* fondée par Deyverdun, ils constituent même la moitié des membres signataires<sup>55</sup>. Les étrangers font donc partie intégrante des réseaux de sociabilité lausannois, en particulier de ceux des quartiers du Bourg et de la Cité, sièges des élites sociales, politiques et intellectuelles de la ville. Quoique Gibbon affirme dans ses *Mémoires* que la forte présence d'étrangers dans la ville est plus un problème qu'un atout<sup>56</sup>, il est bien aise de

se mêler à cette compagnie internationale et à ses compatriotes, que ce soit dans les sociétés mentionnées ci-dessus ou dans d'autres contextes plus informels<sup>57</sup>.

Dans les années 1760 à 1780, Lausanne accueille d'innombrables voyageurs. Les Alpes – associées à l'image qu'en diffuse *La Nouvelle Héloïse* de Rousseau – et la renommée de la Suisse comme patrie de la liberté font de la région une étape incontournable du Grand Tour<sup>58</sup>. Le séjour de membres des familles princières allemandes – de Louis-Eugène de Wurtemberg à Henri de Prusse – est chose fréquente, comme ce l'était également de nobles anglais et français. Il n'est pas rare de voir des princes polonais et russes séjourner dans la ville. Les jeunes nobles de ces pays – en particulier les princes protestants des cours allemandes – sont envoyés à Lausanne pour parfaire leur formation, que ce soit comme étudiant à l'Académie ou sous la responsabilité d'un gouverneur<sup>59</sup>. En règle générale, les étrangers titrés sont accueillis avec empressement et l'accès aux cercles des élites de la ville leur est facilité. Ceci vaut non seulement pour des personnalités comme Gibbon ou Voltaire, mais aussi pour des voyageurs moins connus, comme le montre ce témoignage d'un Allemand de passage en 1779 :

Von Lausanne, wo ich mich zehn Tage aufhielt, hätte ich Ihnen vieles zu sagen; allein ich werde öfter hinkommen. Wenn ein Fremder hieher kommt, welcher mit der Gesellschaft des Orts leben will, so muss er, wie überall, ein paar Empfehlungsbriefe an einige Häuser haben; das beste aber ist, sich durch irgend Jemanden einen Brief an den Landvogt zu verschaffen [...]. Dieser ladet den Fremden ein, stellt ihn einer zahlreichen Gesellschaft vor, und von dem Tage an, kommen die Mannspersonen des Orts und machen den Fremden den ersten Besuch, auf den bald Einladungen folgen. Man nenne dies moderne Höflichkeit, oder alte Hospitalität – es zeigt den verbindlichen Charakter der Einwohner und ihre Bereitwilligkeit einen Fremden wohl bei sich zu empfangen.<sup>60</sup>

Les Vaudois eux-mêmes, d'ailleurs, sont conscients de l'attrait que la vie de société de Lausanne représente pour les étrangers. Le doyen Bridel, par exemple, s'exprime ainsi dans ses *Souvenirs de mon séjour à Lausanne* (1815) : « [La société de Lausanne en 1786] étoit vraiment une école d'esprit, de goût, de politesse. Il n'est donc pas surprenant que tant d'étrangers de tout âge et de tout pays aient préféré le séjour de Lausanne à celui d'autres villes plus peuplées, plus riches et plus dissipées. »<sup>61</sup>

Cette ouverture européenne et le caractère cosmopolite de la ville sont encore accrues par le fait qu'un grand nombre de Lausannois choisissent de se rendre

temporairement à l'étranger. Comme le confirme la composition des sociétés fréquentées par Gibbon, nombreux sont ceux qui entreprennent une carrière d'officier dans le service étranger, le plus souvent en France ou en Hollande. Nombreux sont également ceux qui, plus portés à des activités intellectuelles, font du préceptorat leur source de revenus, que ce soit en suivant de jeunes aristocrates dans leurs pérégrinations sur le continent, comme dans le cas de Deyverdun, ou auprès d'une cour princière, à l'exemple de Salomon de Sévery. Même parmi les pasteurs, cœur de l'élite intellectuelle lausannoise, plusieurs ont vécu à l'étranger, à l'image d'Antoine Bugnion, le premier pasteur de l'Église suisse de Londres, et de David Levade qui, après avoir séjourné à Londres, a été quelque temps ministre à Amsterdam. Ceux qui ont fait ces expériences reviennent à Lausanne avec une très bonne connaissance des pratiques sociales et des tendances littéraires, artistiques et philosophiques qui ont cours dans les capitales européennes. Il n'est donc pas étonnant que Gibbon, comme les autres visiteurs étrangers, se sente parfaitement à l'aise dans ce milieu cosmopolite.

Gibbon trouve aussi à Lausanne un type de sociabilité absent en Angleterre : la compagnie de femmes brillantes qu'il avait tant appréciée au cours de ses deux premiers séjours lausannois<sup>62</sup>. La valeur de cette compagnie féminine est généralement reconnue par les voyageurs de passage dans la ville, comme le montre ce passage écrit anonymement par le Bernois Samuel von Werdt (1710-1792) :

Dans ce tems là, les femmes y étoient généralement très sages, un peu de coquetterie & désir de plaisir ne leur alloit pas mal, étant fort aimables, jolies & spirituelles, parlant & écrivant bien, ayant avec cela des talents pour la musique, & la poésie, en un mot : L'Education de Lausanne formoit d'aimables femmes.<sup>63</sup>

En effet, à Lausanne, les femmes – bien qu'exclues des sociétés savantes et de la franc-maçonnerie, comme ailleurs en Europe – sont le véritable moteur de la sociabilité mondaine de la ville, dans le cadre de laquelle elles s'offrent des espaces d'expression et de socialisation qui autrement leur sont niés. Il ne faut pas croire que cette dynamique soit commune à toutes les villes suisses : des différences importantes peuvent être observées entre les villes romandes – où les sociétés mondaines mixtes sont la norme – et alémaniques, où la sociabilité est caractérisée par la ségrégation des deux sexes<sup>64</sup>.

À Lausanne, Gibbon trouve une élite culturelle qui, comme lui, est friande de littérature, de théâtre et de musique [fig. 6]. Pour ses membres, l'écriture littéraire et le

théâtre de société se présentent à la fois comme une activité récréative et comme une marque de distinction<sup>65</sup>. Il en est de même pour les concerts de société, que le même Gibbon accueille parfois à la Grotte<sup>66</sup>. La diffusion de ces pratiques confirme la grande libéralité dont font preuve les autorités locales face aux divertissements pratiqués par la noblesse. Cette ouverture relative – qui ne concerne pas les couches inférieures de la société – est certainement due à la volonté de ne pas déplaire aux étrangers titrés, qui autrement opteraient pour d'autres destinations, dont notamment Genève.

Un dernier trait caractéristique de la sociabilité des élites lausannoises est celui de la politesse comme norme régissant les relations interpersonnelles. Un élément qui, comme nous l'avons vu plus haut, dirigeait les choix de Gibbon en matière de sociabilité déjà à Londres. L'influence de la cour française pourrait expliquer les dynamiques qui se manifestent dans la société mondaine lausannoise. Les procès-verbaux et les règlements du Cercle de la Palud laissent même imaginer que la politesse soit un idéal de sociabilité auquel aspirent les directeurs de la société.

En septembre 1787, alors en séjour à Londres pour la publication des derniers volumes du *Decline and Fall*, Gibbon rassure par ces mots ses amis lausannois qui craignent de ne pas le voir revenir : « Sur tous les pays de l'Europe j'avois choisi pour ma retraite le pays de Vaud, et jamais je ne me suis repenti un seul instant de ce choix. » Il souligne que parmi les « objets que j'ai cherché à Lausanne et que j'y ai trouvés et que j'aurois difficilement trouvés ailleurs », il faut compter « une société douce et facile, la politesse réunie avec la simplicité des mœurs »<sup>67</sup>. Il ne s'agit pas que de quelques mots de circonstance : « In spite of the cream of London, écrira-t-il à ses amis anglais après la mort de Deyverdun, I am still persuaded that no other residence is so well adapted to my taste and habits of studious and social life »<sup>68</sup>. En quittant l'Angleterre, Gibbon laisse derrière lui des sociétés fastueuses et à la mode. À Lausanne, il trouve quelque chose de plus : une société internationale et cosmopolite, tolérante et libérale, à laquelle les femmes prennent une part très active, régie par des normes de politesse sans être aussi artificielle que celle de Paris, et s'adonnant à des pratiques de sociabilité qui incarnent l'esprit des Lumières. De quoi convenir, somme toute, à l'un des plus grands esprits éclairés du XVIII<sup>e</sup> siècle.



Fig. 6. La société lausannoise s'adonnait volontiers au découpage de silhouettes, une activité à la mode dès les années 1770, comme l'illustrent quelques silhouettes d'Edward Gibbon conservées par la famille de Sévery, [v. 1783-1793]. ACV, cote P Gibbon 365.

- 1 La Commission du Commerce (*Board of Trade*) du parlement britannique, dont Gibbon faisait partie, était sa principale source de revenus à l'époque du gouvernement de son ami et protecteur Lord North. La commission est dissoute peu après l'instauration du deuxième gouvernement de Rockingham en mars 1782. Le retour au pouvoir de Lord North en avril 1783 offre à l'historien la possibilité d'intégrer la nouvelle administration.
- 2 Parmi les interprétations les plus récentes, voir Patricia Craddock, *Edward Gibbon, Luminous Historian. 1772-1794*, Baltimore; Londres, John Hopkins University Press, 1989, et Brian Norman, *The Influence of Switzerland on the Life and Writings of Edward Gibbon*, Oxford, Voltaire Foundation, 2002.
- 3 Lettre de Georges Deyverdun à Edward Gibbon, Strasbourg, 10 juin 1783, in *The Miscellaneous Works of Edward Gibbon*, vol. 2, p. 286-287.
- 4 Walter Bliss Carnochan, *Gibbon's Solitude. The Inward World of the Historian*, Stanford, Stanford University Press, 1987.
- 5 Craddock, *Edward Gibbon, Luminous Historian, op. cit.*, 1989, p. 22.
- 6 Peter Clark, *British Clubs and Societies, 1580-1800: the Origins of an Associational World*, Oxford, Oxford University Press, coll. Oxford Studies in Social History, 2001, p. 16.
- 7 Gibbon, *Journal to January 28th, 1763*, p. 185-186 et 199-204.
- 8 Sur l'organisation, les caractéristiques et les activités des clubs londoniens du XVIII<sup>e</sup> siècle, voir Valérie Capdeville, *L'Âge d'or des clubs londoniens (1730-1784)*, Paris, Honoré Champion, 2008.
- 9 Gibbon, *Memoirs of My Life*, p. 139.
- 10 Le *Literary Club* était une société très exclusive fondée par l'écrivain Samuel Johnson et le peintre Joshua Reynolds. Ses membres, sélectionnés parmi les figures littéraires, artistiques et politiques les plus connues de la ville, se réunissaient à un rythme hebdomadaire pour discuter autour d'un repas commun.
- 11 Sur l'amitié avec le peintre Sir Joshua Reynolds (1723-1792), voir l'article de W. Hauptmann dans ce livre.
- 12 Pat Rogers, «Gibbon and the Decline and Growth of the Club», in David Womersley (éd.), *Edward Gibbon: Bicentenary Essays*, Oxford, Voltaire Foundation, 1997, p. 118.
- 13 *Id.*, p. 119.
- 14 Cécile Révauger, «Edward Gibbon», in Charles Porset et Cécile Révauger (dir.), *Le Monde maçonnique des Lumières (Europe-Amériques & colonies). Dictionnaire prosopographique*, Paris, Honoré Champion, 2013, vol. 2, p. 1271.
- 15 D'après Cécile Révauger, «aucune preuve n'a été trouvée quant à une activité éventuelle dans d'autres loges que sa loge "mère", la *Friendship Lodge*.» (*Ibid.*).
- 16 *Ibid.*
- 17 «However addicted to study, I enjoyed my share of the amusements of Society. [...] I was now familiar in some, and acquainted in many houses; and my evenings were generally devoted to cards and conversation either in private parties or numerous assemblies.» Gibbon, *Memoirs of My Life*, p. 84.
- 18 Gibbon, *Journal à Lausanne, 1763-1764*, p. 3, 17 août 1763.
- 19 *Id.*, p. 229.
- 20 Parmi les familles les plus représentées, on peut mentionner les Constant de Rebecque, les Saussure, les Seigneux, les Crousaz, ainsi que les différentes branches Polier et Loys.
- 21 Dès l'été 1764, les étrangers peuvent accéder au cercle sans passer par une procédure de réception formelle, moyennant un ballottage positif par les membres présents le jour de leur visite. Pour cette raison, les registres de la société ne répertorient pas avec assiduité les personnes qui y ont eu accès. Les procès-verbaux des assemblées de la société mentionnent seulement le prince Louis-Eugène de Wurtemberg et le duc Frédéric II de Mecklembourg-Schwerin, reçus avec les plus grands honneurs. On connaît toutefois les noms de quelques autres étrangers qui y sont passés, comme le margrave Charles Alexandre de Brandebourg-Ansbach, le prince Henri XI de Reuss, le Russe Tolstoï (cités dans le registre des comptes) et son compatriote Grigori Razoumovski, les Polonais Kominski et Wengierski (mentionnés dans les listes des membres) et l'écrivain écossais James Boswell, qui rapporte sa visite au cercle dans son journal de voyage de 1763-1764 (édité par Marlies K. Danziger en 2008).
- 22 Sur la Grande Société de Berne et ses origines hollandaises, voir Manuel Kehrl, «Geselligkeit in Bern, die Leiste und die Grande Société im 18. Jahrhundert», in Franz C. Brunner et alii (éd.), *Hôtel de Musique und Grande Société in Bern, 1759-2009*, Morat; Langnau, Licorne, 2009, p. 41-57.
- 23 Sur les pratiques de ses membres, voir William de Sévery, «Le Cercle de la rue de Bourg fondé en 1761», *RHV*, n° 22, 1914, p. 250-254, 257-270, 289-302. Une partie des documents du Cercle (procès-verbaux des assemblées, livre de comptes et autres pièces) est conservée dans le fonds Charrière de Sévery (ACV, P Charrière de Sévery Cb 1, 2 et 4). Les listes de membres du Cercle de la rue de Bourg pour la période 1784-1800 sont conservées dans le fonds AVL, P 48 (Archives de l'Association du Vieux-Lausanne), vol. 5. Nous remercions Béatrice Lovis de nous avoir signalé ce fonds d'archives.
- 24 Victor de Saussure (1737-1811) occupera d'importantes charges administratives et politiques, dont celles de juge, assesseur baillival, membre du Conseil des LX et bourgmestre. Après la révolution, il devient membre du Sénat helvétique et du Grand Conseil vaudois. Gibbon fait sa connaissance au début de son deuxième séjour lausannois. En octobre 1763, Victor est envoyé à Göttingen pour y compléter ses études en droit, ce qui l'oblige aussi à mettre fin à une relation que ses parents désapprouvent. Voir Gibbon, *Journal à Lausanne, 1763-1764*, p. 81-82, 5 octobre 1763.
- 25 Procès-verbaux des assemblées du Cercle de la rue de Bourg, 3 janvier 1764, cote ACV, P Charrière de Sévery, Cb 1. En septembre 1763, Gibbon avait brigué ce poste, mais les membres du cercle lui ont préféré le Hollandais Guillaume Roëll. Gibbon rend compte de cette «petite mortification» dans son journal (*Id.*, p. 50-51, 21 septembre 1763). En novembre, il parraine à son tour un nouveau membre, un certain Burchli de Zurich (*Id.*, p. 159, 29 novembre 1763).
- 26 *Id.*, p. 25-26, 6 septembre 1763.
- 27 *Id.*, p. 172, 13 décembre 1763. Sur son rapport au jeu, voir la contribution d'Ulrich Schädler dans ce volume.
- 28 Le terme «salon» doit être compris au sens de lieu de la sociabilité mondaine des élites, suivant la définition proposée par Antoine Lilti (*Le Monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2005).
- 29 Sur ces diverses sociétés et assemblées, voir Béatrice Lovis, *La Vie théâtrale et lyrique à Lausanne et dans ses environs dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (1757-1798)*, thèse de doctorat, Université de Lausanne, 2019.
- 30 *Id.*, vol. 1, chap. 2.1.4.c.
- 31 Voir Gibbon, *Memoirs of My Life*, p. 129.
- 32 Gibbon, *Journal à Lausanne, 1763-1764*, p. 115-116, 26 octobre 1763.

- 33 *Id.*, p. 164-165, 4 décembre 1763.
- 34 *Id.*, p. 263-264.
- 35 Norman, *The Influence of Switzerland on the Life and Writings of Edward Gibbon*, *op. cit.*, p. 87.
- 36 Gibbon, *The Letters*, t. II, p. 328. Gibbon évoque aussi dans ses mémoires le rôle joué par l'expérience de son deuxième séjour lausannois dans son choix de se retirer sur les rives du Léman en 1783. Voir *Memoirs of My Life*, p. 128-129.
- 37 Clark, *British Clubs and Societies, 1580-1800*, *op. cit.*, p. 191.
- 38 Gibbon, *Memoirs of My Life*, p. 177.
- 39 Voir Craddock, *Edward Gibbon, Luminous Historian*, *op. cit.*, p. 205-222.
- 40 Livre des comptes du Cercle de la rue de Bourg, cote ACV, P Charrière de Sévery, Cb 2. Grâce au livre de comptes de Gibbon conservé à la Pierpont Morgan Library de New York, on sait que le paiement des frais d'admission au cercle constitue la première dépense de Gibbon à Lausanne. Voir Craddock, *Edward Gibbon, Luminous Historian*, *op. cit.*, p. 221.
- 41 Sur le lien d'amitié qui liait Gibbon aux Charrière de Sévery, voir la contribution de Sylvie Moret Petrini dans cet ouvrage et notre article « Gibbon cicéronne : le séjour en Angleterre de Wilhelm de Sévery à travers sa correspondance et son journal de voyage (1787-1788) », *Études Lumières.Lausanne*, n° 5, août 2017, <<https://lumieres.unil.ch/fiches/biblio/9418/>>.
- 42 Voir Damiano Bardelli, « Le Cercle de la Palud : haut lieu de la sociabilité des élites lausannoises, de l'Ancien régime au canton de Vaud (1766-1842) », in Guillaume Poisson (dir.), *Les Trésors du Cercle littéraire de Lausanne : deux siècles de collections patrimoniales, 1819-2019*, Genève, Slatkine, 2019, p. 20-33.
- 43 Après la dissolution du Cercle de la Palud en 1843, ses archives (dont les procès-verbaux de la période 1766-1843 et le livre des comptes pour la période 1773-1803) ont intégré celles du Cercle du Commerce, avant que ces dernières ne soient à leur tour assimilées aux archives du Cercle littéraire de Lausanne en 1850, au moment de la fusion des deux sociétés. Les archives du Cercle littéraire ont été déposées en 2018 aux ACV (cote PP 1104).
- 44 ACV, P Charrière de Sévery, Cb 1, 19 décembre 1763, 13 janvier 1764, 5 juin 1764, 8 janvier 1765.
- 45 Listes des membres du Cercle de la Palud, 1780-1798, cote AVL, P 48, vol. 5. Parmi les familles les plus représentées, on peut mentionner les Forneret, Secretan, Saussure, Porta, Bergier, Dapples, La Harpe.
- 46 ACV, P Charrière de Sévery, Cb 2.
- 47 Livre des comptes annuels du Cercle de la Palud, cote ACV, PP 1104/212.
- 48 Sur cette société, voir l'encart qui lui est consacré dans ce volume.
- 49 Liste des membres de la société de la Redoute, 1789, cote ACV, P Charrière de Sévery, Cb 3.
- 50 Règlements de la société de la Redoute, 1780, art. 20, cote ACV, P Charrière de Sévery, Cb 5.
- 51 Dans une lettre adressée à Lady Sheffield en octobre 1784, soit une année après s'être installé à Lausanne, Gibbon ne considère pas encore cet établissement comme définitif. Voir Gibbon, *The Letters*, t. III, p. 14-15.
- 52 En se référant à son court séjour à Londres en 1787-1788 à l'occasion de la publication des derniers volumes du *Decline and Fall*, il écrit dans ses *Mémoires* : « Britain is the free and fortunate island ; but where is the spot in which I could unite the comforts and beauties of my establishment at Lausanne ? The tumult of London astonished my eyes and ears ; the amusements of public places were no longer adequate to the trouble ; the clubs and assemblies were filled with new faces and young men ; and our best society, our long and late dinners, would soon have been prejudicial to my health. » Gibbon, *Memoirs of My Life*, p. 183.
- 53 Lettre à Lord Sheffield, 25 juillet 1789, in Gibbon, *The Letters*, t. III, p. 164.
- 54 François Rosset, « Lausanne, le petit Paris des Bernois », in *L'Enclos des Lumières. Essai sur la culture littéraire en Suisse romande au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Georg, 2017, p. 69-87.
- 55 Cette société (active jusqu'en décembre 1783) aurait pu intéresser Gibbon, mais aucun document ne permet d'en attester la participation. Sur la Société littéraire de Lausanne, voir notre encart dans ce volume.
- 56 À ce propos, Gibbon écrit : « I shall add as a misfortune rather than a merit that the situation and beauty of the Pays de Vaud, the long habits of the English, the medical reputation of D<sup>r</sup> Tissot, and the fashion of viewing the mountains and glaciers have opened us on all sides to the incursions of foreigners. The visits of Mr and Madame Necker, of Prince Henry of Prussia, and of Mr Fox, may form some pleasing exceptions : but in general Lausanne has appeared most agreeable in my eyes, when we have been abandoned to our own society. » Gibbon, *Memoirs of My Life*, p. 178.
- 57 Voir par exemple les lettres de Gibbon aux Sheffield en 1783-1785, in Gibbon, *The Letters*, t. II, p. 381, t. III, p. 10, 33.
- 58 Voir la contribution d'Ariane Devanthery, « Lausanne, sur la route du Grand Tour », dans ce volume.
- 59 Voir les contributions de Danièle Tosato-Rigo, « Lausanne au carrefour des voyages de formation aristocratique », et de Radosław Szymański dans ce volume.
- 60 [Carl Gottlob Küttner], *Briefe eines Sachsen aus der Schweiz an seinen Freund in Leipzig*, Leipzig, im Verlage der Dykischen Buchhandlung, 1785, vol. 2, p. 276.
- 61 Philippe-Sirice Bridel, « Souvenirs de mon séjour à Lausanne de 1779 à 1787 », *Conservateur suisse, ou recueil des étrennes helvétiques*, 1815, t. VII, p. 287-288.
- 62 À ce propos, il écrivait à Deyverdun en juin 1783 : « Je me rappelle depuis vint ou trente ans les mœurs l'esprit l'aïssance de la société, et je comprends que ce véritable ton de la bonne compagnie se perpetue et s'epure de pere en fils ou plutot de mere en fille car il m'a toujours paru qu'à Lausanne aussi bien qu'en France les femmes sont très superieures aux hommes », in Gibbon, *The Letters*, t. II, p. 333.
- 63 Cité dans François de Capitani, « Un séjour à Lausanne. "Tems le plus heureux de ma vie" », *RHV*, n° 114, 2006, p. 33.
- 64 Brigitte Schnegg, « Geschlechterkonstellation in der Geselligkeit der Aufklärung », *Revue suisse d'histoire*, vol. 52, n° 4, 2002, p. 386-398.
- 65 Voir Lovis, *La Vie théâtrale et lyrique à Lausanne et dans ses environs dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (1757-1798)*, *op. cit.*, 2019.
- 66 À ce sujet, voir la contribution de Constance Frei dans ce volume.
- 67 Lettre à Catherine de Sévery, [mi-septembre 1787], in Gibbon, *The Letters*, t. III, p. 71.
- 68 Lettre à Lord Sheffield, 9 septembre 1789, in *id.*, t. III, p. 167.

# La Société littéraire de Lausanne

Damiano Bardelli

Fondée en 1772 sous le patronage de Georges Deyverdun (1734-1789), la Société littéraire est emblématique de la culture cosmopolite des élites lausannoises de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au cours de ses cinq années d'activité – entrecoupées d'une pause de six ans (1772-1773, 1780-1783) –, elle a accueilli aussi bien des Vaudois que des étrangers séjournant dans la ville. Véritable laboratoire d'une culture paneuropéenne des Lumières, elle est en phase avec les pratiques de sociabilité savante alors répandues sur l'ensemble du continent<sup>1</sup>.

Il n'est pas étonnant que l'initiative de la fondation de la Société littéraire revienne à Georges Deyverdun, l'un des plus proches amis de Gibbon. Les multiples voyages effectués loin de sa ville natale ont en effet contribué à nourrir le cosmopolitisme de cet homme de lettres lausannois. Une fois libéré de son engagement auprès de Sir Richard Worsley au printemps 1772, il met sur pied la société avec l'appui du précepteur français d'origine vaudoise Jean Nicolas Pache (1746-1823) – de passage dans la ville avec son protégé, un des fils du duc de Castries – et du théologien lausannois Gabriel Mingard (1729-1786), ancien pasteur de l'Église wallonne de Breda et l'un des principaux collaborateurs de l'*Encyclopédie* d'Yverdon<sup>2</sup>.

Composée d'une quinzaine de personnes à ses débuts, la Société littéraire aura compté au total plus de quarante membres<sup>3</sup>. Lors de ses deux périodes d'activité, elle réunit un groupe social plutôt homogène et fortement international. Recrutés parmi les couches supérieures de la société locale, les membres vaudois sont issus de la noblesse et, dans une moindre mesure, de la bourgeoisie. Ils sont principalement rentiers, officiers, magistrats et pasteurs, mais certains d'entre eux exercent des professions libérales (médecins, avocats, commerçants). Nombreux sont ceux qui, tôt ou tard dans leur vie, ont fait l'expérience d'un séjour prolongé à l'étranger, que ce soit dans le cadre du service étranger, d'un engagement comme gouverneur ou d'une vocation pastorale. Quant aux autres membres – principalement de nobles étrangers et les gouverneurs qui les accompagnent –, ils constituent presque la moitié des signataires et proviennent de régions aussi variées que la France, la Grande-Bretagne, les Provinces-Unies, la Pologne, la Saxe, la

Prusse et la Russie, sans oublier un solitaire représentant de la République de Genève. Certains d'entre eux sont très assidus, à l'image de l'historien John Gillies (1747-1836) qui, quelques années plus tard, succédera à William Robertson au titre d'historien royal d'Écosse. À ces membres réguliers, il faut encore ajouter les Vaudois et les étrangers qui participent aux séances de la société sur invitation, en qualité d'auditeurs. Le plus souvent, les informations contenues dans les documents de la société ne suffisent pas à les identifier. Certains d'entre eux sont toutefois des figures connues dans la région, à l'image du comte russe Grégoire de Razoumowsky (1759-1837), du médecin veveysan Louis Levade (1748-1849) et du mari de la romancière Isabelle de Charrière, Charles-Emmanuel de Charrière (1735-1808).

Comme le montre le règlement de la société [fig. 1], les idéaux qui guident son activité reflètent l'esprit des Lumières. Les membres, qui doivent être « des personnes d'une bonne réputation morale » et souhaiter « sincèrement » la perfection et le bonheur de « tous les humains, quelles que soient leurs professions, leurs opinions spéculatives, leurs croyances, leur religion », se donnent pour but de s'occuper de la « recherche du vrai dans tout ce qui est du ressort de la philosophie spéculative et morale, des belles lettres et des beaux-arts ». Dans leurs discussions, ils ne doivent recourir qu'à « des raisons », en mettant de côté « toute passion, toute prévention, tout esprit de parti et toute aigreur » et en exprimant toujours leurs objections « avec politesse ». Toute opinion respectant ces conditions est la bienvenue, d'autant plus que la société « admet indifféremment les hommes de tout Peuple, de toute croyance, et tout culte »<sup>4</sup>.

Lors des assemblées, qui se tiennent à un rythme hebdomadaire, les membres discutent de sujets définis préalablement, aidés parfois par des mémoires rédigés à l'avance. Les thèmes traités sont relatifs aux sciences humaines, la Société littéraire laissant explicitement de côté tout ce qui relève des sciences naturelles, de la technique et de la théologie. Ainsi, les membres débattent principalement de questions de portée universelle qui circulent à l'échelle européenne, en y apportant des réponses originales à l'aide d'arguments développés par les auteurs les plus influents du continent, en particulier Rousseau et Montesquieu.

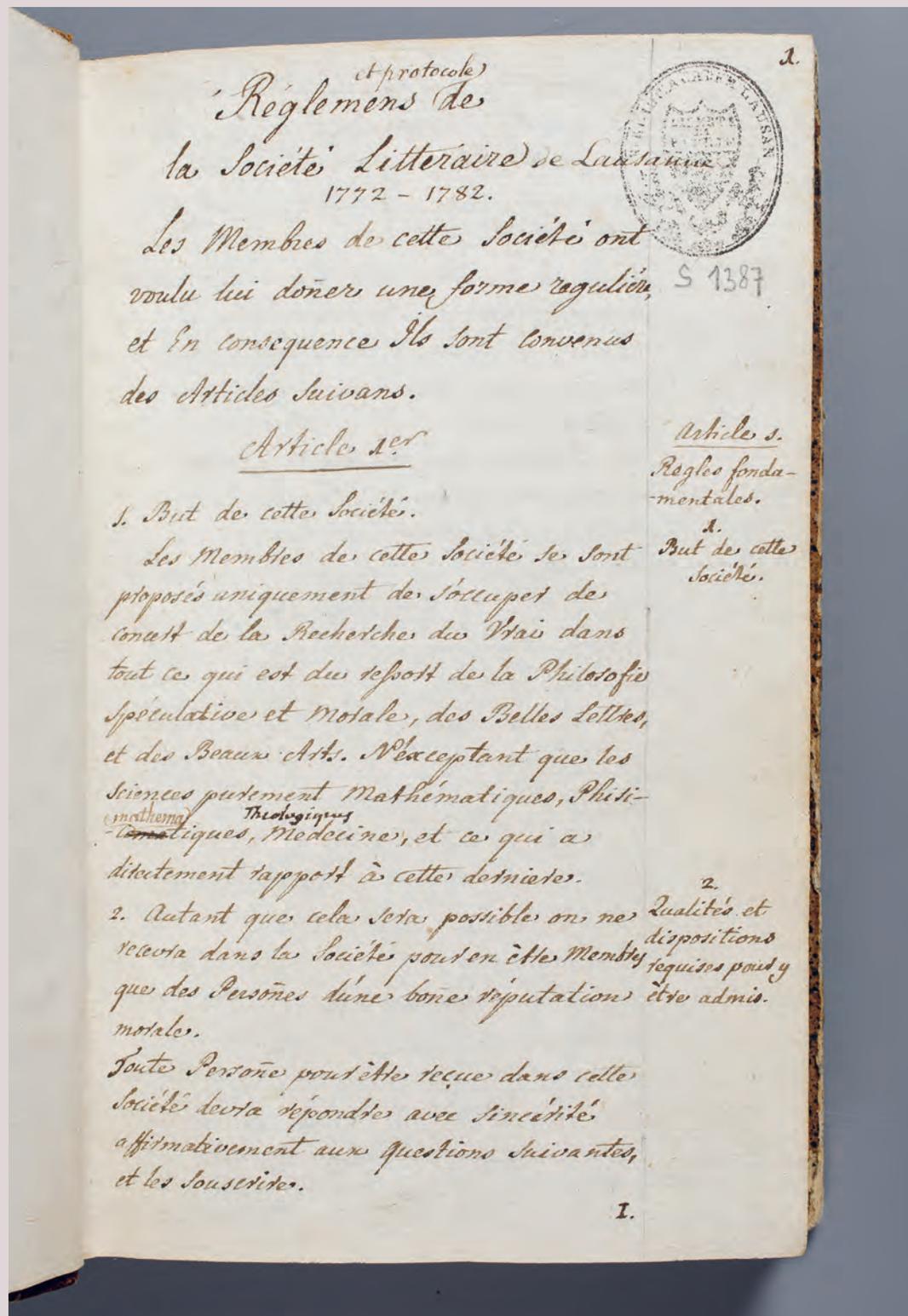


Fig. 1. « Règlements et protocole de la Société Littéraire de Lausanne 1772-1782 ». BCUL, cote S 1387.

Presque les deux tiers des sujets abordés concernent la philosophie morale et l'étude de la société civile, mais la littérature, l'éducation, l'économie politique, l'histoire et la religion y tiennent aussi une part importante. Plus rarement, les membres de la société s'intéressent à des questions spécifiquement vaudoises – comme la possibilité de développer le commerce

et la manufacture à Lausanne, la manière d'endiguer l'émigration des paysans ou les moyens de lutter contre l'infanticide [fig. 2] – et s'occupent de projets d'utilité publique, en créant par exemple la première bibliothèque publique de Lausanne en 1781.

Ignorée au moment de la création de la société, la possibilité d'intégrer des femmes est posée par

Deyverdun lors d'une des premières réunions<sup>5</sup>. En s'appuyant sur des cas concrets de contributions féminines aux sciences et aux beaux-arts, il plaide pour une ouverture aux femmes au sein non seulement de la Société littéraire, mais de toutes les sociétés savantes en général. La discussion qui s'ensuit témoigne aussi bien de la considération que les membres avaient pour leurs compatriotes vaudoises, que du poids des convenances imposées par la société d'Ancien Régime sur les élites intellectuelles de l'époque. S'ils reconnaissent qu'aucun argument naturel ne permet de justifier leur exclusion et que leurs contributions aux belles-lettres et aux beaux-arts vont au-delà de ce que les hommes peuvent offrir, les sociétaires jugent néanmoins qu'une présence féminine serait incompatible avec la nature et les buts de la société parce qu'elle empêcherait les hommes de poursuivre leur « recherche du vrai » en les poussant, par leur seule présence, à dire des choses polies, conçues d'abord pour plaire aux femmes. En s'appuyant sur cet argument peu convaincant, les membres votent pour leur exclusion, mais reconnaissent qu'il leur « serait avantageux si quelques Dames, comme nous en avons dans cette ville, voulaient bien s'intéresser à nos travaux, prendre connaissance des questions que nous aurions traitées, nous permettre quelque fois de leur en rendre compte, et nous donner leur avis sur ce qui leur aurait été communiqué »<sup>6</sup>. Ce vœu sera respecté puisqu'il arrive que des membres discutent de leurs mémoires dans le cadre d'assemblées féminines – par exemple au printemps 1772, lorsque seront présentes Angélique de Charrière de Bavois,

Louise Polier de Corcelles et Catherine de Charrière de Sévery, comme en témoigne le journal de cette dernière<sup>7</sup>.

Cosmopolite et éclairée, la Société littéraire incarne l'idéal de sociabilité évoqué par Deyverdun dans la lettre qu'il adresse à Gibbon en juin 1783 pour le convaincre de le rejoindre à Lausanne<sup>8</sup>. On peut supposer que le Lausannois aurait été enthousiaste à l'idée de le coopter dans une société dont il était le principal promoteur, et que les autres membres – plusieurs sont d'anciennes connaissances de Gibbon, comme le juge Victor de Saussure (1737-1811), l'ancien pasteur de l'Église suisse de Londres Antoine Bugnion (1733-1791) ou encore John Gillies – auraient été honorés de l'accueillir. L'arrivée de l'historien à Lausanne a toutefois coïncidé avec le déclin et la fin de la société, raison pour laquelle il n'y a sans doute jamais adhéré<sup>9</sup>.

1 Sur la Société littéraire, voir notre thèse, *Le Dialogue des Lumières. Cosmopolitisme et débats de réforme dans la Société littéraire de Lausanne, 1772-1783*, soutenue en 2021 à l'Université de Lausanne.

2 Procès-verbaux de la Société littéraire de Lausanne, p. 1, cote BCUL, CO II/35/2.

3 Aux 44 membres signataires du règlement, il faut ajouter le bourgmestre Antoine Polier de Saint-Germain (1705-1797), reçu membre en décembre 1783 sans passer par l'habituelle procédure de cooptation. Deyverdun tient à spécifier qu'un tel cas était exceptionnel et ne devait pas se répéter (Procès-verbaux de la Société littéraire

de Lausanne, 30 novembre 1783, cote BCUL, CO II/35/2).

4 Règlement de la Société littéraire de Lausanne, p. 1-12, cote BCUL, S 1387.

5 Mémoires lus dans la Société littéraire, p. 1-8, cote BCUL, IS 1989 VII/4.

6 Procès-verbaux de la Société littéraire de Lausanne, 25 mars 1772, cote BCUL, CO II/35/2.

7 Journal de Catherine de Sévery, 10 avril 1772, 13 mai 1772, cote ACV, P Charrière de Sévery, Ci 11.

8 Lettre de Georges Deyverdun à Edward Gibbon, de Strasbourg, 10 juin 1783, in *The Miscellaneous Works of Edward Gibbon*, vol. 2, p. 280-289. Voir aussi notre contribution sur les sociétés lausannoises dans ce volume.

9 La société vit en 1783 une période de crise ; ses secrétaires, qui se succèdent à un rythme effréné, ne se soucient plus de mettre à jour régulièrement les procès-verbaux des assemblées et les autres documents administratifs de la société. Il est donc possible que Gibbon ait participé en tant que simple auditeur « étranger » à quelques-unes des dernières séances de la Société littéraire, sans que son nom ait été inscrit dans les documents officiels.

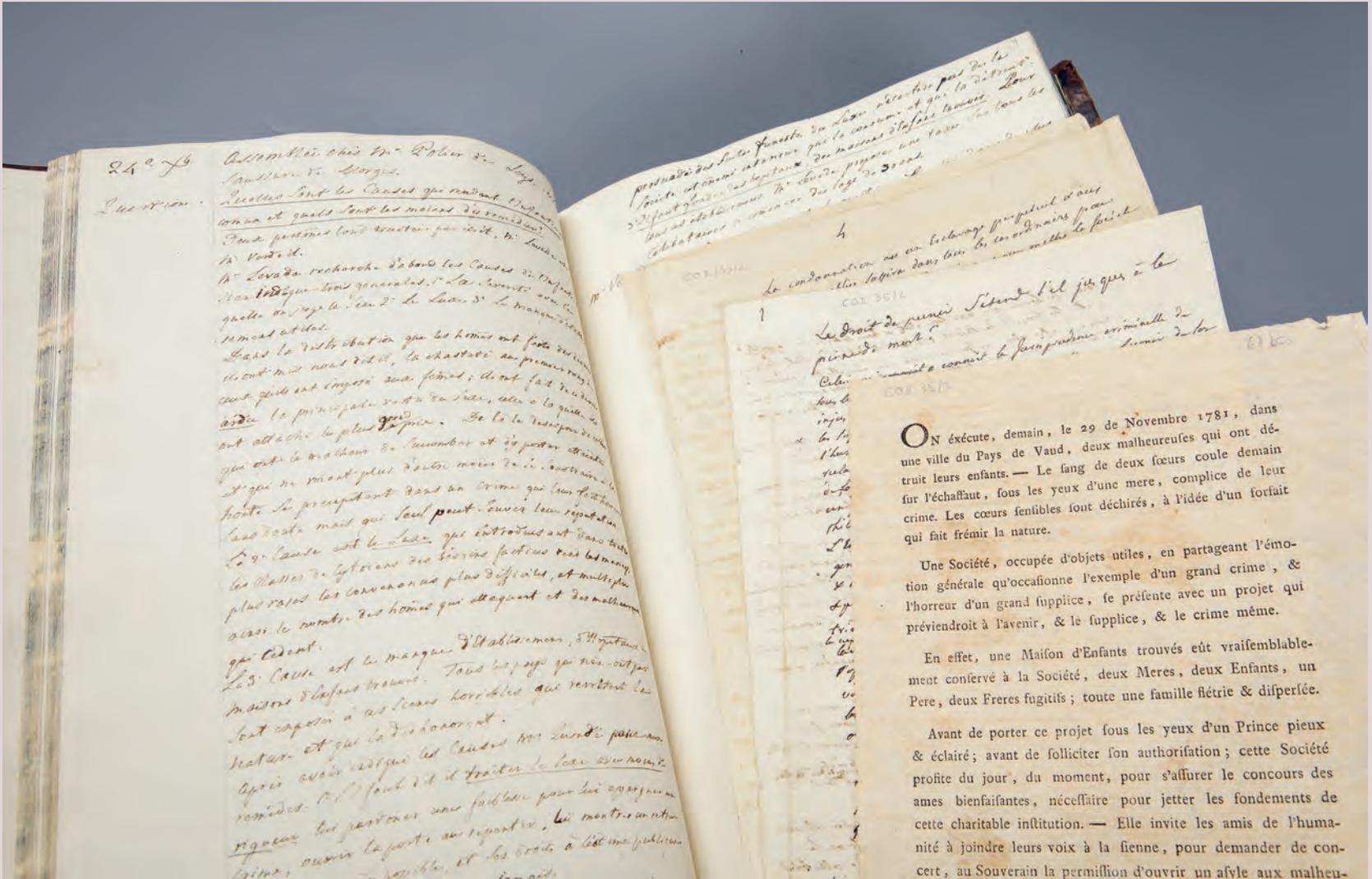


Fig. 2. « Journal littéraire » de la Société littéraire de Lausanne, 1772-1783. BCUL, cote CO II/35/2. Ces procès-verbaux de la Société étaient considérés comme perdus jusqu'à leur redécouverte en 2012 par Béatrice Lovis parmi les archives de la famille Constant.

Le 24 décembre 1780, l'assemblée débat des « causes qui rendent l'infanticide commun et [d]es moïens d'y remédier ». Une année plus tard, alors que deux femmes accusées d'infanticide viennent d'être exécutées à Vevey, la question est remise à l'ordre du jour pour discuter de la création d'un « établissement d'une maison d'enfants trouvés ». Exceptionnellement, la société fera imprimer un feuillet afin de sensibiliser la population à ce problème de société.

# Jacques Georges Deyverdun (1734-1789)

Damiano Bardelli

Lorsqu'il confie ses sentiments à son journal intime, le jeune Edward Gibbon n'affiche pas le moindre doute sur la qualité de sa relation au Lausannois Georges Deyverdun, « the only friend I ever had who deserved that name »<sup>1</sup>. Leur profonde amitié puise sans doute ses racines à l'époque de leur adolescence, lors du premier séjour lausannois de Gibbon. Leurs chemins s'étaient vraisemblablement croisés par l'entremise de Daniel Pavillard, qui était un ami de l'oncle de Deyverdun, Charles Guillaume Loys de Bochat, professeur de droit naturel à l'Académie de Lausanne. Jusqu'à la mort de Deyverdun, les deux amis sont restés étroitement liés et leur relation a débouché sur divers projets littéraires communs.

Né à Lausanne le 8 mai 1734, Jacques Georges Deyverdun est le fils aîné de Samuel, assesseur au Conseil des LX, et de Madeleine, née Teissonnière. Ancienne famille noble, bourgeoise de la ville, les Deyverdun connaissent alors une situation économique difficile. C'est ainsi que la maison familiale, sise à la place Saint-François et propriété de la famille depuis au moins deux siècles, passe aux mains des Crousaz en 1767. Les sources décrivant la jeunesse et la formation de Georges Deyverdun font défaut : seuls les extraits de son journal et de celui de son père cités dans la littérature de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle – les originaux sont aujourd'hui malheureusement perdus – permettent d'attester ses études en droit à l'Université de Bâle<sup>2</sup>. Outre cette formation juridique, Deyverdun a dû recevoir aussi une éducation littéraire de premier ordre, comme en témoigne Gibbon dans son autobiographie<sup>3</sup>.

Nous disposons en revanche d'une image plus précise de sa vie adulte grâce à sa correspondance conservée aux Archives de la Ville de Lausanne<sup>4</sup> et à l'abondante documentation laissée par Gibbon. À l'exception de deux parenthèses dans la fonction publique – d'abord à Lausanne comme justicier (1759-1761), puis à Londres comme commis de bureau auprès du Secrétaire d'État du Département du Nord (1765-1769) sous la direction de David Hume –, Deyverdun s'est principalement tourné vers le préceptorat à l'étranger pour faire face aux difficultés financières, suivant l'exemple de nombreux compatriotes de sa condition. Il est d'abord engagé en

tant que gouverneur du petit-fils du margrave de Brandebourg-Schwedt (1761-1765), puis accompagne successivement quatre jeunes Anglais dans leur Grand Tour, à savoir Sir Richard Worsley (1769-1772), Philip Stanhope, cinquième comte de Chesterfield (1772-1774), George Brodrick, quatrième vicomte Midleton (1774) et le riche héritier Alexander Hume, neveu de l'ancien directeur de la Compagnie des Indes orientales homonyme (1775-1779). Il a ainsi l'opportunité de résider dans des villes universitaires, comme Leipzig et Göttingen, et de visiter des métropoles – Londres, Berlin, Naples et Rome –, ce qui a contribué à nourrir son cosmopolitisme. La nature itinérante de ces engagements lui permet également de rendre visite à Gibbon en Angleterre à plusieurs reprises (1765-1769, 1772, 1773 et 1774-1775) et de revenir de temps en temps dans sa ville natale (1772, 1774, 1778). Grâce à la rente à vie payée par Alexander Hume et à la propriété de la Grotte héritée de sa tante Suzanne de Bochat, Deyverdun peut définitivement s'établir à Lausanne en 1779 et accueille dès 1783 Gibbon dans sa maison.

Resté célibataire, Deyverdun est davantage passionné par les belles-lettres que par la pédagogie. Parmi ses entreprises littéraires, la plus remarquable est sans doute sa traduction française du *Werther* (1776)<sup>5</sup>, qui est l'une des toutes premières à avoir contribué à populariser le chef-d'œuvre de Goethe en dehors des frontières linguistiques de l'Europe germanophone. Gibbon, qui avait apprécié ses qualités de traducteur lors de ses recherches sur l'histoire suisse et lors de leur collaboration aux *Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne* (1768-1769)<sup>6</sup>, tente en vain de l'engager pour traduire le premier volume de *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain*. Promoteur de la Société littéraire de Lausanne, il participe à sa fondation en 1772 et relance ses activités huit années plus tard. Fin critique, il contribue régulièrement aux *Étrennes helvétiques* du jeune poète et pasteur Philippe-Sirice Bridel et aide Isabelle de Montolieu à rédiger son roman sentimental *Caroline de Lichtfield* (1786) qui rencontrera un grand succès en Europe. Plusieurs de ses écrits élaborés dans le cadre de la sociabilité mondaine lausannoise sont restés à l'état manuscrit<sup>7</sup>. Personnalité appréciée à



Lausanne, il s'affirme comme une figure de premier plan des élites locales. À son décès, le *Journal de Lausanne* lui consacre quelques lignes le 25 juillet 1789: « Nous remplissons un triste devoir, en annonçant que la Société vient de perdre M. d'Eyverdun, qui est mort, le 4 de ce mois, aux bains d'Aix en Savoye, après une longue maladie, âgé d'environ 55 ans »<sup>8</sup>. Avec lui s'éteint la famille Deyverdun.

Fig. 1. Anonyme, *Portrait de Georges Deyverdun*, huile sur bois, 24 x 18 cm, [s.d.]. Collection privée.

1 Gibbon, *Journal to January 28th, 1763*, p. 82, 9 juin 1762.

2 Read, *Historic Studies in Vaud, Berne, and Savoy*, vol. 2, p. 292-293.

3 *The Autobiographies of Edward Gibbon*, p. 138-140, brouillon « C ».

4 AVL, P 224, 18/261, envel. 6-8, correspondance de Deyverdun, 1739-1789 + s.d.

5 Voir Manfred Gsteiger, « Jacques-Georges Deyverdun traducteur de *Werther* », *Annales Benjamin Constant*, n° 18-19, 1996, p. 91-95.

6 Sur son activité journalistique, voir la notice d'Alain Juillard, « Jacques Deyverdun (1734-1789) », in Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journalistes (1600-1789)*,

<<https://dictionnaire-journalistes.gazettes18e.fr/journaliste/239-jacques-deyverdun>>, consultée le 10.10.2016.

7 Voir le fonds Grenier (P 224) aux Archives de la Ville de Lausanne.

8 « Nécrologie », *Journal de Lausanne*, 25 juillet 1789, p. 126.



# L'essor de la franc-maçonnerie lausannoise

Danièle Tosato-Rigo

Par le biais de ses nombreux officiers au service étranger, des aristocrates de toute l'Europe séjournant dans ses murs et de la mobilité internationale de ses intellectuels, marchands et rentiers, Lausanne a tôt participé à l'essor des loges maçonniques. Le protestantisme n'y a nullement fait obstacle, bien au contraire : des réfugiés huguenots, ministres du culte et étudiants en théologie y adhèrent<sup>1</sup>. À une époque où la nature même de la maçonnerie n'est pas encore fixée, diverses sociétés visant la formation intellectuelle, le perfectionnement moral et l'exercice de la charité gravitent autour d'elle, à l'instar de l'*Ordre de l'Étoile*, groupement paramaçonnique créé vers 1742 dont le pasteur Antoine-Noé Polier de Bottens est le premier président, et qui a des antennes en France<sup>2</sup>. Le vif engouement des élites romandes [fig. 1], mais aussi germanophones pour la maçonnerie, qui proclame les principes les plus nobles tout en se réunissant hors de son contrôle, met le gouvernement bernois dans l'embarras.

Première loge lausannoise à avoir laissé des traces, *La Parfaite Union des Étrangers* [fig. 2] est affiliée à la Grande Loge de Londres. S'il est probable que des Anglais aient influencé sa création, comme à Genève deux ans plus tôt, et évident qu'elle admit nombre d'étrangers, les signataires des constitutions adoptées en 1741 sont tous lausannois<sup>3</sup>. Appelant aux lumières de la conscience individuelle, la préface de ses règlements donne, comme l'a relevé Cécile Révauger, une définition de la franc-maçonnerie remarquable pour l'époque :

Les hommes dans tous les temps et dans tous les âges ont été partagés en matière de religion et de gouvernement. L'expérience n'a que trop fait connaître combien de haine, de divisions et d'effusion de sang la diversité des sentiments a produits. Les fondateurs de notre ordre, gens sensés et au-dessus des préjugés vulgaires, comprirent dès lors qu'il était impraticable de ramener les hommes à un même point de doctrine ; mais que leur différence à cet égard n'empêchait pas qu'il y eût dans les diverses religions et sectes des semences de vertus morales et des principes d'honneur et de probité. Ce qui les porta à former une société [qui] serait ouverte indifféremment à tout individu jugé honnête homme, de quelque religion qu'il pût être.<sup>4</sup>

Dans ces premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, nombre d'États européens ont interdit les loges maçonniques, tels la Hollande, la Suède, le Palatinat, sans parler de la fameuse excommunication papale de 1738. Le gouvernement bernois charge début 1741 son avoyer de mener l'enquête. D'un côté, les loges présentaient des caractéristiques peu compatibles avec la législation de la République tout aristocratique de Berne, en particulier avec l'interdiction des assemblées spontanées. Cette dernière, inscrite dans les *Lois et Statuts du Pays de Vaud* (1616), a encore fait l'objet d'un rappel à l'intention des Lausannois à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, aux termes duquel « toutes assemblées secrettes, confréries, sociétés, dans lesquelles il se prête des serments ou autres promesses juratives,

**Fig. 1. Tablier maçonnique « dit de Voltaire », qui aurait appartenu à Pierre Maurice Glayre (1743-1819), peau, [v. 1730-1800].**  
ACV, cote PP 640/30.

quil produira chez lui, tournent a son avantage particulier, a celui de ses Concitoyens, & a l'honneur de l'Ordre, & que par là, il puisse contribuer a prevenir ou a dissiper les soupçons, & les ombrages, que son Prince, ou ses Magistrats pourroient prendre, & donner a tous ses Compatriotes des Idées plus saines, & plus avantageuses des Francs-Maçons & de la Franche Maçonnerie. —



1.

# Constitutions & Reglemens Generaux des FRANCS ET REÇVS MAÇONS en particulier pour La Loge de Lausanne.

## CHAPITRE. I.

### Des Loges en general.

- 1.<sup>o</sup> On appelle Loge l'assemblée composée du Maître des autres Officiers de l'Ordre des Maîtres & des Compagnons, lorsqu'elle est dûment convoquée. Elle peut être plus ou moins nombreuse. Si le Maître y preside elle est assemblée en Ample Forme, & si c'est seulement son Député, ou quelqu'autre Officier de la Loge, elle est assemblée en Duë Forme.
- 2.<sup>o</sup> Il y a deux sortes de Loges, l'une Ordinaire, qui doit s'assembler les Seconds, & les quatrieme. Samedis de Chaque mois, excepté les Veilles de Communion qu'elle ne s'assemblera point, et l'autre Extraordinaire ou Trimèstrale, qui

doivent entièrement être défendues comme de dangereuses conséquences, à peine de notre indignation souveraine»<sup>5</sup>. D'un autre côté, force était de constater qu'en pays romand et alémanique, la franc-maçonnerie recrutait dans les familles dirigeantes elles-mêmes. Sans compter les puissances étrangères qui la toléraient, à commencer par l'Angleterre, qu'une interdiction s'étendant à leurs ressortissants pouvait froisser. Divisé, le gouvernement bernois temporise, tandis qu'une guerre de plume oppose adeptes et adversaires de l'ordre<sup>6</sup>.

C'est le moment que choisissent les érudits et magistrats lausannois formant la *Société du comte de la Lippe* pour intervenir dans le débat, sous couvert d'éducation princière. «L'intérêt de la société demande-t-il que l'on s'oppose à l'établissement des francs-maçons ou permet-il qu'on les tolère?»,<sup>7</sup> se demandent ses membres, parmi lesquels se trouve Jacques Bibaud du Lignon, grand maître provincial de la loge *La Parfaite Union des Étrangers*. Le huguenot établi à Lausanne depuis 1690, époux de la fille d'un ancien bourgmestre de la ville, Charlotte de Loys, et

Fig. 2. Livre des Constitutions et Reglemens Generaux des Francs et Reçvs Maçons en particulier pour La Loge de Lausanne, aprouvés par tous les Freres le 30<sup>me</sup> Decembre 1741, p. 1. Archives départementales de la Côte d'Or, cote 1F 297.

cofondateur de la *Bibliothèque italique* – si chère à Gibbon – a peut-être du renfort : quoiqu'il se garde de se présenter comme tel, le lieutenant baillival Charles Guillaume Loys de Bochat pourrait être franc-maçon également.

Le premier chef d'accusation discuté réside dans l'exclusion des femmes des loges<sup>8</sup>. Rien de répréhensible à cela estiment à l'unanimité les intervenants : non seulement les constitutions maçonniques anglaises les excluent, tout comme l'auraient fait les guildes et métiers du Moyen Âge, mais la manière de vivre des femmes, leur éducation et leur faiblesse naturelle les rend « peu propres au grand et utile ouvrage des maçons », sans oublier l'exclusion traditionnelle des femmes « par tous les peuples des conseils, des tribunaux, en un mot du gouvernement ».

Le second grief examiné est l'admission des non chrétiens dans les loges :

Tout chrétien doit soutenir la religion chrétienne autant qu'il le peut, déclare à ce propos le professeur Polier de Bottens, il doit chercher à la répandre, d'où je conclus que les francs-maçons ne doivent pas se lier avec des infidèles sans travailler à les convertir, ce qu'ils ne font pas puisque de leur propre aveu, on ne parle jamais de religion dans leurs assemblées.<sup>9</sup>

Ce point de vue est contesté par le bourgmestre Jean-Samuel Seigneux au nom de la concorde des religions. Le magistrat souligne qu'il ne faut pas confondre tolérance et indifférence religieuse : « c'est par prudence et non par indifférence que les francs-maçons interdisent de parler de religion »<sup>10</sup>. Au refus de convertir l'autre, Seigneux ajoute un argument économique : « tous les jours nous sommes obligés de commercer avec des gens de religion différente de la nôtre, sans que pour cela nous soyons obligés de travailler à leur conversion ». Sur cette question visiblement très controversée, qui divise au reste les maçons eux-mêmes, d'autres ténors de la société préfèrent s'abstenir, à l'image de Gabriel Seigneux de Correvon. Mais ce dernier a confié deux ans plus tôt dans une lettre à un magistrat savoyard qu'il voyait d'un très bon œil les efforts des francs-maçons pour « rapprocher ceux que la diversité des langues, des mœurs ou de la religion divisait. »<sup>11</sup>

Reste le morceau de résistance du débat : le secret que les maçons promettent de garder sur leurs rituels et le serment par lequel ils s'y engagent. Ce dernier ne représente-t-il pas une prérogative réservée au souverain ? Deux tendances s'affrontent ici. La première estime que le secret éveille les soupçons. On ne peut s'engager par serment « sans crime » qu'à des choses connues, déclare notamment le professeur Jean-François Dapples. La seconde,

incarnée par Loys de Bochat et Seigneux de Correvon, voit au contraire dans le secret un ressort du contrôle de la société sur son propre recrutement. Les deux intervenants minimisent en outre le caractère sermental de la promesse du franc-maçon en l'associant à un engagement proche de la « parole d'honneur », somme toute plutôt courante dans la vie quotidienne.

Dans son ensemble, le débat fait parfaitement ressortir l'attrait de la franc-maçonnerie pour l'élite intellectuelle et politique d'une ville sujette. On sent poindre ici, outre le désir de s'affranchir des barrières confessionnelles – nourri par la crise du Consensus<sup>12</sup> – un nouveau discours quant au monopole d'État sur la vie associative : une étape de la lente conquête du droit de réunion. Seigneux de Correvon pour lequel « les choses intéressantes sont souvent liées à serment », déclare par exemple que « chaque société a le droit d'exiger que ses membres s'obligent à pratiquer les lois qu'elle fait ». Et qu'en est-il alors lorsqu'une société « s'élève contre le gré du souverain », demande Loys de Bochat, n'a-t-elle pas lieu d'être dissoute ? Rien n'est moins sûr : « là, estime le lieutenant baillival, on pourrait demander si l'utilité qui revient au public de cette société n'est pas assez grande pour mériter qu'on s'expose à l'indignation du souverain en vue de procurer cette utilité. » Et s'il déclare aussitôt que c'est au souverain qu'il appartient « de juger de ce qui regarde l'utilité publique », le lieutenant baillival n'en a pas moins déplacé le propos : l'intérêt de la société a, de fait, pris le pas sur la question de la sûreté de la République.

Sous couvert de procès, c'est une tribune que la Société du comte de la Lippe offre aux francs-maçons. Leur utilité publique est mise en avant. La société des maçons délivre un « passeport pour l'honnête homme » dans le monde entier, selon l'expression d'Antoine Polier de Saint-Germain. Elle crée un nouveau lien social « indépendamment des relations accidentelles », comme le souligne Polier de Bottens. Sans compter qu'elle assure un système de distinction compatible avec l'égalité républicaine, soit une égalité par le haut, soulignée du reste dans les Constitutions de la *La Parfaite Union des Étrangers* selon lesquelles le respect du rang social ne doit pas le céder à l'égalité entre frères. La forme d'association qu'on cherche à rendre licite brille autant par l'éclat de ses maîtres et puissants protecteurs (« princes, magistrats, éminents hommes d'Église »), que par les liens qu'elle tisse de pays à pays. Enfin, la franc-maçonnerie propose un modèle de charité bien ordonnée. À l'heure où la charité chrétienne universelle est sous le feu des critiques, la « bienfaisance », elle, recueille tous les suffrages. Au franc-maçon Du Lignon, directeur de la Bourse française et pilier des Écoles de charité, qui déclare qu'« on ne peut étendre ses libéralités à tout

le monde, et c'est pour cela qu'on se restreint à des gens qui sont liés avec nous» fait écho Seigneux de Correvon: «sur la charité peu édifiante, ils peuvent répondre que chacun est libre dans la distribution de ses bienfaits.»

Que la Société du comte de la Lippe donne la parole aux francs-maçons se vérifie quelques mois plus tard. Dans sa séance du 10 octobre 1744, la discussion porte sur le fameux discours du chevalier de Ramsay, «fourni par Mr. du Lignon», premier essai d'historiciser la franc-maçonnerie en la rattachant aux Croisés (plutôt qu'aux temps de Salomon) et d'en formuler la nature et l'objet<sup>13</sup>. Mélange d'idées – philanthropie, morale, goût des arts et des sciences – et de mythes, ce discours, comme l'a souligné Ran Halévy, dote le jeune ordre de son identité culturelle, une identité qui devance les pratiques<sup>14</sup>. Prônant le cosmopolitisme, Ramsay appelle notamment à la réalisation par les savants maçons de tous pays d'un dictionnaire universel: une idée qui trouve une résonance très favorable auprès des érudits lausannois, visiblement séduits par la franc-maçonnerie académique esquissée par le chevalier. Si l'historique de l'ordre suscite des réserves – le professeur Georges Polier met en doute la thèse relative aux Croisés –, pour le bourgmestre Polier, le développement des sciences et des arts ne peut qu'être loué. Quant à Loys de Bochat, il souligne que le projet d'un dictionnaire universel serait non seulement très utile, mais facile à réaliser au vu du nombre de francs-maçons!

Sommé par le gouvernement bernois d'enquêter sur les loges vaudoises, le bailli Ryhiner livre fin décembre 1744 un rapport positif<sup>15</sup>. Pour le moins en ce qui concerne la loge de *La Parfaite Union des Étrangers*. Réunie deux à trois fois par an, elle est, assure-t-il, formée d'hommes dignes de la plus haute estime, très prudents dans leurs réceptions. Il en irait tout autrement, par contre, d'une seconde loge, créée quelques mois plus tôt, dont les membres, bien plus nombreux, recruteraient à outrance par dépit de n'avoir été reçus dans la première, faisant beaucoup de bruit autour de leurs prétendus secrets. Et le bailli de conclure qu'il aurait certes mieux valu n'avoir pas de francs-maçons, mais que s'agissant d'une mode dans toute l'Europe, il ne fallait pas s'étonner d'en trouver à Lausanne, où tant d'oisifs ne savaient comment occuper leurs loisirs.

Deux mois plus tard, le ton baillival change. Ayant constaté que la nouvelle loge, non seulement continue à recruter massivement, mais attire des adeptes d'autres villes vaudoises – parmi lesquels le propre fils du bailli de Moudon –, Ryhiner appelle à l'action<sup>16</sup>. Au même moment, et cela n'a évidemment rien d'un hasard, Loys de Bochat fait paraître dans le *Journal helvétique* un long article en faveur des francs-maçons signé «le frère Truelle»<sup>17</sup>. Il s'en

prend tout particulièrement aux «sinistres insinuations, capables de nous rendre méprisables, odieux et suspects dans tout État», calomnies dont il affirme le poids redoublé par le recours au clergé, auquel on fait croire que l'Église est en danger. Et Bochat d'annoncer qu'il réfutera systématiquement les attaques contre l'ordre dans une apologie «partagée en articles [qui] pourront entrer successivement dans le *Journal Suisse*». Il n'en aura pas le temps.

Encouragé par l'interdiction prononcée par la république voisine et alliée de Genève, le gouvernement bernois saute le pas. Dans son édit du 3 mars 1745, il déclare la maçonnerie contraire aux lois et constitutions fondamentales de l'État, impose à ses membres l'obligation d'abjurer, et prévoit amendes et destitution des charges publiques pour les récalcitrants<sup>18</sup>. Une exception est concédée pour motifs éminemment diplomatiques à Abraham Porta, secrétaire de l'envoyé anglais à Berne John Burnaby, qui abjurera trois ans plus tard.

Les abjurations de 1745 – une soixantaine au total – sont dûment enregistrées par le bailli Ryhiner, dont le compte rendu signale également ceux que la maladie ou l'absence a jusqu'ici empêché de s'exécuter. La liste que ses indications permettent de constituer (voir ci-dessous) n'a rien d'exhaustif, les étrangers ne s'étant visiblement pas sentis concernés par la mesure, et les indigènes n'ayant pas tous abjuré. Elle confirme néanmoins l'ampleur de l'essor des loges. Outre l'«ancienne» et la «nouvelle», elle indique l'existence d'une troisième loge, où les étudiants de l'Académie sont particulièrement bien représentés.

Plus nombreux à abjurer, les membres de *La Parfaite Union des Étrangers* ont visiblement plus à craindre de la perte de faveur du souverain: les grandes familles lausannoises y sont largement représentées. Des membres des autorités de diverses villes vaudoises y figurent, tel Rodolphe Samuel de Praroman, seigneur de Chapelle-Vaudane et beau-fils de Jean-Pierre de Crousaz, tout juste nommé contrôleur général à Lausanne, ou David François Rosset, châtelain de Montherond, ou encore les conseillers David François Russillon, d'Yverdon, et César Valier, de Rolle.

L'absence d'une personnalité dans ces listes interroge: celle de Charles Guillaume Loys de Bochat. S'il était maçon, comme nous le supposons, pourquoi Loys n'a-t-il pas abjuré, à l'instar des Du Lignon, Chandieu et autres? Son statut de représentant du souverain dans le bailliage lui interdisait-il d'apparaître au grand jour?

Quoi qu'il en soit, l'interdiction gouvernementale de 1745 a eu pour principal effet d'enlever aux loges leur visibilité, non de les faire disparaître, bien au contraire. En 1749, Jean-Philippe Loys de Cheseaux crée avec Antoine Court de Gébelin une société secrète visant, comme son nom de

139.

Questions                      Réponses

1<sup>o</sup> Quand avez vous été reçu dans la Société des Princes, & maçons, ou telle autre Société qui ait quelque rapport ou quelque analogie avec celle là ?  
 Réponse: J'ai été reçu environ 1744 restant d'aucun autre Société

2<sup>o</sup> Par qui il a été reçu ?  
 Réponse: Par Mr. Du lignon de la grande Loge de Lausanne

3<sup>o</sup> Où il a été reçu ?  
 Réponse: à Lausanne

4<sup>o</sup> En présence de qui il a été reçu ?  
 Réponse: La Loge étoit si nombreuse que je ne puis me rappeler qui en étoit les membres

Fig. 3 a. Déclaration de Denis du Thon, ancien châtelain d'Essertines, au bailli d'Yverdon Victor de Gingins de Moiry, avant son abjuration de la franc-maçonnerie, 20 avril 1764. AEB, cote B/115.

Fig. 3 b. Déclaration de David Correvon, officier au régiment de Tscharnen en Piémont, au bailli d'Yverdon Victor de Gingins de Moiry, avant son abjuration de la franc-maçonnerie, 20 avril 1764. AEB, cote B/115.

140.

Questions                      Réponses

5<sup>o</sup> A quels engagements il s'est obligé d'assujettir ?  
 Réponse: Je me suis engagé au Serment de la Société qui n'a rien de contraire à la Religion, au Gouvernement ni aux bons mœurs.

6<sup>o</sup> De quelle Loge il est, ou Elle s'assemble, & à combien d'assemblées il a assisté ?  
 Réponse: d'aucune Loge qui par conséquent ne s'assemble point. Depuis onze ans que je suis au Service, Je n'ay assisté à aucune Loge ni assemblée dans le Pays, mais bien en Piémont.

7<sup>o</sup> En fin quel sont ses noms, & ceux de ses Confrères Princes = Maçon qui lui sont connus, & dans la ville, & dans le Pais ?  
 Réponse: Mr. Decoppet le fadet Maître, Mr. Henry Decoppet, Mr. Denis Duthon, Mr. Dehay tout de Paris, Mr. Le Chatelain Balle, Mr. Le Sommier de Mierre, Mr. Corday Officier, Mousier d'Hauterive Capitaine dans Tscharnen.

Le 20 avril 1764. par David Correvon Officier

Céphalégie l'indique, la domination des cerveaux. En 1764 une nouvelle enquête ordonnée par le gouvernement bernois révèle l'existence de nombreuses loges maçonniques à Lausanne et dans le Pays de Vaud, entraînant une nouvelle procédure d'abjurations [fig. 3 a et b]. Les renouvellements de l'interdiction de l'ordre, dans les années 1770 et 1780, en disent long sur l'impossibilité de mettre un terme à son activité. Même l'*Encyclopédie* d'Yverdon ne craint pas de contribuer à sa publicité, en empruntant au supplément à l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert l'article « Francs-Maçons » rédigé par l'astronome maçon Lalande<sup>19</sup>. Dans un territoire où de nombreux huguenots étaient amplement familiarisés avec la clandestinité et où des sujets se forgeaient à la fois des espaces de sociabilité hors du contrôle de l'État et un réseau international, la prohibition a peut-être même constitué un élément moteur du phénomène maçonnique naissant.

Membres de loges maçonniques lausannoises (1745)<sup>20</sup>

<p><b>Ancienne loge</b>  <b>[Parfaite Union</b>  <b>des Étrangers]</b></p>	<p><i>Aubonne</i> David d', officier en Hollande; <i>Beausobre</i> de, de Morges; <i>Blonay</i>, Paul de, de Vevey; <i>Bossy</i> Jean, frère servant<sup>21</sup>; <i>Bousquet</i>, libraire; <i>Bressonnaz</i> de; <i>Chandieu-Vuillens</i> de; <i>Chandieu-Villars</i> de, capitaine en France; <i>Chanson</i>, Jean-François, d'Yverdon; <i>Clavel de Brenles</i>; <i>Clavel</i> de Sepey; <i>Clavel</i> Samuel; <i>Constant d'Hermenches</i>, capitaine lieutenant d'un régiment en Flandres; <i>Crousaz de Mézery</i>, Henri de; <i>Delessert</i>, Rodolphe de, de Cossonay, établi à Lyon; <i>Dufour</i>, Jean, de Vevey; <i>Du Thon</i>, Denis, d'Yverdon; <i>Fivaz</i>, Daniel, frère servant; <i>Foy</i>, Jean, frère servant; <i>Gard</i> du, d'Echichens; <i>Gaudard</i> de Chavannes, au service de France; <i>Grand</i>, Georges, banquier; <i>Grand</i>, Jean-Pierre; <i>Henchoz</i>, Rodolphe, de Château-d'Œx; <i>Herwart</i> d', de Vevey; <i>Illens</i> d', Dr. en droit, avocat; <i>Jain</i>, de Morges; <i>Lenoir</i>, Abraham, frère servant; <i>Lignon</i> du; <i>Mestral de Saussure</i>; <i>Molitor</i>; <i>Forestier d'Orges</i>, de Cully; <i>Perret</i>, Vincent, de Vevey; <i>Porta</i>, Abraham, à Berne, chez M. Burnaby; <i>Polier de BousSENS</i>, conseiller; <i>Praroman</i> de, contrôleur; <i>Ribaupierre</i>, avocat, de Rolle; <i>Rosset de Rochefort</i>, Dr.; <i>Rosset d'Echandens</i>, Daniel; <i>Rosset</i>, châtelain de Montherond; <i>Russillon</i>, David François, d'Yverdon; <i>Saussure</i>, César de; <i>Seigneux</i>, Pierre; <i>Seigneux</i>, Samuel, officier au régiment d'Erlach en Sardaigne; <i>Valier</i>, César, de Rolle; <i>Viret</i>, Pierre, capitaine; <i>Willermin</i> de, d'Echallens, officier en France.</p>
<p><b>Nouvelle ou 2<sup>e</sup> loge</b></p>	<p><i>Arnay</i> d', le second; <i>Boisot</i>, Jean; <i>Brun</i>, Jean Antoine, frère servant; <i>Carrard</i>, Georges; <i>Carrard</i>, Jean-Pierre; <i>Courlat</i> Samuel; <i>Crausaz</i> de, châtelain; <i>De la Rue</i>, commissaire; <i>Des Ruines</i>, capitaine; <i>Dumas</i>, ministre, Français réfugié; <i>Fischer</i>, François-Louis; <i>François</i>, aide-major; <i>Freymond</i>, avocat; <i>Gaulis</i>, secrétaire; <i>Guerry</i>, ministre; <i>Lemaire</i>, conseiller; <i>Milot</i>, justicier; <i>Morsier</i> de, est aux Indes; <i>Porta</i>, fils de Daniel Porta; <i>Prade</i> le fils, frère servant; <i>Salgues</i>, procureur; <i>Saussure</i> de, banneret; <i>Saussure</i> de, châtelain; <i>Viret</i>, Jean-Jacques, lieutenant; <i>Willermoz</i> le cadet, conseiller; <i>Wullyamoz</i> l'aîné, justicier; <i>Wullyamoz</i>, Louis.</p>
<p><b>3<sup>e</sup> loge</b></p>	<p><i>Adler</i> Friedrich, ébéniste, ici depuis quatre ans; <i>Arnay</i>, Gabriel Louis d', étudiant; <i>Bernard</i>, prosélyte, leur chef, n'est toutefois plus ici; <i>David</i>, François, étudiant; <i>Chavannes</i>, Louis, étudiant; <i>Lecoultre</i>, Samuel Henri, étudiant; <i>Luthold</i>, Jacob, de Zurich, musicien, ici depuis quatre ans; <i>Mandrot</i>, François Samuel; <i>Muriset</i>, de Cully, châtelain; <i>Parisod</i>, François Louis, reçu à Morges; <i>Parisod</i>, Jean-Rodolphe, étudiant; <i>Porta</i>, Friedrich, de Cully, reçu à Genève; <i>Porta</i>, Samuel, de Cully, reçu en particulier par un franc-maçon anglais; <i>Ruchonnet</i>, Samuel, étudiant; <i>Verre</i>, David, commerçant d'ici.</p>

- 1 Les liens étroits existant à l'époque entre protestantisme et franc-maçonnerie ont été successivement mis en avant par Daniel Ligou (« Protestantisme et franc-maçonnerie », *Dix-huitième siècle*, n° 17, 1985, p. 41-51), et dans l'ouvrage dirigé par Cécile Révauger et Charles Porset, *Franc-maçonnerie et religions dans l'Europe des Lumières*, Paris, Honoré Champion, 1998.
- 2 Voir Daniel Ligou, « Antoine Court, l'Ordre de l'Étoile et la Maçonnerie vaudoise de 1740 à 1760 », in Hubert Bost et Claude Lauriol (éd.), *Entre Désert et Europe, le pasteur Antoine Court (1695-1760)*, Paris, Honoré Champion, 1998, p. 247-260.
- 3 L'un d'entre eux – César de Saussure – a relaté son initiation à Londres, voir William de Sévery, « César de Saussure et la société des francs-maçons de Londres en 1739 », *RHV*, n° 25, 1917, p. 353-366.
- 4 « Livre des Constitutions et Reglemens Generaux des Francs et Reçus Maçons en particulier pour La Loge de Lausanne, approuvés par tous les Freres le 30<sup>me</sup> Decembre 1741 », Archives départementales de la Côte d'Or, cote 1F 297. Alain Bernheim a édité ces statuts dans *Les Débuts de la franc-maçonnerie à Genève et en Suisse*, Genève, Slatkine, 1994, p. 433-469, signalant qu'il s'agit du plus ancien document maçonnique de Suisse conservé. Sur leur préambule, voir Cécile Révauger, « Suisse », in Eric Saunier (dir.), *Encyclopédie de la franc-maçonnerie*, Paris, Librairie générale française, 2000, p. 838. L'histoire de la franc-maçonnerie dans la République de Berne a fait l'objet d'un article pionnier de Karl J. Lüthi-Tschanz, « Die Freimaurerei im Freistaat Bern », *Blätter für bernische Geschichte, Kunst und Altertumskunde*, n° 14, 1918, p. 149-199, 289-299 ; n° 15, 1919, p. 55-71. Pour un panorama de l'essor des loges, en Suisse, voir l'article « Franc-maçonnerie » du *DHS*, version du 15.05.2007. Parmi les nombreuses études relatives à la franc-maçonnerie au XVIII<sup>e</sup> siècle, on signalera notamment Margaret C. Jacob, *Living the Enlightenment. Freemasonry and politics in eighteenth-century Europe*, New York et Oxford, Oxford University Press, 1991, ainsi que les travaux de Pierre-Yves Beaurepaire (*Franc-maçonnerie et cosmopolitisme au siècle des Lumières*, 1998, *La République universelle des francs-maçons*, 1999, *L'Europe des francs-maçons*, 2002 [rééd. 2018], *Franc-maçonnerie et sociabilité : les métamorphoses du lien social XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, 2003).
- 5 Mandat du 3 décembre 1669, cité dans Jeremy Charles Jackson, *The Evolution of a Municipal Oligarchy: Lausanne, 1536-1798*, Ann Arbor, University Microfilms Library Services, 1973, p. 183.
- 6 Voir les articles parus dans *Der Brachmann* (Zurich, 1740), *Zeitungen einer fruchtbringenden Gesellschaft* (Bâle et Berne, 1741-1742), *Berner Mercurius* (1743) ou dans le *Journal helvétique* (1738, 1744-1745).
- 7 Séance du 14 décembre 1743. Le sujet avait déjà été évoqué dans le contexte d'un débat sur l'usage des sociétés, les 20 avril et 11 mai précédents. Voir *Extrait des conférences de la Société de Monsieur le comte de la Lippe*, Lausanne, 1742-1745, 2 vol., cote BCUL, 2S 1386/1-2, transcrit sur *Lumières.Lausanne*. Sur la société, voir dans ce volume notre article « Lausanne au carrefour des voyages de formation ».
- 8 Sur la présence féminine dans les loges de l'époque, voir Janet Burke et Margaret Jacob (dir.), *Les Premières franc-maçonnies au siècle des Lumières*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2010. L'exclusion des femmes est un sujet omniprésent dans la littérature pro- et antimaçonnique avant 1750, comme le montre le recueil de textes publié par Johel Coutura, *Le Parfait Maçon. Les débuts de la franc-maçonnerie française (1736-1748)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1994. On trouve des échos à cette question également dans le *Journal helvétique*, où une « Chanson sur les Francs-Maçons » évoque le personnage de Samson, qui, une fois son secret révélé à sa maîtresse, « éprouva de sa faiblesse le funeste effet » (*Journal helvétique*, mars 1744, p. 272).
- 9 Séance du 14 décembre 1743. Cf. note 7.
- 10 *Ibid.*
- 11 Lettre de Gabriel Seigneux de Correvon à Jean-Baptiste Symond, juge mage du Genevois en Savoie, 7 mai 1741, reproduite dans Paul Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon, ein schweizerischer Kosmopolit, 1695-1775*, Florence, Tipografia Giuntina, 1947, p. 116-117.
- 12 Voir à ce propos l'article de Christian Grosse dans le présent volume.
- 13 Voir André Michael Ramsay, *Discours prononcé à la réception des francs-maçons*, présenté et édité par Georges Lemoine, Toulouse, Éditions SNES, [1999]. En comparant différentes éditions du texte, Wilhelm Begemann-Berlin est parvenu à la conclusion que Bibaud du Lignon était en possession de l'impression originale de Ramsay, ce qui donne tout son prix à sa transcription dans les procès-verbaux de la Société du comte de la Lippe (« Die Freimaurerei in der Lausanner Gesellschaft des Grafen zur Lippe von 1742/1744 », tiré à part de *Zirkelcorrespondenz*, 1911, p. 338-339.).
- 14 Ran Halévy, *Les Loges maçonniques de la France d'Ancien Régime. Aux origines de la sociabilité démocratique*, Paris, EHESS, coll. Cahier des Annales 40, 1984, p. 105. Sur Ramsay, voir Jacques Brengues, « Ramsay (André, Michel, chevalier de), 1683-1743 », in Daniel Ligou (éd.), *Dictionnaire de la franc-maçonnerie*, Paris, PUF, 2000 (réédition revue et augmentée de l'édition de 1974), p. 999-1000 ; Jeff van Bellinghen, « Ramsay, Andrew Michael, [André], Chevalier de (1686-1743) », in Charles Porset et Cécile Révauger (éd.), *Le Monde maçonnique des Lumières*, Paris, Honoré Champion, 2013, vol. 3, p. 2345-2350.
- 15 Rapport du 29 décembre 1744, cote AEB, BI 115.
- 16 Rapport du 16 février 1745, cote AEB, BI 115. Le bailli a également transmis au gouvernement un formulaire de réception et un catéchisme de franc-maçon, ainsi que des instructions pour la tenue des loges, reproduits dans la seconde partie de l'article de Lüthi-Tschanz, « Die Freimaurerei im Staat Bern », art. cit., n° 14, 1918, p. 162-199.
- 17 « Aux éditeurs. À l'occasion d'une lettre attribuée à Mr. Rousseau contre les Francs-Massons », *Journal helvétique*, février 1745, p. 145-161. Le brouillon du texte, de la main de Loys de Bochat, est conservé dans le fonds Grenier des AVL (P 224, carton n° 16/259, cartable n° 6).
- 18 Mandat reproduit dans Regula Matzinger-Pfister (éd.), *Les Sources du droit du canton de Vaud. C. Époque bernoise. I. Les mandats généraux bernois pour le Pays de Vaud 1536-1798*, Bâle, Schwabe Verlag, 2003, n° 241, p. 670-672.
- 19 Sur Lalande, voir Charles Porset, « Siderus Latamorum. Lalande franc-maçon », in Guy Boistel et alii, *Jérôme Lalande : une trajectoire scientifique (1732-1807)*, Rennes, PUR, 2010, p. 195-222.
- 20 Mentionnés par le bailli Ryhiner dans le cadre de la procédure d'abjurations (« Cahier ansehend die sogenannt Freimaurerei, 1745 », cote AEB, BI 115). Nous traduisons les commentaires de l'allemand.
- 21 Les frères servants assurent les fonctions d'intendants ou de concierges. Voir Saunier (dir.), *Encyclopédie de la franc-maçonnerie, op. cit.*, p. 321.

# « Play, I neither love nor understand » : Edward Gibbon joueur

Ulrich Schädler

Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le jeu d'argent était une nécessité sociale à laquelle il était difficile d'échapper<sup>1</sup>. Dans le chef-lieu vaudois, l'élite avait pour habitude de se réunir les après-midis autour de tables de jeu. De nombreux écrits – correspondances, journaux personnels, récits viatiques – en témoignent ; les voyageurs relèvent volontiers cette manie lausannoise, jugée souvent excessive. Celles et ceux qui voulaient intégrer les assemblées choisies avaient tout intérêt à s'adonner à ce passe-temps, contrainte à laquelle a dû se soumettre aussi Edward Gibbon lors de ses séjours en 1763-1764 et 1783-1793. C'est ainsi que l'historien apprend divers jeux, tels que le tressette, le reversis ou le piquet, sans oublier le whist qui, selon lui, était « si nécessaire à l'existence d'un Lausannois de naissance »<sup>2</sup>.

Le 13 décembre 1763, Edward Gibbon inscrit dans son journal intime une réflexion sur le jeu qui mérite toute notre attention :

Il y a quelques jours que j'ai bien perdu mon temps. Heureux encore si ce n'étoit que mon temps, que j'eusse perdu ! J'ai beaucoup joué, ou du moins j'ai beaucoup parié au cercle ; après quelques commencemens de bonheur je me suis enfilé au whist et au piquet, et j'ai perdu une quarantaine de Louis. J'ai eu alors le courage de m'arrêter tout d'un coup, et sans me laisser éblouir par de vaines espérances de rattraper ma perte, j'ai renoncé au gros jeu, du moins pendant quelque temps. Il voudrait mieux y renoncer à jamais ; il y a tant d'inconvénients, la perte du temps, la mauvaise compagnie ; ces agitations continues de crainte et d'espérance qui aigrissent à la longue l'humeur et qui dérangent la santé. Le goût d'étude et la réflexion, peut-il s'associer avec celui du jeu ? C'est d'ailleurs une remarque que l'expérience m'a souvent fait faire ; que la partie ne sauroit être égale et qu'une perte quelconque est sentie bien plus vivement que ne le seroit un gain pareil. La raison en est claire. On avoit déjà arrangé sa dépense sur son revenu, et cette perte inattendue entraîne

la privation de nécessaire ou du moins de quelques agréments sur lesquels on comptoit. Mais le gain, trop précaire et trop incertain pour devoir changer les plans d'un homme sensé, ne sert tout au plus qu'à satisfaire la fantaisie du moment. Voilà de la sagesse après coup. Si j'avois fait ces réflexions quelques jours plutôt, je me serois épargné quelques désagréments de la part de mon père qui peut ne se point accommoder de ce surcroît de dépense.<sup>3</sup>

Gibbon énonce les trois principaux problèmes que causerait la pratique du jeu : la perte de temps, l'impact négatif sur la santé et la perte d'argent. Il n'est pas le seul à relever ces trois aspects. En effet, ils sont souvent discutés par les auteurs contemporains qui ont porté un regard critique face au jeu<sup>4</sup>. Au tournant du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, la perte de temps était encore considérée dans une perspective principalement théologique. En jouant, on perdait du temps que l'on aurait dû consacrer à s'instruire, à combattre ses propres vices ou, comme le théologien protestant Jean de la Placette le formulait, « on donne au jeu un temps qu'on refuse à Dieu »<sup>5</sup>. Le philosophe Jean Barbeyrac consacre aussi un chapitre à la pratique excessive du jeu dans son *Traité du jeu* (1709), publié peu avant qu'il ne s'installe à Lausanne pour y enseigner le droit. Selon lui, on ne devrait pas s'adonner au jeu plus de quatre ou cinq heures par jour pour ne pas empiéter sur le temps dévolu aux occupations sérieuses<sup>6</sup>.

Les analyses des jeux de hasard réalisées par les mathématiciens durant le XVIII<sup>e</sup> siècle contribuent à en rationaliser l'approche, si bien que les volumes de l'*Encyclopédie* de Paris portant sur les mathématiques comportent une annexe dédiée aux jeux. La perte de temps induite par la pratique du jeu devient progressivement un problème économique. Comme l'explique la devise « time is money » (B. Franklin), le temps est une ressource à investir dans des activités profitables plutôt qu'à consacrer aux loisirs. Jean-Baptiste Thiers s'était déjà exprimé dans ce sens à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle :



**Fig. 1. Représentation d'une partie de pharaon avec, au centre, le banquier. Détail d'une peinture murale réalisée par Johann Baptist Anton Raunacher au château Eggenberg à Graz, huile sur toile, [v. 1757-1761]. UMJ-Schloss Eggenberg.**

Ainsi un Chrétien ne doit considérer le jeu que comme divertissement, je veux dire, que comme un moyen propre pour se delasser des travaux, soit du corps, soit de l'esprit, afin de les reprendre ensuite avec plus de vigueur, & de se rendre plus capable des occupations sérieuses. [...] Le divertissement n'est pas permis pour soi-même mais pour rendre le corps & l'âme plus capable de travail.<sup>7</sup>

On sent ici un esprit qui correspond à ce que Max Weber appellera l'éthique protestante du travail.

La perte de temps est souvent discutée dans le contexte du deuxième aspect relevé par Gibbon, celui de la santé. Certains auteurs lient cette problématique avec ce qu'ils considèrent comme le but de tout jeu, à savoir la récréation du corps et de l'esprit. Ils recommandent de ne pas investir trop de temps et d'effort dans les jeux parce qu'ils pourraient fatiguer autant que les affaires sérieuses<sup>8</sup>. Le verdict que Montaigne émet sur le jeu d'échecs – «Je le hay et fuy, de ce qu'il n'est pas assez jeu, et qu'il nous ébat trop sérieusement»<sup>9</sup> – a longtemps fait autorité. De la Placette met en garde : «Rien ne me paroît plus ridicule que de jouer aux Echecs pour se délasser & se récréer l'esprit. Rien ne l'applique, et par conséquent ne le fatigue davantage»<sup>10</sup>. Le médecin lausannois Auguste Tissot est aussi d'avis que les jeux doivent délasser l'esprit. À cet effet, il favorise les jeux physiques comme le volant, le jeu de paume, le maille, le billard et les quilles. Cela étant, il attribue une fonction semblable aux jeux de cartes, surtout de hasard, parce qu'ils ne fatiguent pas, contrairement aux jeux dits de commerce<sup>11</sup>. Cependant, d'autres auteurs sont

de l'avis que non seulement les jeux d'adresse, mais aussi la plupart des jeux sont pénibles et fatigants<sup>12</sup>.

Gibbon n'évoque pas l'aspect de la fatigue. Il met en avant le fait que les joueurs seraient exposés constamment à des hauts et des bas émotionnels. L'idée que les excès d'émotions nuisent à la santé était assez répandue au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les auteurs de l'époque distinguent le plaisir, créé par le «petit jeu», des passions stimulées par le «gros jeu», lors desquels sont misés des montants élevés. Dans *l'Essai sur le goût* (1757), Montesquieu observe au sujet «des plaisirs de la surprise» que «c'est par-là que les jeux de hasard nous piquent ; ils nous font voir une suite continuelle d'événements non attendus ; c'est par-là que les jeux de société nous plaisent ; ils sont encore une suite d'événements imprévus, qui ont pour cause l'adresse jointe au hasard.»<sup>13</sup> Les émotions créées par le jeu sont vues ici comme la motivation principale des joueurs. Sans émotion, le jeu perd de son intérêt. Les jeux de hasard surtout étaient capables de susciter de fortes émotions que Gibbon décrit comme des agitations entre crainte et espérance. Helvétius (un auteur que Gibbon a lu) avoue en parlant des jeux d'argent, que l'on aime à la fois «les sensations agréables»

provoquées par le petit jeu et « dans le gros jeu l'émotion qu'il produit en nous »<sup>14</sup>. Selon lui, « l'émotion sentie au moment où je vais perdre ou gagner mille, deux mille, ou si l'on veut dix mille louis, prend sa source, ou dans la crainte d'être privé des plaisirs dont je jouis, ou dans l'espoir de goûter ceux que me procureroit un accroissement dans ma fortune. »<sup>15</sup> Ainsi, Catherine Villers de Billy constate dans ses *Instructions* que les jeux de hasard « sont contraires à la santé par l'émotion de l'ame, & par les veilles qui échauffent le sang »<sup>16</sup>. Elle recommande alors « de jouer un jeu assez petit, pour ne point incommoder, ni causer de l'émotion; ne point jouer trop long-tems ». Pourtant, Gibbon estime qu'un trop petit jeu risque de ne pas susciter suffisamment d'émotions et donc manque d'intérêt: « Nous avons joué au Pharaon jusqu'à l'arrivée de Manners et Holroyd avec le souper. Après souper nous nous sommes remis à jouer jusqu'à trois heures du matin. Le jeu étoit si petit que la plus grosse perte a été celle du tems »<sup>17</sup>. La difficulté réside dans le bon équilibre à adopter.

La perte d'argent est le troisième aspect évoqué par Gibbon. Il parle d'une perte inattendue, qui dérange le budget projeté et « entraîne la privation de nécessaire ». Gibbon se souvenait certainement d'un incident survenu lors de son premier séjour à Lausanne, quelques années plus tôt. Le jeune homme avait fait alors une mauvaise expérience qui lui avait coûté cher en argent et avait mis ses nerfs à rude épreuve. Dans une lettre adressée en février 1755 à sa tante Catherine Porten, le jeune Edward explique comment il a joué au pharaon avec un certain Mr. Gee et quelques autres gentilshommes anglais<sup>18</sup>. Vexé par la première perte d'une demi-guinée, il rejoue et perd encore 40 guinées<sup>19</sup>. Dans l'impossibilité de payer cette dette, il demande une revanche et perd 110 guinées de plus. Honteux de s'adresser à son père à ce sujet, il sollicite sa tante. Daniel Pavillard, le pasteur et précepteur du jeune Gibbon, tente aussi d'influencer Catherine Porten dans ce sens, en lui communiquant que son élève lui a promis de ne plus jamais jouer à des jeux de hasard<sup>20</sup>. En vain: elle refuse et communique l'affaire au père de Gibbon. Clément, le père pardonne à son enfant prodigue et lui envoie l'argent requis pour éponger la dette, qui sera réglée petit à petit. Inexpérimenté, le jeune Gibbon s'est non seulement laissé prendre au piège de ses émotions, mais il est aussi tombé dans un piège typique du jeu du pharaon. En 1746 déjà, Giacomo Casanova avait été convaincu par son protecteur Bragadin de ne jamais « ponter » au pharaon, mais seulement de tailler, c'est-à-dire de tenir la banque, du fait de l'avantage dont dispose le banquier par rapport aux pontes qui parient: « Puisque tu aimes les jeux de hasard, je te conseille de ne jamais ponter. Taille, et tu auras de l'avantage. [...] Le ponte est fou,

le banquier raisonne. »<sup>21</sup> Monmort avait lui aussi constaté: « Ce qui resteroit d'avantage au banquier, seroit suffisant pour faire préférer aux joueurs qui entendent leur intérêt, la place du banquier à celle de ponte »<sup>22</sup> [fig. 1].

L'avis de Gibbon sur le risque financier que représentait le jeu est partagé par ses contemporains, notamment par Jean Dusaulx qui affirme dans sa *Lettre et reflexions sur la fureur du jeu* (1775): « Il est de la plus absurde inconséquence de risquer le nécessaire pour gagner le superflu »<sup>23</sup>. Comme d'autres auteurs de son époque, Dusaulx était d'avis que la cause première de la passion du jeu réside dans la cupidité, dans l'attrait des richesses et de l'amour du gain.<sup>24</sup> La pratique ludique, illustrée par de nombreux témoignages, démontre au contraire que l'argent n'agit généralement qu'en qualité de stimulant et ne constitue pas la raison principale pour jouer. Si à Lausanne on misait presque toujours de l'argent<sup>25</sup>, on s'adonnait rarement à des jeux de hasard pur mais plutôt à des « jeux de commerce », c'est-à-dire à des jeux combinant hasard et stratégie. Ces derniers étaient moins exposés à la critique que les jeux de hasard qui, d'ailleurs, avaient été interdits par décision baillivale à la suite d'une ordonnance édictée à Berne en 1764 [fig. 2]<sup>26</sup>. Le petit jeu était considéré comme un exercice utile de modération. Souvent, on introduisait une ligne « jeu » dans son budget privé pour fixer un montant que l'on était prêt à investir dans ce divertissement social, comme c'était le cas chez les Charrière de Sévery. Le 28 mars 1773, il est noté dans le livre des comptes de la famille: « Mr de Severy a pris pour son Jeu au Commencement de l'Année qui n'avoit pas été porté en compte 70 livres »<sup>27</sup>. Par cette méthode simple, on évitait les « pertes inattendues » mentionnées par Gibbon. Toutefois, dans les écrits personnels de l'époque, où les pertes et les gains du jeu sont souvent mentionnés, on trouve également des notes exprimant le regret d'avoir trop dépensé.

### Une pratique sociale aux enjeux complexes

« Le goût pour l'étude et la réflexion, peut-il s'associer avec celui du jeu ? », s'interroge Gibbon en décembre 1763 dans ses *Mémoires*<sup>28</sup>. On est un peu surpris par cette question. Dans les années 1740, son concitoyen Edmond Hoyle répondait déjà par l'affirmative avec ses traités sur le whist et sur le backgammon dans lesquels il introduisait le calcul de probabilités<sup>29</sup>. En France, dans son *Essay d'analyse sur les jeux de hazard* publié 1714, le mathématicien Monmort mettait à disposition des méthodes pour jouer d'une façon plus raisonnable. Lors de la seconde moitié du siècle,



Fig. 2. Ordonnance concernant les jeux de hazard et le jeu en général, pour servir de règle aux habitans et sujets des villes et pays de la République de Berne, 1764. ACV, cote Ba 8/22.

cette approche plus réfléchiée et contrôlée gagne du terrain sur le comportement plus spontané, émotionnel, imprudent et insouciant, caractéristique de l'époque baroque<sup>30</sup>. Selon Georg Bauer, qui résume parfaitement cette nouvelle méthode en 1756, le joueur moderne se distingue par une présence constante de l'esprit, une grande attention, une analyse complète de la situation de jeu, ainsi que par l'observation et l'étude précises du jeu de ses adversaires, de leurs forces et faiblesses comme base pour une prise rapide de décision<sup>31</sup>.

Gibbon observe lui-même ce nouveau type de comportement, inhabituel à Lausanne. Dans son journal du 23 novembre 1763, Gibbon parle du chevalier de la Chebaudie, membre du Cercle de la rue de Bourg: «Le

Chevalier est grand joueur; disons mieux le jeu est son unique occupation. Mais c'est le joueur le plus Stoïcien que j'ai vu; rien ne peut interrompre son attention; rien ne peut deranger sa tranquillité. Si le Docteur Clarke etoit une machine à raisonnemens, le Chevalier est une machine à jouer»<sup>32</sup>. Cependant, longtemps encore, cette manière de jouer n'est pas considérée comme appropriée, du moins dans le contexte de la culture ludique française. Encore en 1779, Dusaulx écrit de Jean Hérault de Gourville qu'il était «un joueur froid et systématique... , circonspect quand il perd, hardi quand il gagne [...]. On appelle cela de la conduite; et moi: de la perfidie. Heureusement que cette conduite n'est pas commune parmi les joueurs»<sup>33</sup>. Celle-ci ne correspondait pas à la vision du jeu que l'on avait: il ne fallait pas investir trop d'énergie et d'effort dans une activité aussi futile que le jeu. C'est pourquoi le jeu d'échecs a été souvent critiqué, car exigeant trop d'investissement pour bien y jouer [fig. 3].

Quoi qu'il en soit, jouer était un des loisirs favoris de la noblesse de l'époque. On s'équipait du mobilier adéquat, de tables de jeu [fig. 4], munies de tiroirs ou encore

pliables, de coffrets pour les pions, de cartes et de jetons [fig. 6]. On ne pouvait pas s'intégrer dans la société (bourgeoise ou aristocratique) sans être capable de jouer à un certain nombre de jeux. Ces culture et pratique ludiques ont été largement uniformisées par les nombreuses éditions de l'*Académie universelle des jeux*, publiée depuis le XVII<sup>e</sup> siècle avec grand succès. On y trouvait les règles des jeux les plus populaires du moment, notamment de jeux de cartes, de trictrac, du mail et des échecs. Gibbon dit avoir été introduit au whist, au piquet et au tressette par les personnes avec lesquelles il jouait.

C'étaient les après-midis qui étaient consacrés à la conversation et au jeu. Cela vaut autant pour le jeune Gibbon de 1763-1764 que pour le Gibbon plus âgé, dès 1783. Il écrit dans ses *Mémoires* qu'« après que la matinée a été occupée au travail du cabinet, j'ai plus envie de détendre que d'exercer mon esprit ; et dans l'intervalle entre le thé et le souper, je suis loin de mépriser l'innocent amusement des cartes »<sup>34</sup>. On peut partir de l'idée qu'il jouait presque tous les après-midis, même s'il ne le mentionne pas toujours. Pendant son deuxième séjour à Lausanne, en 1763-1764, Gibbon prend l'habitude de sortir après le repas de midi pour rendre visite à des connaissances et participer à des assemblées accueillies par des maîtresses de maison. Il se rend aussi au Cercle de la rue de Bourg<sup>35</sup> pour jouer, comme en témoigne sa fameuse réflexion du 13 décembre 1763. C'est à la Société du Printemps, constituée de jeunes Lausannoises, que Gibbon rencontre Julia de Seigneux, qu'il appelle la « petite femme » dans son journal et pour laquelle il ressent un penchant pendant quelque temps en 1764. Ses propos montrent à quel point le jeu a servi de prétexte à des approches amoureuses. Par la seule disposition des sièges aux tables de jeu, en déterminant qui joue avec qui ou contre qui, l'hôtesse peut favoriser ou empêcher certaines approches<sup>36</sup>. Un autre groupe que Gibbon fréquentait était la « société du Château », où il a joué le 12 octobre 1763 au whist « à un louis la fish [sic : fiche] » jusqu'à 3 heures du matin<sup>37</sup>.

### Du whist au billard

Provenant d'Angleterre, le whist devient le jeu de cartes à la mode à Lausanne dans les années 1760<sup>38</sup>. En 1761, le lieutenant baillival Jean Henri Polier de Vernand se charge de traduire les « 25 lois du Whist » du traité d'Edmond Hoyle pour le Cercle de Bourg [fig. 5]. Le whist est un jeu de levées qui se joue avec 52 cartes en deux équipes croisées de deux joueurs. Le but pour chaque équipe est de faire au moins sept levées des 13 possibles. Chaque levée



Fig. 3. Thomas Rowlandson, *The Chess Players*, dessin à l'encre et lavis, [fin XVIII<sup>e</sup> s.]. Lebrecht History.

en dessus de six marque un point. Une manche compte dix points ; deux manches gagnées par la même équipe se nomment « robre » (angl. « rubber »). Durant la partie, les joueurs marquent leurs points avec l'aide de jetons de différents types : les jetons, les fiches et les contrats.

En 1751, Jaucourt fait son éloge dans l'*Encyclopédie* : « C'est de tous les jeux de cartes, le plus judicieux dans ses principes, le plus convenable à la société, le plus difficile, le plus intéressant, le plus piquant et celui qui est combiné avec le plus d'art »<sup>39</sup>. Gibbon peine toutefois à y trouver du plaisir : « Il est singulier combien je joue au Whist sans l'aimer ni l'entendre. Cependant l'habitude m'y fait, et je fais ces parties sans le degout que j'y aurois éprouvé il y a six mois »<sup>40</sup>. Mais, avec le temps, il y prend goût. Ainsi, le 31 décembre 1763, il avoue : « Je n'aurois jamais crû que je pusse aimer ce jeu. Aujourd'hui je fais ma partie avec plaisir »<sup>41</sup>. Vingt ans plus tard, il reconnaît dans une lettre adressée à Lady Sheffield : « Les après-midis sont consacrés à la société, et je trouve nécessaire de jouer aux cartes beaucoup plus souvent qu'à Londres : mais je ne méprise pas cette façon de passer quelques heures, et je ne serai pas ruiné par un whist à shillings »<sup>42</sup>. Et dans une lettre à Mrs. Catherine Porten, Gibbon résume : « Le whist, aux shillings ou aux demi-couronnes, est le jeu auquel je joue généralement, et je joue trois robes avec plaisir »<sup>43</sup>.

Dans les années 1780, il est initié au tressette (ou tricet) par Catherine de Sévery<sup>44</sup>. Entre 1790 et 1792 (Catherine décède en 1793), ils jouent régulièrement à ce jeu, qui était devenu le préféré de Catherine<sup>45</sup>. D'origine italienne et



Fig. 4. Table de jeu bernoise à pieds de biche Louis XV provenant du Domaine de La Doges (La Tour-de-Peilz), hêtre verni et velours de coton, XVIII<sup>e</sup> siècle. Patrimoine suisse, section vaudoise.

ressemblant à l'ancien jeu de quadrille<sup>46</sup>, le tressette se joue à quatre joueurs, en deux équipes, ou à deux en tête-à-tête avec 40 cartes italiennes. L'ordre de valeur des cartes du plus haut au plus bas est insolite : 3-2-As-Roi-Chevalier (ou Dame, lorsqu'on joue avec des cartes françaises) -Valet et ensuite les cartes restantes dans l'ordre numérique de 7 à 4. Le but de ce jeu de levées est de marquer un score de 21 points. En plus des valeurs des cartes, les quaternes, les brelans et les suites (appelées « Napolitana ») marquent des points.

Comparés au whist et au tressette, les autres jeux de cartes sont pratiqués dans une moindre mesure par Edward Gibbon. Le reversis fait également partie des jeux qu'il pratique de temps en temps<sup>47</sup>. On remarquera que ni l'hombre, qui apparaît dans les journaux de Catherine de Sévère, ni le boston – une variante du whist arrivée à Lausanne dans

Fig. 5. Frontispice et page de titre de *Hoyle en abrégé ou Instructions faciles pour apprendre à jouer le Whist avec les règles principales de ce jeu traduit de l'Anglais par Charles Bernheim, Berne, Burgdorfer, 1808*. MHL, inv. AA.VL.84.J.33.





les années 1780 – ni le quadrille ou le respect<sup>48</sup> ne sont jamais mentionnés dans sa correspondance et ses écrits personnels. Quant au pharaon, il semble qu'il l'ait plutôt évité après sa première expérience catastrophique.

Parmi les autres types de jeu, on peut mentionner la loterie, le loto et les échecs. Le 2 mars 1764, Gibbon note avoir « passé l'après-midi chez Madame Wylliamoz l'Angloise. On a joué à la lotterie avec Madame Grand et ses trois filles, et Madame Bourgeois avec ses deux ainés »<sup>49</sup>. Catherine de Sévery écrit le 6 février 1786 que Gibbon a participé à un « Loto Dauphin », qu'elle pratique assez souvent. Avec son ami Georges Deyverdun, il joue régulièrement aux échecs en 1783<sup>50</sup>. Par contre, d'autres jeux de pions comme le trictrac ne sont pas mentionnés. La popularité des jeux de salon, surtout parmi les jeunes adultes, a fait que Gibbon ne pouvait pas non plus échapper au colin-maillard<sup>51</sup>.

Gibbon ne mentionne le jeu du billard qu'une seule fois. Le 20 août 1763, il se plaint dans son journal, en séjour au château de Mézery: « L'après-midi j'ai rien pû faire. Le bruit du billard à la porte de ma chambre m'étourdît sans cesse »<sup>52</sup>. Une table provenant de la maison de la

**Fig. 6. Boîte contenant des cartes à jouer et des jetons pour les jeux de Whist, Piquet et Quadrille. En provenance du Château d'Hauteville (St-Légier), v. 1800. Musée suisse du Jeu, La Tour-de-Peilz.**

Grotte [fig. 7], conservée au Musée Historique Lausanne, et une facture d'un menuisier démontrent cependant que Gibbon pratiquait ce jeu<sup>53</sup>. Ce sera seulement au début du XIX<sup>e</sup> siècle que le billard deviendra un des jeux phares des élites lausannoises<sup>54</sup>.

Rappelons pour conclure que Gibbon a toujours entretenu une relation ambiguë avec le jeu malgré son assiduité. En quittant Lausanne le 17 avril 1764, il qualifie les Vaudois de « peuple nombreux et bien-elevé qui aime la société, qui est propre, et qui admet avec plaisir les Etrangers dans ses cottes, qui seroient bien plus agréables, si la Conversation n'avoit pas cédé la place au jeu »<sup>55</sup>. Et dans une lettre à sa belle-mère Dorothea, Gibbon déclarera en 1771: « Play, I neither love nor understand »<sup>56</sup>.



Fig. 7. Table de billard provenant de la maison de la Grotte à Lausanne, bois, feutre et cuir, 85 x 153 x 78.5 cm, [v. 1783-1793]. MHL, inv. AA.69.J.9.

- 1 Voir Élisabeth Belmas, *Jouer autrefois. Essai sur le jeu dans la France moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Seyssel, Champ Vallon, 2006, p. 169.
- 2 Gibbon, *Journal à Lausanne 1763-1764*, p. 177, 18 décembre 1763.
- 3 *Id.*, p. 172-173, 13 décembre 1763.
- 4 Voir notamment Jean de la Placette, *Traitez divers sur des matières de Conscience*, Amsterdam, George Gallet, 1697; Pierre de Joncourt, *Quatre lettres sur les jeux de hasard, et une cinquième*, La Haye, T. Johnson, 1713; Jean de la Placette, *Traité des jeux-de-hazard défendu contre les Objections de Mr. de Joncourt, et de quelques autres*, La Haye, Henry Scheurleer, 1714.
- 5 De la Placette, *Traité des jeux-de-hazard*, *op. cit.*, p. 71-74.
- 6 Jean Barbeyrac, *Traité du jeu, où l'on examine les principales questions de droit naturel et de morale qui ont du*

- rapport à cette matière*, Amsterdam, Pierre Humbert, 1709, vol. 2, p. 589-594.
- 7 Jean Baptiste Thiers, *Traité des jeux et des divertissemens*, Paris, Antoine Dezallier, 1686, p. 349-350.
- 8 Voir par exemple Barbeyrac, *Traité du jeu*, *op. cit.*, p. 482; De la Placette, *Traité des jeux-de-hazard*, *op. cit.*, p. 98, 102.
- 9 Michel de Montaigne, *Essais*, Paris, Firmin Didot Frères & C<sup>e</sup>, 1836, livre I, chap. 50, 303A, p. 153.
- 10 De la Placette, *Traité des jeux-de-hazard*, *op. cit.*, p. 102.
- 11 Auguste Tissot, *De la santé des gens de lettres*, Lausanne, François Grasset & Comp., 1768, p. 136.
- 12 Joncourt, *Quatre lettres sur les jeux de hasard*, *op. cit.*, p. 145.
- 13 Montesquieu, *Essai sur le goût*, in *Œuvres complètes*, éd. Pierre Rézat et Annie Becq, Oxford, Voltaire Foundation,

- 2006, t. IX B, p. 498. Repris dans l'article «Goût» de l'*Encyclopédie de Paris*, 1757, t. VII, p. 764-765. Voir aussi Céline Spector, «*Essai sur le goût*», in Catherine Volpillac-Augier (dir.), *Dictionnaire Montesquieu* [en ligne], ENS de Lyon, septembre 2013, <<http://dictionnaire-montesquieu.ens-lyon.fr/en/article/1376474372/fr>>, consulté le 3 janvier 2020.
- 14 Claude Adrien Helvétius, *Œuvres complètes*, t. III, *L'Homme, de ses facultés, et de son éducation*, vol. 1, Londres, [s.n.], 1776, p. 148.
- 15 *Ibid.*
- 16 [Catherine Villers de Billy], *Instructions historiques, dogmatiques et morales en faveur des laboureurs et autres habitants de la campagne*, Paris, Guillaume Desprez et P. Guillaume Cavelier, 1746, p. 611.

- 17 Voir Gibbon, *Journal à Lausanne, 1763-1764*, p. 46, 19 septembre 1763.
- 18 Lettre à Catherine Porten, [février 1755], in Gibbon, *The Letters*, t. I, p. 4.
- 19 Gibbon compte 1 guinea = 16 francs (livres). Normalement 24 livres font 1 guinea ou 1 Louis d'or (= 6.7-8.1 gr. d'or).
- 20 Lettre de Daniel Pavillard à Catherine Porten, 28 janvier 1755, in Gibbon, *Memoirs of My Life*, p. 220-221.
- 21 Giacomo Casanova, *Mémoires de J. Casanova de Seingalt, écrits par lui-même; suivis de fragments des Mémoires du prince de Ligne. Nouvelle édition collationnée sur l'édition originale de Leipsick*, Paris, Garnier frères, 1880, vol. 2, p. 44.
- 22 Pierre Remont de Monmort, *Essai d'analyse sur les jeux de hazard*, Paris, Jacques Quillaut, 1708, p. 27. Voir aussi *Encyclopédie méthodique, Dictionnaire des jeux mathématiques ... et suite du Dictionnaire des jeux*, Paris, H. Agasse, 1798-1799, p. 185.
- 23 Jean Joseph Dusaulx, *Lettre et réflexions sur la fureur du jeu*, Paris, Lacombe, 1775, p. 12.
- 24 Jean Joseph Dusaulx, *De la passion du jeu*, Paris, Imprimerie de Monsieur, 1779, p. 120-126.
- 25 Voir par exemple les entrées dans le journal de Catherine de Sévery, citées dans Sévery, *La Vie de société dans le Pays de Vaud*, vol. 1, p. 313 et passim.
- 26 *Ordonnance concernant les jeux de hasard et le jeu en général pour servir de règle aux habitants et sujets des villes et pays de la république de Berne*, Berne, 22 mars 1764: nous «deffendons à tous et à chacun de jouer aucun jeu d'Hazard sans exception». *Quellen zur Schweizer Geschichte, Neue Folge*, Abt. IV: *Handbücher*, Band 3, Basel, 1915, p. 480, n° 33126. Voir Morren, *La Vie lausannoise au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 125-126.
- 27 «Livre de comptes pour la dépense commencé le 17<sup>e</sup> Mars 1766», cote ACV, P Charrière de Sévery, Aaa 915. L'année suivante, Salomon de Sévery écrit lui-même le 9 janvier: «J'ai pris pour le jeu pour cette année 32 livres».
- 28 «Can a taste for study and reflection associate itself with one for gaming?» (Gibbon, *Memoirs*, vol. 1, p. 172).
- 29 Edmond Hoyle, *A short treatise on the Game of Whist*, Bath, London, Webster, 1743.
- 30 Thierry Depaulis, «Aristokratische» versus bürgerliche Spiele. Die Revolution der Kartenspiele, in Ulrich Schädler et Ernst Strouhal (dir.), *Spiel und Bürgerlichkeit. Passagen des Spiels I*, Wien; New York, Springer, 2010, p. 155-158, 164-165.
- 31 Georg Bauer, *Die Kunst die Welt erlaubt mitzunehmen in den verschiedenen Arten der Spiele, so in Gesellschaften höhern Standes, besonders in der Kais. Kön. Residenzstadt Wien üblich sind. Erster Theil. Nebst einem Anhang von dem neuen Spiel Lotto di Genoua*, Nürnberg, Georg Bauer, 1756, Vorbericht. Voir Schädler et Strouhal (dir.), *Spiel und Bürgerlichkeit*, op. cit., p. 212.
- 32 Gibbon, *Journal à Lausanne, 1763-1764*, p. 151-52, 23 novembre 1763.
- 33 Dusaulx, *Passion du jeu*, op. cit., p. 168. Sur la passion du jeu de Gourville (1625-1703), voir A. Petitot et Mommerqué (éd.), *Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France*, t. LII: *Jean-Hérault de Gourville, Mémoires*, Paris, Foucault, 1826, p. 333-363, 341-342 pour l'an 1660.
- 34 Gibbon, *Mémoires, suivis de quelques ouvrages posthumes*, vol. 1, p. 237.
- 35 Voir l'article de Damiano Bardelli, «Gibbon et les sociétés lausannoises», dans ce volume; William de Charrière de Sévery, «Le Cercle de la rue de Bourg fondé en 1761», *RHV*, n° 22, 1914, p. 250-254, 257-270, 289-302; Morren, *La Vie lausannoise au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 94-95, 120-125.
- 36 Gibbon, *Journal à Lausanne, 1763-1764*, p. 211, 9 février 1764: «C'est à présent une chose établie qu'on me fait toujours jouer avec la petite femme»; *id.*, p. 219, 18 février 1764: «La compagnie [chez Mademoiselle Crousaz] étoit nombreuse, mais au lieu de me faire jouer avec la petite femme, on m'a mis à une partie d'honneur, où je me suis assez ennuyé». Voir aussi *id.*, p. 235 (7 mars), p. 242 (15 mars), p. 245 (20 mars), p. 248 (24 mars), p. 249 (29 mars), p. 255 (2 avril), p. 259 (7 avril), p. 260 (8 avril).
- 37 *Id.*, p. 89, 12 octobre 1763.
- 38 Denis Reynaud, «De la Bassette au Whist: les jeux d'argent comme modèle de transfert culturel entre la France et l'Angleterre au XVIII<sup>e</sup> siècle», *XVII-XVIII, Hors-Série 3: «Modernité du XVIII<sup>e</sup> siècle: Hommage à Alain Bony*», 2013, p. 211-225, <<https://doi.org/10.4000/1718.688>>, consulté le 16 juin 2019. Il semble que le whist était populaire à Lausanne déjà avant qu'il conquît la France.
- 39 Louis de Jaucourt, «Whisk», *Encyclopédie de Paris*, t. XVII, 1765, p. 608.
- 40 Gibbon, *Journal à Lausanne, 1763-1764*, p. 88, 11 octobre 1763.
- 41 *Id.*, p. 187, 31 décembre 1763.
- 42 «The afternoons are ... devoted to society, and I shall find it necessary to play at cards much oftener than in London: but I do not dislike that way of passing a couple of hours, and I shall not be ruined at shilling whist» (lettre à Lady Sheffield, 28 octobre 1783, in Gibbon, *The Letters*, t. II, p. 333). Voir aussi la lettre à Dorothea Gibbon, 27 décembre 1783: «I play my three rubbers at shilling or half crown whist with tolerable pleasure» (*id.*, p. 388).
- 43 «Whist, at shillings or half-crowns, is the game I generally play, and I play three rubbers with pleasure» (lettre à Catherine Porten, Lausanne, 27 décembre 1783, in *id.*, t. II, p. 391).
- 44 Voir Anne-Marie Lanz, *Dans le fleuve de l'oubli: journal de Catherine de Charrière de Sévery*, mémoire de licence, University of Maryland, 2008, p. 110.
- 45 Lettre à Catherine de Sévery, 23 mai 1788, in Gibbon, *The Letters*, t. III, p. 105-106.
- 46 Reynaud, «De la Bassette au Whist», art. cit., p. 222.
- 47 Sévery, *La Vie de société dans le Pays de Vaud*, vol. 2, p. 52: il gagne 352 fiches en 1791.
- 48 Ces deux derniers jeux apparaissent dans le journal de Jean Henri Polier de Vernand. Morren, *La Vie lausannoise au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 193.
- 49 Gibbon, *Journal à Lausanne, 1763-1764*, p. 232.
- 50 Lettre à Catherine Porten, 27 décembre 1783, in Gibbon, *The Letters*, t. II, p. 391.
- 51 Gibbon, *Journal à Lausanne, 1763-1764*, p. 210.
- 52 *Id.*, p. 5.
- 53 Le billard en question porte l'étiquette suivante: «Table de billard provenant de l'ancienne maison de la Grotte, habitée par Édouard Gibbon de 1783-1793. La tradition rapporte que le célèbre historien aurait joué sur ce billard. Acquis de la famille de Mr Louis Grenier» (MHL, P.2.D.23.G.001). Il existe en effet une facture du maître menuisier Bociou, réglée le 13 juillet 1789 par Gibbon, attestant qu'il y avait un billard à la Grotte et qu'il était utilisé (cf. «pour avoir nivelé le billard 15 sols», ACV, P Gibbon 325', copie).
- 54 Voir Ulrich Schädler, «La révolution ludique de 1841», in Guillaume Poisson (dir.), *Les Trésors du Cercle littéraire de Lausanne. Deux siècles de collections patrimoniales 1819-2019*, Genève, Slatkine, 2019, p. 129-139.
- 55 Gibbon, *Journal à Lausanne, 1763-1764*, p. 263.
- 56 Lettre à Dorothea Gibbon, [23 février 1771], in Gibbon, *The Letters*, t. I, p. 281.

# Cartes à jouer, et plus encore

Ulrich Schädler

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les joueurs lausannois se procuraient des cartes auprès de plusieurs fabricants actifs en Suisse romande. La plus importante collection de cartes à jouer romandes a été constituée par Edward Gibbon, qui utilisait des cartes pour établir le catalogue de sa bibliothèque lausannoise. Ce catalogue, constitué de 1676 cartes à jouer, est conservé à la British Library (Add 34716)<sup>1</sup>. À l'époque, les dos des cartes à jouer restaient blancs, ce qui incitait Gibbon et ses contemporains à (ré)utiliser ces petits cartons pratiques à des fins diverses : factures, quittances, messages, cartes de visite, notes, étiquettes, et bien plus encore.

Gibbon a dû acheter environs 40 à 50 paquets de cartes et les utiliser uniquement à cet effet, la majorité d'entre elles semblant être inutilisées. Plus de 30 ans après sa mort, des paniers entiers remplis de cartes à jouer se trouvaient encore dans sa bibliothèque<sup>2</sup>. Selon toute logique, Gibbon s'est approvisionné à Lausanne. La plupart des cartes qui portent le nom d'un cartier (sur le valet de cœur) indiquent le nom de Charles Madinié et de ses fils Nicolas et César<sup>3</sup>.



1 Voir à ce propos Thierry Depaulis et Ulrich Schädler, « Gibbon's Swiss Playing Cards », *The Playing Card*, n° 45, 2017, p. 209-218.

2 Walter B. Carnochan, *Gibbon's Solitude: The Inward World of the Historian*, Stanford, Stanford University Press, 1987, p. 183.

3 Des épreuves de cartes à jouer de Charles Madinié (écrit Madignei), datées de 1777, sont conservées au Musée d'Estavayer-le-Lac.

Fig. 1-2. Cartes de jeu utilisées par Edward Gibbon comme fiches de catalogue pour sa bibliothèque. BL, cote Add 34716.

# Un jeton de jeu en nacre aux armes du grand-père d'Edward Gibbon

Vincent Lieber

En 1727, Edward Gibbon (1666-1737), riche marchand londonien – dont les fortunes, multiples, subirent de nombreux revers – commande en Chine, via la Compagnie des Indes anglaise (*British East India Company*), un service de porcelaine à ses armes. Sept ans après avoir perdu toute sa fortune dans une faillite connue sous le nom de *South Sea Bubble*, le grand-père du célèbre historien semblait avoir suffisamment restauré son patrimoine pour se commander un service à la mode<sup>1</sup>. Le goût pour les porcelaines de Chine de commande, avec formes européennes et motifs européens à l'orientale, en était à ses débuts et allait, notamment en Angleterre, perdurer jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces services exotiques coûtaient fort chers, en particulier lorsqu'il s'agissait d'une commande spécifique, avec armoiries du commanditaire réalisées spécialement, au cas par cas. Outre cette porcelaine, Edward Gibbon commanda encore à Canton un ensemble de jetons de nacre destiné au jeu. Là aussi, il ne se contente pas d'une commande ordinaire, déjà luxueuse et rare, mais fait graver les jetons à ses armes, ce qui en augmentait le prix considérablement [fig. 1].

Avec les plaisirs de la table, le jeu constituait l'une des grandes distractions de la société du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le film de Stanley Kubrick, *Barry Lyndon*, sorti en 1975, reflète ce goût à de multiples reprises : il n'y pas moins de sept scènes de jeux qui y sont représentées. Certaines d'entre elles sont visiblement reprises de peintures (et de gravures) de William Hogarth (1697-1764), dont la sixième toile de la série, *A Rake's Progress* (« La carrière d'un libertin », 1733), figure une scène dans une maison de jeu, presque un tripot. Il existe cependant nombre d'autres représentations de jeu dans des sociétés plus choisies ; les toiles de Johann Baptist Anton Raunacher (1729-1771) dans le *Spielzimmer* du château d' Eggenberg (en Styrie) en sont un exemple (p. 271, fig. 1)<sup>2</sup>. On y trouve « La partie de tarot », « La partie de Pharaon », « La partie de l'Homme » et « La partie de Cinquille », une variante du « Quadrille », un des jeux les plus répandus au XVIII<sup>e</sup> siècle. Sur toutes ces peintures, où dames et messieurs en habit sont assis autour de grandes tables ou de tables à jeu, l'on voit, outre les cartes,



**Fig. 1.** Ce jeton gravé aux armoiries de la famille Gibbon fait certainement partie de l'ensemble de jetons commandé en Chine en même temps qu'un service de porcelaine pour Edward Gibbon (1666-1736), grand-père de l'historien. Avers, 3.5 cm diam., [v. 1727]. Collection privée.

des jetons posés soit dans des coupes, soit devant les joueurs, ou encore dans leurs boîtes à jeu. La pratique du jeu nécessitait en effet l'usage de jetons, remplaçant le numéraire ; chaque jeton de forme différente se voyait attribué une valeur agréée en début de partie. De manière générale, on faisait usage de trois types de jetons : un circulaire (reprenant, bien évidemment, la forme d'une pièce de monnaie), dit jeton ; un quadrangulaire, dit compteur ; et un rectangulaire, dite fiche<sup>3</sup>. Un ensemble complet se composait ainsi de 140 pièces, divisées en 20 jetons, 40 compteurs et 80 fiches, le tout réparti dans quatre boîtes, chacune étant destinée à un joueur. Ces boîtes contenaient ainsi 5 jetons, 10 compteurs et 20 fiches et

permettaient de commencer le jeu. Souvent on trouvait sur les tables à jeux des jetons en os, bien meilleur marché. Parfois teintés, ils étaient contenus dans des boîtes plus simples, tantôt peintes, tantôt rehaussées de petites gravures découpées et collées sur les boîtes, à la manière de l'*arte povera* vénitienne<sup>4</sup>.

Si le plus grand nombre de ces jetons de nacre a été livré pour le marché anglais, on en trouve également destinés à la France ou aux Pays-Bas, mais aussi – les exemples sont fort rares – pour nos régions, notamment Genève et le Pays de Vaud<sup>5</sup>. Nous montrons ici une boîte commandée vers 1765 pour le couple Loriol-Tronchin [fig. 2]; elle est l'une des quatre boîtes avec jetons contenues dans un coffret de bois dur, orné de marqueterie de nacre, avec motifs floraux et armoiries de la famille de Loriol, tout comme le sont les quatre couvercles à glissière de boîtes à jetons. Ces jetons de nacre avaient été commandés en même temps que des services de porcelaine<sup>6</sup>.

Les commandes en Chine se faisaient via les navires des Compagnies des Indes, qu'elles soient françaises, hollandaises ou anglaises. On choisissait la quantité des pièces, leurs formes, le décor et, pour les adjonctions d'armoiries, on faisait parvenir un modèle, souvent un ex-libris déjà gravé<sup>7</sup>. De la commande à sa réception, il fallait en général bien deux ans pour que les pièces, expédiées via Canton (seul port chinois ouvert aux Européens), parviennent à leurs destinataires. Si l'on sait que de nombreux ateliers de peinture sur porcelaine existaient à Canton, on ne sait rien des ateliers de gravure sur nacre. Et pourtant il dut y avoir des centaines d'artisans qui travaillèrent à tailler, puis à graver ce matériau, pour réaliser des jetons qui, bien que coûteux, inondèrent le marché européen des années 1720 à 1850 environ.

Ainsi, le jeton gravé aux armes du négociant Gibbon nous mène-t-il à son petit-fils, lorsque celui-ci lançait ou répondait à de multiples invitations à jouer, quelque soixante ans plus tard, à Lausanne, chez ses amis Sévery comme chez d'autres membres de la société lausannoise où, bien évidemment, des jetons de nacre ou d'os teinté se retrouvaient sur les tables à jeux. Les ancêtres des jetons de casino, en quelque sorte. Terminons ce bref aperçu en relevant que Casanova, de passage à Soleure vers 1760, trouvait que la société y jouait fort petit jeu, ce qui n'était pas le cas à Lausanne<sup>8</sup>.

1 David Sanctuary Howard, *Chinese Armorial Porcelain*, London, Faber & Faber; Chippenham, Wiltshire, Heirloom & Howard, 1974-2003, 2 vol. Le service aux armes Gibbon est reproduit dans le volume 1, p. 213.

2 Reproduites dans Vincent Lieber, *Jetons de nacre et boîtes de laque*, Nyon, Musée historique et des porcelaines, 2017, pages de garde, p. 1-3, 110-112 (détails).

3 Il y avait naturellement des variantes dans les formes, notamment des fiches en forme de navette et d'autres imitant des poissons; ces derniers servaient sans doute de jetons d'appoint.

4 Lieber, *Jetons de nacre*, *op. cit.*, p. 76-83.

5 Le marché des jetons de nacre pour le continent se limite aux années 1740 à 1770, alors que cette mode perdurera en Angleterre jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

6 Sur ces services, voir Vincent Lieber, *Le Voyage aux Indes. Porcelaines chinoises pour des familles suisses, 1740-1780*, Nyon, Musée historique et des porcelaines, 2016.

7 Voir à ce propos l'ex-libris d'Edward Gibbon dans Florian Rodari (dir.), *Ex-libris. Bibliophiles et graveurs vaudois et romands*, cat. expo.,

Lausanne, Musée de l'Élysée, 1981, p. 45 et p. 49 (fig. 201).

8 Voir Giacomo Casanova, *Mémoires (1756-1763)*, Paris, NRF, coll. La Pléiade, 1959, vol. 2, p. 388-389, et l'article d'Ulrich Schädler dans ce volume.



Fig. 2. Boîtes en nacre au couvercle à glissière aux armes de la famille de Loriol, contenant des jetons de nacre gravés aux couleurs des jeux de cartes (pique, cœur, carreau et trèfle), provenant de Canton, 2.5 x 7 x 5.5 cm, [v. 1765]. Collection privée.

Ces quatre boîtes de nacre étaient contenues dans un coffret de bois, lui-même incrusté de nacre. Il se peut que les enseignes (ou couleurs) des cartes gravées sur les jetons soient une adjonction européenne. Ces jetons ont probablement été commandés en même temps que des porcelaines armoriées à l'occasion du mariage en 1765 de Rodolphe de Loriol (1709-1793) avec Catherine Tronchin (1730-1792).



# Catherine de Charrière de Sévery et Gibbon : une amitié choisie

Sylvie Moret Petrini

Que Gibbon ait été un proche de la famille de Charrière de Sévery est un fait bien connu. Ses liens amicaux, voire même paternels, avec Wilhelm (1767-1836), fils de cette famille de l'aristocratie lausannoise, ont fait l'objet d'une étude récente bien documentée<sup>1</sup>. Ils se sont traduits par le vif désir de Gibbon de voir son jeune protégé l'accompagner en Angleterre, un projet réalisé entre les mois de juillet 1787 et juillet 1788, puis par la relation privilégiée qui les liera jusqu'à la mort de l'historien. C'est le versant féminin de sa relation avec cette famille qui est ici questionnée autour de Catherine de Charrière de Sévery (1741-1796, [fig. 1]), figure de proue de la sociabilité lausannoise, membre active des salons les plus en vue de la ville, femme cultivée et grande lectrice ainsi que, dans une moindre mesure, sa fille Angletine (1770-1848). Diaristes du quotidien et épistolières assidues, elles ont laissé dans les archives familiales de nombreux écrits personnels qui mettent en lumière les liens forts noués entre elles et Gibbon.

Dès l'âge de 10 ans, la jeune Catherine, fille de Benjamin de Chandieu et de Françoise de Montrond est, tout comme les jeunes gens appartenant à son milieu – mais avec une précocité qui rend compte du soin donné à son éducation –, familiarisée à la tenue d'un journal. Une pratique qu'elle transmettra à sa fille, laquelle reprenant le modèle maternel ouvrira son premier cahier au même âge. Journaux factuels destinés à prendre note essentiellement de leur intense vie sociale, ils résument avec une brièveté remarquable les rencontres du jour, ne laissant qu'une place ténue à la réflexion personnelle<sup>2</sup>. Le titre « Journal

des dîners et des soupers » donné par Catherine au cahier qu'elle ouvre en 1786, rend compte de sa nature « comptable » et mémorielle. Mais tout laconiques qu'ils sont, ils n'en constituent pas moins des documents uniques et précieux pour traquer les méandres de la sociabilité lausannoise et sa valse continue des visites données et rendues. Ces rencontres s'inscrivent dans des pratiques propres aux élites nobiliaires et bourgeoises dont il a été montré qu'elles reposent sur des rituels de politesse et qu'elles visent à marquer la reconnaissance d'appartenance à un groupe<sup>3</sup>. Une sociabilité « lausannoise » – celle de la rue de Bourg<sup>4</sup> – à laquelle Gibbon s'intègre lors de ses trois séjours à Lausanne. Et c'est dans le journal de l'historien, à la date du 15 novembre 1763, qu'il faut chercher la mention de la première rencontre entre lui et la jeune Catherine, alors âgée de 22 ans, laquelle n'a pas encore, à ce moment-là, convolé en justes noces avec Salomon de Charrière de Sévery (1724-1793, [fig. 2]), successivement gouverneur puis chambellan à la cour de Hesse-Cassel. Gibbon effectue alors son deuxième séjour à Lausanne. L'impression laissée par la gente féminine de la famille Chandieu est mitigée et la physionomie de Catherine jugée sévèrement :

J'ai passé l'après-midi chez Madame de Chandieu Villars qui ne possède point les agremens de son mari. Il y avoit peu de femmes. La famille des Chandieu ne commerce pas avec tout le monde. Cependant Madame Grand l'Angloise y étoit. Pourquoi n'est on pas consequent. Mademoiselle de Chandieu est belle, mais ses traits n'ont point d'ame.<sup>5</sup>

**Fig. 1. Johann Heinrich Tischbein, *Portrait de Catherine de Charrière de Sévery*, huile sur toile, 48 x 37.5 cm, 1775. Inscription au dos de la toile : « Tischbein fecit. Hanau / 1775 / Catherine Louise Jaqueline de Charrière de Sévery, née de Chandieu / aet. ano 34 ». Collection privée.**



Fig. 2. Johann Heinrich Tischbein (attr.), *Portrait de Salomon de Charrière de Sévery*, huile sur toile, 82 x 63 cm, [v. 1757]. Collection privée.



Fig. 3. Anonyme, *Portrait d'Angletine de Charrière de Sévery*, huile sur toile, 48 x 35 cm, [s.d.]. Collection privée.

Cette rencontre en demi-teinte entre les deux jeunes gens ne laisse pas présager la familiarité que prendra leur relation à l'occasion du troisième séjour de Gibbon à Lausanne, à partir de l'année 1783. Malheureusement, le journal de Catherine, muet durant ces années, ne permet pas de repérer les traces des premières rencontres et de la construction progressive de leur intimité. Le premier témoignage qui atteste de cette relation est une lettre adressée par Gibbon à Catherine, qui se trouve à ce moment-là dans leur maison de campagne à Rolle, dans laquelle il lui fait part de son désir de rapprochement lui écrivant : « Dès mon arrivée à Lausanne j'ai vivement senti vos bontés et celles de M. de Sévery, et j'aspire à mériter l'honneur de votre amitié »<sup>6</sup>. Cette demande sera agréée ainsi que le révèle le journal, lequel reprend le 1<sup>er</sup> janvier 1786. À partir de cette date, la fréquence de l'apparition du nom de l'historien anglais atteste de la place d'intime qui lui est accordée. Il y revient très régulièrement au côté d'autres familiers, tels que Philippe François Jacques de Saussure de Saint-Cierges<sup>7</sup> et le Danois Seneca Otto von Falkenskiold

(appelé familièrement Falk)<sup>8</sup>. Cette proximité qui s'est établie entre la famille de Sévery et l'historien se voit confirmer par les très nombreux billets – sur cartes à jouer – que Gibbon et son ami et logeur Jacques Georges Deyverdun leur adressent et que les archives familiales conservent par dizaines<sup>9</sup>. Plusieurs fois par semaine, Gibbon se rend au domicile des Sévery. Il converse, joue au tricet ou au loto, fait des lectures et « mange son lait » en leur compagnie. Il est assimilé aux membres de la famille, ainsi que le sous-entend Catherine lorsque, sous la date du 11 novembre 1786, elle consigne qu'elle a passé la soirée chez elle « en famille avec Falk et Gibbon », ou le mercredi 23 mai 1787, lorsqu'elle écrit : « passé la soirée chés nous, tranquillement, avec nos 3 hommes, Gibbon, St Cierge, Falck ».

Cette impression de proximité et d'intimité est encore renforcée par les commentaires que livre Catherine à l'occasion. Les dîners et rencontres avec Gibbon reçoivent des appréciations telles que « été très bien »<sup>10</sup>, « bien agréablement »<sup>11</sup> et même, à l'occasion du dîner que la famille de

Sévery prend chez Gibbon le 22 mai 1787 « le plus agréablement du monde »<sup>12</sup>. Le contraste entre le bien-être ressenti en compagnie de l'historien et l'impression mitigée laissée par d'autres obligations que Catherine se voit contrainte d'honorer apparaît parfois de façon explicite : « Un charmant diner de famille chès M. Gibbon de la a la redoutte, et de la a une fade journée chés ma tante de Chandieu »<sup>13</sup>. Parfois également, la plume de Catherine laisse entrevoir le véritable lien de confiance qui les lie. Ainsi, le 15 juillet 1787, consigne-t-elle dans son journal :

Arangé nos affaires pour partir, eu toutes les contrariétés possible, eu une soirée pour le prince avec Mme de Fl[euranges]. Un seul commerce, elle m'a dit qu'elle partoit le mardi : et m'a bien soulagé. J'ai conté le soir à Gibbon ses méchancetés.<sup>14</sup>

Cette place particulière attribuée à Gibbon est confirmée par le journal d'Angletine [fig. 3], un journal ouvert en 1781, malheureusement tenu de façon épisodique jusqu'en 1783 et ne reprenant que le 1<sup>er</sup> janvier 1787. À ce moment-là, ses comptes rendus quotidiens mentionnent régulièrement celui qui est perçu comme un ami de la famille, signalant l'importance qu'elle lui accorde et le statut particulier qu'elle lui reconnaît. La mention « Mr Gibbon » laisse ainsi place très régulièrement au familier « Gib »<sup>15</sup>. Durant le mois d'octobre 1790, il est consigné non moins de 11 fois, une fréquence loin d'être inhabituelle et faisant de lui la personne qui apparaît la plus régulièrement dans le journal durant cette période. Mais la nature du journal d'Angletine ne permet pas d'aller au-delà du constat de la fréquence des rapports. Destiné lui aussi à prendre note des soirées et des personnes fréquentées, il ne s'ouvre que rarement à des commentaires plus nourris. À peine la maladie de son père Salomon y est-elle évoquée, tout comme son décès, le 28 janvier 1793, dévoilé non par des mots mais par un arrêt d'écriture durant une quinzaine de jours et commenté d'un pudique : « je saute les affreux tems qui se sont écoulées depuis ce moment & reprend au dimanche 10 février »<sup>16</sup>. Sous cette plume laconique, l'annonce du départ de Gibbon pour l'Angleterre en 1793 – que son frère Wilhelm [fig. 4] accompagne jusqu'à Francfort – se borne à ces quelques mots : « Mr Gibbon & W. sont partis ».<sup>17</sup> Tout comme pour son père, le décès de l'ami intime, au début de l'année 1794, ne recevra qu'une brève – mais touchante – mention dans ce journal devenu de plus en plus succinct. S'il apparaît dès lors vain d'y chercher ses sentiments sur l'historien, même dans des circonstances particulières telles que les séparations et son décès, les écrits de Catherine sont plus riches sur ce sujet. Lorsque Gibbon rentre en Angleterre

en 1787 pour finir l'édition de l'ouvrage *The Decline and Fall of the Roman Empire*, Catherine ne cache pas la tristesse qu'elle ressent et écrit regretter Gibbon « excessivement »<sup>18</sup>. L'apparition tout en retenue de l'émotion suscitée par cette situation – qu'elle réserve au moment clé de son existence – renforce les mots eux-mêmes.

Son sentiment sur le départ de Gibbon vers l'Angleterre en mai 1793, alors qu'elle vient de perdre Salomon, sera encore plus explicite. Ce n'est toutefois pas à son journal qu'elle se confie, choisissant de s'épancher sur un feuillet sur lequel elle décrit par le menu le moment même de leur séparation, devenue depuis, par la mort de Gibbon, définitive :

Le vendredi matin 10<sup>e</sup> Mai il [Gibbon] vint nous voir encore un moment, son carosse l'attendoit devant notre porte, ses adieux me furent bien cruels, je le suivis jusqu'embas,



Fig. 4. Johann Heinrich Tischbein (attr.), *Portrait de Wilhelm de Charrière de Sévery*, huile sur toile, 48 x 38 cm, [v. 1775]. Collection privée.

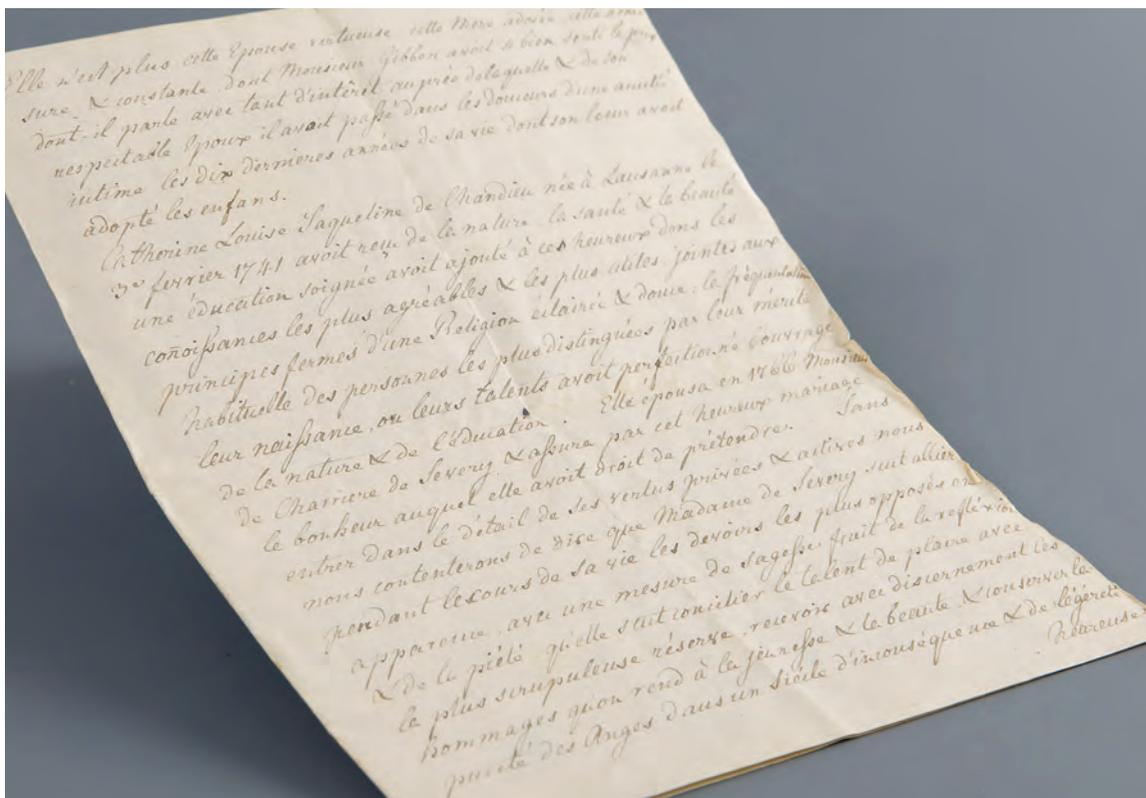


Fig. 5. Note biographique sur Catherine de Sévery rédigée par le ministre David Levade à la demande de Lord Sheffield pour être insérée en note dans les *Miscellaneous Works of Edward Gibbon* (Dublin, 1796, t. I, p. 277-278). ACV, cote P Gibbon 430.

il se retourna d'un air touché, et inquiet. Je lui fis signe de la main, sans savoir trop ce que je faisois ; il me regarda encore avec amitié, et continua son chemin vers la voiture, je remontai précipitamment à la fenêtre, et je le vis achever de monter en carrosse, et Vilhelm après lui ; voila le dernier instant où j'ai vu cet illustre ami, que de plans, de projets j'avois formé pour son retour, que de charmes je me promettois dans son comerce, il m'auroit consolée et auroit ramené mon cœur à un doux calme, ô mon cher ange ! ô mon ami, je vous ai perdu tout deux dans la même année ; qui m'eut dit que cette moitié de moi même, et cet ami, avec qui je passois ma vie, me seroient ravis tout deux dans un si court espace de tems ?<sup>19</sup>

Ces feuillets épars, destinés à recueillir ses pensées, constituent une troisième forme d'expression de soi – à côté du journal et de la correspondance – dont elle use à l'envi durant toute son existence. Vers la fin de sa vie, elle y laisse libre cours à sa mélancolie, comme le montre le passage cité. La perte de Gibbon se mélange intimement avec les sentiments suscités par le décès de son mari, ainsi qu'elle l'exprime dans ces lignes :

depuis que je t'ai perdu ame de ma vie, non seulement je n'ai plus goûté de plaisir, mais les calamités ont fondu sur ma tête, nous avons perdu notre pauvre Gibbon, notre recours, notre Conseil après toi ; qu'il a tristement fini ! puisse l'Être Suprême avoir eu pitié de lui, et l'avoir recueilli dans son sein.<sup>20</sup>

Comme en témoignent les mots choisis pour qualifier Gibbon dans ces textes à la frontière du mysticisme, l'amitié et la confiance paraissent bien avoir été les piliers de leur relation. Et l'attachement est réciproque ; Gibbon ne manque pas de l'assurer en retour des liens forts qui les unissent comme à l'occasion de son ultime voyage où, lui écrivant de Francfort au moment de la séparation avec Wilhelm, il lui confie : « mais je pense bien douloureusement que chaque tour de roue m'éloigne de Lausanne, et vous savez que mon jardin et ma bibliothèque ne sont pas les objets que j'y regrette le plus »<sup>21</sup>. Ces sentiments sont construits sur un respect mutuel qui repose sur une reconnaissance de leurs qualités intellectuelles réciproques comme le dévoilent par touche les commentaires de Gibbon à son sujet. Les femmes en général, mais les Lausannoises en particulier au premier rang desquelles se trouve Catherine, sont ainsi louées pour leur vivacité d'esprit, voire même, comme il le déclare, leur « supériorité intellectuelle »<sup>22</sup>. Mais pas seulement. Pour lui, la femme idéale est également tout à la fois amie sincère, parfaite maîtresse de maison, hôtesse accomplie et bonne éducatrice<sup>23</sup>. Des qualités qu'il dit percevoir chez certaines femmes de son entourage et certainement Catherine [fig. 5], dont les archives rendent compte à la fois de son souci pour l'éducation de ses enfants, de son habileté à conduire sa maisonnée ainsi que de sa parfaite gestion des affaires du ménage<sup>24</sup>. Catherine, elle, lit dans la personnalité de Gibbon, comme elle l'écrit à son fils Wilhelm, « sensibilité », « caractère énergique » et « force d'âme »<sup>25</sup> : des mérites que renforce le statut même de

l'historien anglais, lequel peut avoir contribué à ce désir de proximité. Entre les années 1768 et 1775, ainsi que le montre le journal, cette place particulière d'ami intime avait déjà été accordée par Catherine à une autre personnalité reconnue du microcosme lausannois – mais dont la célébrité dépassait là encore largement ce milieu – le médecin Samuel Auguste Tissot (1728-1797) (p. 316). La fréquence de leurs rencontres, mais aussi les termes choisis par Catherine pour qualifier les moments passés en sa compagnie – qui rappellent ceux dont elle se servira pour évoquer Gibbon à partir de 1786 – rendent compte de la grande proximité qui s'était établie entre eux à ce moment-là :

Nous avons été nous promener, après diner fait encore des visittes, puis passé la soirée chés M. Tissot agréablement, il nous avoit invités par un billet charmant, soupé chés nous. Lu, été si bien, ahh que l'on se passe aisément de ses connoissances, lorsqu'elles ne sont que cela, et

point de véritables amis. Mon cher ami, et moi nous nous aimons nous avons dans le monde 3 ou 4 amis c'est bien assés ! M. Tissot est au premier rang.<sup>26</sup>

Pour elle, les amis intimes prennent une place essentielle dans une gestion du temps destiné à la sociabilité dont elle n'est pas entièrement maîtresse. Tout comme ce fut le cas pour le médecin lausannois, dans sa relation avec Gibbon, le critère du choix apparaît essentiel. Dans cette soumission imposée par sa position sociale à l'entretien d'un dense réseau qui implique un rythme de rencontres soutenu et le maintien de relations souvent factices et obligées, se recentrer sur quelques amis intimes choisis avec soin apparaît comme un luxe dont Catherine a joui avec délectation. La personnalité de Gibbon et son statut lui ont ainsi ouvert les portes de cette famille et l'intimité de cette femme dont la personnalité – spirituelle et cultivée – exerça sur lui un attrait certain.

- 1 Voir Damiano Bardelli, « Gibbon cicérone : le séjour en Angleterre de Wilhelm de Sévery à travers sa correspondance et son journal de voyage (1787-1788) », *Études Lumières.Lausanne*, n° 5, juillet 2017, <<http://lumières.unil.ch/fiches/biblio/9418/>>.
- 2 Voir Danièle Tosato-Rigo, « Espace éducatif ou « chambre à soi » ? Les journaux de Catherine et Angletine de Charrière de Sévery », in Anne Coudreuse et Catriona Seth (éd.), *Le Temps des femmes : textes mémoires des Lumières*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 69-89. Le journal de Catherine a fait l'objet d'une analyse littéraire par Anne-Marie Lanz, « Les Journaux de Catherine de Charrière de Sévery. Émergence de l'expression du Moi au XVIII<sup>e</sup> siècle », *RHV*, n° 118, 2010, p. 245-259.
- 3 Danièle Tosato-Rigo, « Papiers de famille et pratiques aristocratiques : le "trésor" des Charrière de Sévery », *RSAA*, n° 72, 3-4, p. 221.
- 4 Voir Sévery, *La Vie de société dans le Pays de Vaud*, vol. 1.
- 5 Gibbon, *Journal à Lausanne, 1763-1764*, p. 147-148.
- 6 Lettre à Catherine de Sévery, 19 octobre 1784, in Gibbon, *The Letters*, t. III, p. 9.
- 7 Philippe-François-Jacques de Saussure de Saint-Cierges (1727-1804), troisième baron de Bercher, officier en Hollande et membre du Conseil des LX à Lausanne (1771-1792), époux de Marie-Françoise-Jacqueline de Saussure (1739-1814).
- 8 Seneca Otto von Falkenskiold (1738-1820), général danois, qui avait été emprisonné dans son pays entre 1772 et 1776, accusé d'avoir agi à l'encontre du roi. À sa libération, il choisit de quitter le Danemark pour s'établir à Lausanne.
- 9 ACV, P Charrière de Sévery, B 104/5240-5293, cités par Damiano Bardelli, *Gibbon : cicérone et père. Le rapport entre Edward Gibbon et Wilhelm de Charrière de Sévery (1783-1794)*, mémoire de master, dir. prof. Béla Kapossy, Université de Lausanne, 2015, p. 30-31.
- 10 Journal de Catherine de Sévery, 15 octobre 1786, cote ACV, P Charrière de Sévery, Ci 13.
- 11 *Id.*, 18 juin 1787.
- 12 *Id.*, 22 mai 1787.
- 13 *Id.*, 3 juillet 1787.
- 14 *Id.*, 15 juillet 1787.
- 15 Journal d'Angletine de Sévery, 1786-1827, cote ACV, P Charrière de Sévery, Ci 33-34, 37 cahiers.
- 16 *Id.*, 28 janvier 1793, cote ACV, P Charrière de Sévery, Ci 33.
- 17 *Id.*, 10 mai 1793.
- 18 Journal de Catherine de Sévery, 28 juillet 1787, cote ACV, P Charrière de Sévery, Ci 13.
- 19 Note personnelle de Catherine de Sévery, [janvier 1794 ?], cote ACV, P Gibbon 432.
- 20 « Journal » rédigé à l'adresse de son mari décédé, [1793-1795], cote ACV, P Charrière de Sévery, Ci 15 (feuillet épars).
- 21 Lettre de Gibbon à Catherine de Sévery, 20 mai 1793, citée dans Sévery, *La Vie de société dans le Pays de Vaud*, vol. 2, p. 27.
- 22 Patricia B. Craddock, *Edward Gibbon, Luminous Historian, 1772-1794*, Baltimore ; London, The Johns Hopkins University Press, 1989, p. 220-221.
- 23 Lettre de Gibbon à Lady Sheffield, 22 octobre 1784, citée par Sévery, *La Vie de société dans le Pays de Vaud*, vol. 2, p. 15.
- 24 Les nombreux livres de comptes rédigés de la main de Catherine, ainsi que son implication dans la gestion de la maisonnée ont été étudiés par Maïla Kocher Girinshuti, « Une femme qui entend à diriger son ménage est plus considérée dans sa maison ». À propos du rôle social de maîtresse de maison (Suisse romande, 1750-1830) », in Emmanuelle Berthiaud (dir.), *Paroles de femmes. Rôles et images de soi dans les écrits personnels, Europe XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Manuscrit, 2017, p. 67-86.
- 25 Lettre de Catherine de Sévery à son fils Wilhelm, citée dans Sévery, *La Vie de société dans le Pays de Vaud*, vol. 2, p. 55.
- 26 Journal de Catherine de Sévery, 14 décembre 1773, cote ACV, P Charrière de Sévery, Ci 12.

## Les cousins rivaux

Léonard Burnand

Lors de son deuxième séjour à Lausanne (1763-1764), Edward Gibbon assiste à plusieurs réceptions mondaines dans lesquelles il fréquente les élites locales. Parmi les convives, deux jeunes sœurs attirent les regards : Catherine et Henriette de Chandieu. Charmantes et cultivées, ces demoiselles de bonne famille sortent du lot. Gibbon observe qu'un « mur d'airain » semble les séparer des autres filles de la région<sup>1</sup>. Convoitées par divers soupirants, Catherine et Henriette se marient toutes deux en 1766 : la première avec Salomon de Charrière de Sévery, la seconde avec Juste Constant, lequel est officier dans un régiment suisse au service de la Hollande. L'année suivante, les deux femmes mettent chacune au monde un fils : l'aînée accouche en janvier 1767 d'un garçon prénommé Wilhelm, puis la cadette donne naissance en octobre à un petit Benjamin. C'est alors que survient le drame : Henriette décède quelques jours plus tard des suites de l'accouchement.

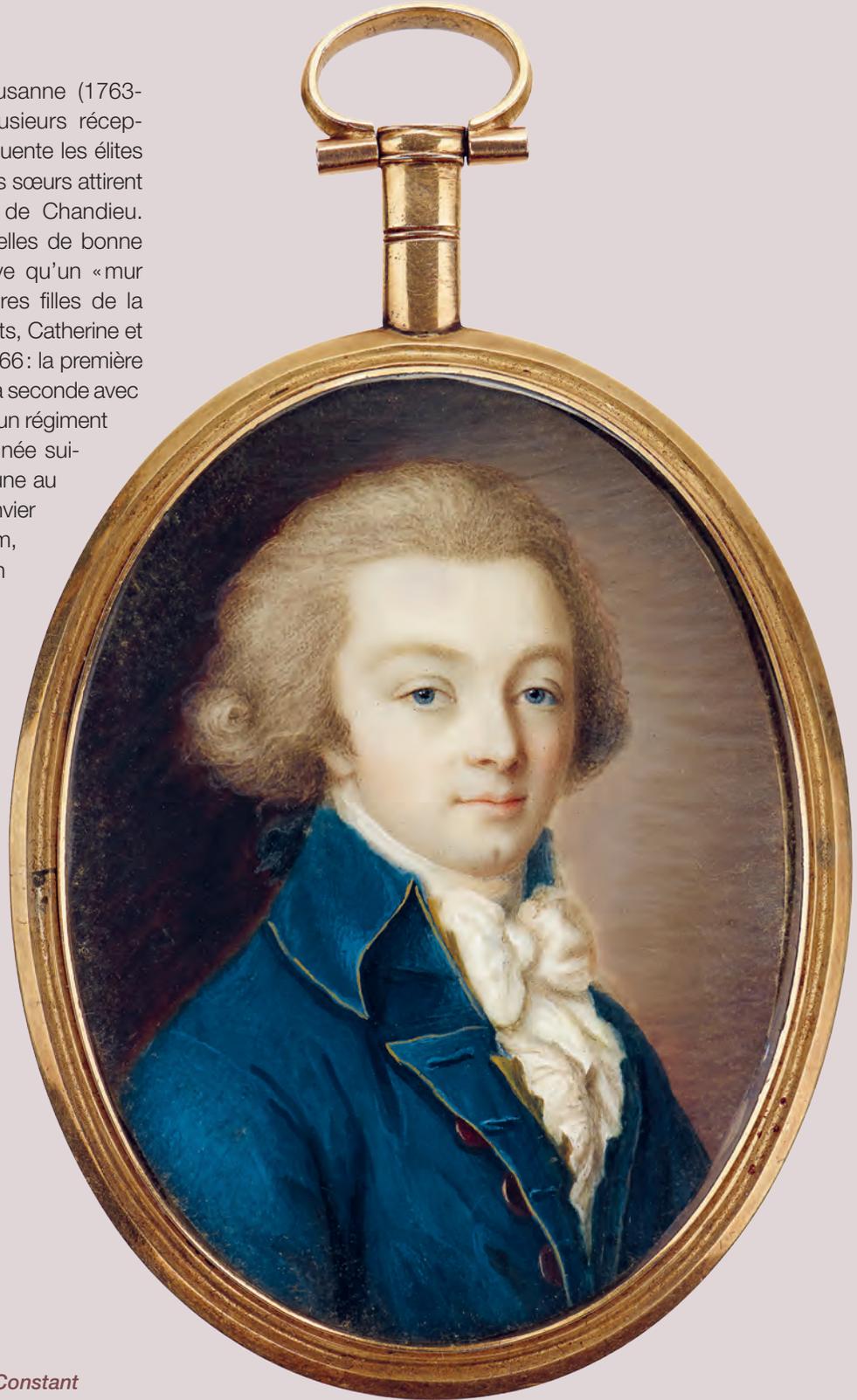


Fig. 1. Anonyme, *Portrait de Benjamin Constant à l'âge de 20 ans*, miniature sur ivoire, 5 x 4 cm, [1787]. Collection privée.

En raison de ces circonstances, les deux cousins connaissent une enfance très différente. Tandis que Wilhelm de Sévery grandit sous la protection d'une mère attentive et soucieuse de son éducation, Benjamin Constant est privé de présence maternelle ; confié à des précepteurs médiocres et parfois violents, ballotté d'un pays à l'autre par un père froid et cynique qui est accaparé par ses responsabilités militaires à l'étranger, le petit garçon se voit imposer une vie errante et solitaire. Il avoue à Wilhelm qu'il aimerait avoir comme lui « une bonne et tendre maman » et qu'il voudrait être le fils de sa tante Catherine<sup>2</sup>.

Au fil des années, les relations qui se nouent entre les deux cousins sont empreintes de rivalité. Benjamin manifeste très tôt des talents exceptionnels qui étonnent son entourage : il maîtrise l'alphabet grec à l'âge de cinq ans et compose son premier roman à douze ans ! Cette précocité impressionne l'ensemble de la famille et fait de l'ombre à Wilhelm. Studieux et appliqué, ce dernier ne démérite pas, cependant ses performances paraissent bien ternes en comparaison des dons prodigieux de Benjamin. Témoin de cet écart flagrant, Catherine de Sévery éprouve une certaine jalousie face à ce qu'elle appelle à contrecœur le « génie » de son neveu<sup>3</sup>.

Toutefois, la persévérance de Wilhelm finit par porter ses fruits. Reçu comme élève au sein de la prestigieuse Académie militaire de Colmar, il y obtient à seize ans un diplôme qui lui attire des éloges et il reçoit même les félicitations de Benjamin : « Si je ne vous aimais pas, je vous envierais, mon cher cousin. »<sup>4</sup> Ce message ambigu laisse deviner que l'esprit de compétition perdure entre les deux adolescents. Durant ses brillantes études universitaires à Erlangen et à Édimbourg, Benjamin accroît sa réputation de surdoué. Auréolé de ces nouveaux succès, il revient dans son Pays de Vaud natal en 1787, date présumée du portrait que l'on peut admirer ici sous forme de médaillon. Le jeune

Constant affiche alors un manque de modestie qui froisse sa tante Catherine, laquelle a des mots cruels à son égard : « Le pauvre Benjamin n'a que de l'esprit, avec un effroyable orgueil qui fait son tourment. Il serait bien surpris si je lui disais que j'aimerais mieux n'avoir point d'enfant que de l'avoir pour fils. »<sup>5</sup>

À la même époque, Wilhelm effectue un séjour en Angleterre aux côtés de Gibbon (octobre 1787 – juillet 1788). C'est un privilège pour le jeune homme de vingt ans : son statut de protégé du grand historien anglais lui ouvre les portes des hauts lieux de la sociabilité londonienne. Benjamin aurait sans doute aimé être à la place de son cousin et bénéficiaire de cette proximité avec l'illustre érudit<sup>6</sup>, d'autant qu'il envisage durant cette période de traduire en français l'ouvrage *The History of the Decline and Fall of the Roman Empire*<sup>7</sup>. Quand il apprend la mort de Gibbon en janvier 1794, il exprime de la tristesse tout en précisant que ce n'est pas l'homme qui va lui manquer mais sa remarquable mécanique intellectuelle : « La nouvelle de M. Gibbon me fait de la peine, non que j'eusse une grande affection pour lui, mais je regrette les têtes bien organisées qui se détruisent comme je regrette une machine bien faite qui se casse »<sup>8</sup>.

Les deux cousins feront ensuite carrière dans les affaires publiques. Wilhelm de Sévery jouera un rôle actif dans la vie politique vaudoise, notamment en tant que membre du Grand Conseil dans les années 1820. Parallèlement, Benjamin Constant se distinguera à la Chambre des députés, à Paris, où il deviendra le chef de file des libéraux et prononcera des discours qui lui vaudront une renommée européenne. En lisant le *Nouvelliste vaudois* du 18 décembre 1830, Wilhelm apprendra que son cousin est mort dix jours auparavant et que la France lui a offert des funérailles triomphales. Ses obsèques à lui, en 1838, seront beaucoup plus discrètes, comme sa place dans la mémoire collective.

1 Gibbon, *Journal à Lausanne, 1763-1764*, p. 203, 24 janvier 1764.

2 Lettre de Benjamin Constant à Wilhelm de Sévery, 27 janvier 1776, in *Œuvres complètes de Benjamin Constant* (OCBC), Tübingen : Niemeyer, série *Correspondance*, t. I, p. 47.

3 Lettre de Catherine de Sévery à sa tante Angletine de Chandieu-Villars, 22 août 1774, cote ACV, P Charrière de Sévery, Ba 2308.

4 Lettre de Benjamin Constant à Wilhelm de Sévery, avril 1783, in OCBC, série *Correspondance*, t. I, p. 64.

5 Lettre de Catherine de Sévery à son fils Wilhelm, 19 octobre 1787, cote ACV, P Charrière de Sévery, B 117/159.

6 « Benjamin est arrivé, je crois qu'intérieurement votre voyage lui déplaît bien, et la protection de M. Gibbon le crève de dépit », relate

malicieusement Catherine de Sévery à son fils le 19 octobre 1787 (voir *ibid.*).

7 C'est ce que Constant annonce dans l'introduction de son *Essai sur les mœurs des temps héroïques de la Grèce* (1787), in OCBC, série *Œuvres*, t. I, p. 149.

8 Lettre de Benjamin Constant à sa tante Anne de Nassau, 31 janvier 1794, in OCBC, série *Correspondance*, t. II, p. 238.

# Le journal de voyage de Wilhelm de Sévery

Damiano Bardelli

Le journal de voyage que Wilhelm de Charrière de Sévery (1767-1836) rédige à l'occasion de son séjour en Angleterre réalisé entre octobre 1787 et juillet 1788 offre un regard inédit sur la personne de Gibbon [fig. 1]. En appoint aux lettres adressées par le jeune Vaudois à sa famille, ce document illustre de manière originale quelques traits de caractère de l'historien et fournit des informations précieuses sur son réseau londonien. Le manuscrit est donc intéressant non seulement pour compléter la biographie de Gibbon, mais plus largement pour retracer l'histoire culturelle et sociale de la ville de Londres au dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

Comme le montre l'illustration ci-contre, le nom de l'historien apparaît régulièrement dans le journal: «Mr Gibbon vint me prendre le matin allé faire visite avec lui en plusieurs endroits», «après diné allé avec Lord Sheffield et Mr Gibbon faire visite chès Lord Loughborough, puis chès Lord North», «après diné Mr Gibbon et moi allames passer la soirée chès les demoiselles Berry», «resté a causer avec [Gibbon] jusqu'a 4 heures», etc. Contrairement à ce que ces extraits pourraient suggérer, Gibbon remplit un rôle qui va bien au-delà de celui du simple guide. L'initiative et l'organisation du voyage sont de son ressort, tout comme la gestion des aspects logistiques du séjour du jeune Sévery. Gibbon soutient son protégé lorsque celui-ci vit des moments difficiles, notamment lors des fréquents accès de mélancolie qui assaillent le jeune homme au début du séjour; il l'initie graduellement à la sociabilité des élites britanniques et, surtout, lui ouvre les portes des coteries les plus exclusives de Londres, du salon de la duchesse de Devonshire au cercle d'amis de Lord North. Dans une lettre adressée à sa mère Catherine en avril 1788, le Lausannois explicite l'importance du rôle joué par l'historien: «J'ai eu beaucoup de bonheur d'être sous Gibbon qui met en mouvement pour moi et qui je l'ai vu s'amuser de me voir aller dans tant d'endroits, sans lui je n'aurois rien pus faire et la moitié des étrangers qui arrivent ici [à Londres] ne voyent que le dehors des maisons».

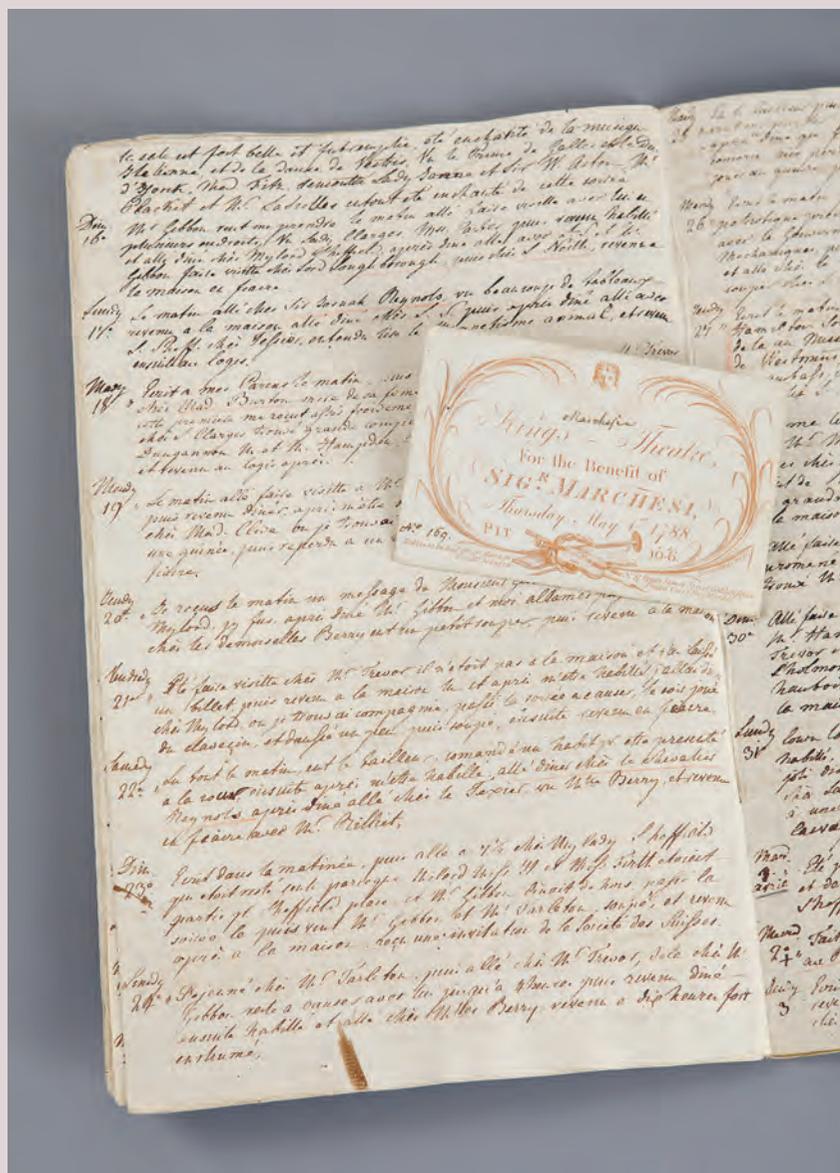


Fig. 1. Journal de voyage de Wilhelm de Sévery rédigé durant de son séjour anglais en 1787-1788, accompagné d'un billet pour un spectacle au bénéfice du castrat Luigi Marchesi donné au King's Theatre de Londres. ACV, cotes P Charrière de Sévery Cg 2 et 12.

1 Voir notre article «Gibbon cicérone: le séjour en Angleterre de Wilhelm de Sévery à travers sa correspondance et son journal de voyage (1787-1788)», *Études Lumières*. Lausanne,

n° 5, août 2017, <<https://lumieres.unil.ch/fiches/biblio/9418/>>. Les extraits sont tirés de notre transcription en ligne du journal: Wilhelm de Sévery, *Journal jour pour jour du séjour que j'ai*

*fait en Angleterre*, Londres, Uckfield, 29 octobre 1787 - 22 juillet 1788, cote ACV, P Charrière de Sévery, Cg 2, version du 29.08.2017, <<https://lumieres.unil.ch/fiches/trans/737/>>.

« Un fiacre tout semblable à ceux de Londres nous conduit à Beaulieu par les très mauvaises rues précipi[ces] de Lausanne. Cette maison est une campagne très agréable, appartenant à Monsieur Mingard. Elle est actuellement habitée par Monsieur Necker pour quelques mois. Une visite d'aussi loin pour un seul dîner est presque un hommage. [...]

Allons dîner. Mademoiselle Necker paraît ; elle est telle que l'année passée : vive & gaie, spirituelle et n'ayant pas besoin pour être agréable de se tenir sur la réserve. Madame Necker paraît plus tard parce qu'elle est malade et languissante. Elle n'en est pas moins animée et cette activité même doit la fatiguer beaucoup et l'affaiblir. Elle nous reçoit comme des gens qu'elle aime à voir. Monsieur Guibbon arrive et nous allons dîner. L'abbé Raynal assiste au diner. Monsieur Guibbon est un Anglais connu par ses ouvrages et par son esprit, vivant à Lausanne pour quelques années encore, qu'il emploie à un écrit historique sur des tems que nous connaissons très mal. Personne n'a moins l'air d'annoncer sa célébrité et de se presser d'être l'homme aimable. Il m'a paru qu'il a saisi un point bien délicat pour tenir en équilibre la fermeté dans son opinion sans laquelle un homme est toujours vacillant, ou soumis complaisant, et le ton décidé d'un homme qui s'engage à ne point écouter l'opinion d'autrui, à moins que ce ne soit pour la renverser. Il en arrive que je suis très porté à lui accorder tout ce que l'on lui donne de louanges. Je ne sais pourquoi sans avoir parlé plus qu'aucun autre, son avis a toujours dominé ; c'est peut-être qu'il n'a point dominé lui-même et que chacun peut croire, s'il le veut, qu'il avait à part soi le même avis. »





Vue d'ensemble du salon peint du château de Beaulieu à Lausanne, 2015. MHL, inv. P.1.A.1.B.35.001.

En 1773, le pasteur Gabriel Mingard, propriétaire du château de Beaulieu, fait réaliser « les tapisseries de la salle de compagnie » par un peintre de passage d'origine hollandaise. La famille Necker loue le château à deux reprises, en 1783 et 1784.

# Une collection de cartes de visite du XVIII<sup>e</sup> siècle chez les Charrière de Sévery

Vincent Lieber

Les archives de la famille de Sévery conservées aux Archives cantonales vaudoises ainsi que celles demeurées dans les mains de leurs descendants, recèlent des centaines de cartes de visite et d'invitation datant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles [fig. 1]. Cet ensemble extraordinaire révèle les coutumes de l'aristocratie qui, à l'époque, s'alignaient sur les manières françaises.

Si les historiens Achille Bertarelli et Henry Prior font remonter l'origine de la carte de visite aux *libri amicorum* du XVI<sup>e</sup> siècle, livres dans lesquels les amis

d'une personne laissaient un dessin ou quelques lignes avec leur nom, ce n'est qu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'apparaît la carte de visite<sup>1</sup> : il s'agissait alors d'un billet manuscrit portant le nom de la personne venue dans une maison ; ce papier était déposé sur un plateau, comme signe de son passage. D'après Bertarelli et Prior, cette pratique trouve son origine en France et aurait donné le ton tant à l'Espagne qu'à l'Italie<sup>2</sup>, comme le suggère aussi un passage de la pièce de Goldoni, *Il Cavaliere Giocondo* (1755)<sup>3</sup>.

On notait son nom sur un papier fort, parfois au dos d'une carte à jouer<sup>4</sup>, pour indiquer son arrivée, son passage ou, parfois, son départ de la ville<sup>5</sup>. Bertarelli et Prior en reproduisent plusieurs<sup>6</sup>, ainsi qu'une curiosité : un billet de visite gravé à l'imitation d'une carte à jouer<sup>7</sup>. Très vite vont apparaître des billets gravés, sur bois mais plus souvent sur cuivre, avec un cadre ornemental qui permettait d'inscrire son nom, à la main, au centre. On trouvait aussi de véritables scènes gravées avec, en bas, un espace libre pour y noter son nom. À Venise par exemple, il était possible d'acheter des ensembles de 24 vues différentes, toutes ayant un espace réservé à l'inscription du nom<sup>8</sup>. Gibbon lui-même choisit des motifs antiquisants aisément reconnaissables, à l'exemple de l'arc de Septime Sévère à Rome, d'une vue du Vésuve, ou encore des scènes dans le style pompéien [fig. 2]. Dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle vont apparaître des cartes où le nom sera également gravé. Les exemples typographiés, avec cadres d'ornement, sont nombreux.

Les cartes de visite restées propriété des descendants de la famille de Sévery ont été conservées dans un album<sup>9</sup> où l'on trouve tous les noms qui composaient la société choisie de Lausanne à cette époque, avec nombre de patronymes bernois et ceux de la noblesse étrangère qui venait séjourner dans le chef-lieu<sup>10</sup>. Il y a en outre des cartes de vœux et d'invitation,



Fig. 1. Cartes de visite et d'invitation conservées dans le fonds Charrière de Sévery. ACV, cote P Charrière de Sévery, Ca 16.

en partie gravées ou imprimées, que l'on complétait à la main avant de les faire délivrer aux personnes invitées. On trouve ainsi, manuscrites: «Boissier Turretin»; «de Montagny / Col: de Nyon»; «Grancy»; «Mme la Comtesse / de tonnerre»; «Madame Tissot et Mad<sup>e</sup> / d'Apples.»; «De Loÿs off: aux Gardes»; «Mme la Majore de Tavel»; «Freudenreich / ancien Avoyer». En typographie, avec cadre, il y a, entre autres: «le prince Camille / de Rohan»; «Le prince / Frederic / de Hesse» avec, ajouté à la main «en Personne / pour prendre Congé.» Au pochoir, avec cadre, l'on trouve: «Le Comte / de Hoym». Enfin gravé, avec cadre, il y a les cartes de: «La duchesse / de Courlande» avec, ajouté à la main «pour prendre congé» et celle entièrement gravée «La duchesse / de Courlande / pour souhaiter la bonne année.» ainsi que les cartes, similaires, de deux sœurs: «Mll<sup>e</sup> / de Senarclens» et «Mll<sup>e</sup> / de Wufflens», les noms entourés de branchages.

On trouve aussi des cartes d'invitations manuscrites comme: «Les Princes de Wurtemberg / prient Monsieur de Severy / de passer la soirée chez eux / mercredi 23 / à 4 h.» ou celle d'une demoiselle de Saussure dont nous respectons l'orthographe: «Mr et Mme de Seve/ri sont prie de faieres / l'honneur a Mll<sup>e</sup> de Bou/sens de venir mardi pren/dre unne tasse de quafé / chez elle» ou enfin, témoins du changement d'époque: «Le Citoyen & la Citoyenne de Severy / sont priés de faire l'honneur a la / Citoyenne de Montagny de prendre / le Thé chés elle a la Grotte demain / Mardy 13 fevrier». Et, pour clore cet aperçu, mentionnons une carte typographique de Gibbon complétée à la main<sup>1</sup>, ce que nous notons en italique: «M de Severy le fils / est prié de la part de / Mr. Gibbon, de

lui faire l'honneur de / *dîner chez lui Samedi / le 28 / du courant / R.S.L.P.*».

Cette multitude d'invitations et de cartes déposées illustrent ainsi la vie mondaine de la famille de Charrière de Sévery, dont on trouve des traces presque quotidiennes dans le journal et la correspondance de Catherine de Sévery, où tous ces noms apparaissent<sup>12</sup>.

Fig. 2. Cartes de visite et d'invitation d'Edward Gibbon. ACV, cote P Charrière de Sévery, Ci 49.



1 Achille Bertarelli et Henry Prior, *Il Biglietto di visita italiano, Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, [1911].*

2 *Id.*, p. 21.

3 *Id.*, p. 24.

4 Le dos des cartes n'était imprimé d'aucun motif avant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

5 Avec les fameuses lettres «p.p.c.», soit «pour prendre congé».

6 Bertarelli et Prior, *Il Biglietto di visita italiano, op. cit.*, p. 35-37.

7 *Id.*, p. 38.

8 *Id.*, ill. n° 59.

9 Cet album contient également des cartes du XIX<sup>e</sup> siècle, sur papier

gaufré parfois ou lithographiées avec des caractères gothiques. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les usages changent: il faut lire *L'Enfant de Volupté* de Gabriele D'Annunzio ou *La Recherche* de Marcel Proust pour comprendre la complexité et les subtilités de l'utilisation de la carte à cette époque.

10 Citons ici l'extrait d'une lettre de Catherine de Sévery qui illustre l'un des usages de la carte de visite: «la Comtesse de la Lippe Bukebourg est ici de retour de Paris avec la chanoinesse [Polier] qui se carre [i.e. marche avec arrogance] dans les rues; Elles ont envoyé des cartes, je leur en renvairai

et les eviterai avec soin». Lettre à son fils Wilhelm, 17 mai 1788, cote ACV, P Charrière de Sévery, B 117/197 (source transmise par Béatrice Lovis).

11 Il existe de nombreuses variantes de cartes ayant appartenu à Gibbon, avec des différences dans les textes imprimés.

12 On trouve de ces invitations gravées ou cartes à jouer réutilisées dans l'article de Danièle Tosato-Rigo, «Papiers de famille et pratiques aristocratiques: le «trésor» des Charrière de Sévery», *RSAA*, n° 72/3-4, 2015, p. 219-228.

# Le théâtre de société lausannois vu par Gibbon

Béatrice Lovis

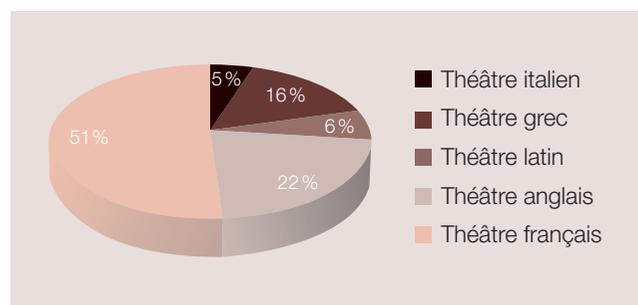
De tous les aspects de la vie lausannoise que Gibbon découvre lors de son premier séjour, il en est un qui lui a inspiré des impressions particulièrement fortes : le théâtre. Si cet aspect est demeuré méconnu jusqu'à aujourd'hui, c'est sans aucun doute en raison du peu de sources en anglais qui le documentent. La correspondance de l'historien est en effet avare en renseignements sur le théâtre – une vingtaine de mentions au plus – qui n'apparaît pas davantage dans *l'Essai sur l'étude de la littérature* (1761) ou *l'Histoire du déclin et de la chute de l'Empire romain* (1776-1788). Fort heureusement d'autres sources, tels le journal qu'il tient lors de son deuxième séjour lausannois, ses *Mémoires* posthumes ou encore la correspondance de la famille de Sévery, permettent de montrer à quel point Gibbon n'est pas resté insensible à l'art dramatique dont les Vaudois étaient si friands. L'analyse de ses commentaires ainsi que l'étude de sa bibliothèque permettent à la fois de mieux appréhender sa vaste culture relative au théâtre et de cerner au plus près certains enjeux sociaux liés aux spectacles de société qui animent la vie culturelle lausannoise dès la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

## D'Eschyle à Beaumarchais : un aperçu de la bibliothèque

Les premiers contacts du jeune Gibbon avec le théâtre sont livresques. Si l'on se fie à ses *Mémoires*<sup>2</sup>, il commence à lire les poètes anglais à l'âge de 12 ans dans la bibliothèque de son grand-père maternel (chap. III). C'est certainement à cette époque-là qu'il découvre Shakespeare. Lors de ses études au collège d'Oxford à 15 ans, il fait la traduction « sèche et littérale » de quelques comédies de Térence, constituant affirme-t-il la « somme de mes progrès »<sup>3</sup> dans ce collège (chap. V). Durant son premier séjour à Lausanne en 1753-1758, il perfectionne son latin, ce qui lui donne un accès facilité aux auteurs de l'Antiquité, parmi

lesquels Plaute et Térence qu'il lit et relit avec assiduité (chap. VIII)<sup>4</sup>. Bien qu'il ne le mentionne pas, c'est sans aucun doute à cette période, alors qu'il apprend parfaitement la langue française, qu'il découvre les auteurs dramatiques français<sup>5</sup>.

Les répertoires anglais, français et de l'Antiquité sont les trois principales catégories que l'on retrouve dans sa bibliothèque vers la fin de sa vie [fig. 1]. Grâce à l'étude de Geoffrey Keynes qui a compilé les différents catalogues existants<sup>6</sup>, environ 330 volumes relatifs au théâtre peuvent être comptabilisés, la moitié appartenant à la littérature française, un petit quart à la littérature anglaise et



	nombre de volumes
Théâtre grec	53
Théâtre latin	21
Théâtre anglais	72
Théâtre français	167
Théâtre italien	17
<b>Total</b>	<b>330</b>

Fig. 1. Ouvrages dramatiques dans la bibliothèque d'Edward Gibbon vers la fin de sa vie (en nombre de volumes).



le reste à la littérature grecque, latine et italienne. On peut noter l'absence du théâtre allemand, qui est dû au fait que Gibbon ne maîtrisait pas cette langue. Parmi les Anciens, on trouve les auteurs les plus importants, souvent en plusieurs éditions: Aristophane, Ménandre, Eschyle, Euripide et Sophocle pour le théâtre grec<sup>7</sup>, que Gibbon dit relire « à fond » au début des années 1780 (*Mémoires*, chap. XXI, XXII); Plaute, Térence et Sénèque pour les dramaturges latins. Les dates des éditions de ce répertoire couvrent plus de deux siècles, de 1568 à 1787. Cette large tranche chronologique est l'indice qu'une part de ces ouvrages provient de la bibliothèque familiale, mais que Gibbon n'a cessé d'acheter de nouvelles éditions. Composé pour un tiers de recueils factices, le théâtre anglais comprend une quarantaine d'auteurs, de Shakespeare aux dramaturges contemporains, tels que Colman et Foote, en passant par Addison, Steele et Otway. Les éditions sont récentes, toutes datant des années 1760 à 1780. Le théâtre italien est représenté par Goldoni uniquement (édition vénitienne de 1761, 17 vol.).

Enfin, les éditions du théâtre français se situent dans leur grande majorité entre 1750 et 1790. On y trouve plus

Fig. 2. Frontispice de la tragédie *Iphigénie en Aulide* (1674), gravé par Jean-Charles Le Vasseur d'après le dessin d'Hubert Gravelot, dans Jean Racine, *Œuvres, avec des commentaires par M. Luneau de Boisjermain*, Paris, Louis Cellot, 1768, t. IV. Exemplaire ayant appartenu à Edward Gibbon. BCUL, cote LL3456/4.

de vingt auteurs<sup>8</sup>, parmi lesquels le triumvirat Corneille, Racine et Molière pour le XVII<sup>e</sup> siècle, représenté aussi par Regnard. Les œuvres de Racine sont les seules pièces de théâtre dont les volumes sont conservés à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne<sup>9</sup>. Il s'agit d'une belle édition de 1768, illustrée avec des gravures d'après Gravelot [fig. 2]. Le XVIII<sup>e</sup> siècle est essentiellement représenté par des dramaturges de la première moitié du siècle, à l'exemple de Marivaux, Nivelles de La Chaussée, Destouches et de Lesage. Parmi les auteurs contemporains figurent Beaumarchais, Diderot, Carmontelle, Madame de Genlis et naturellement Voltaire, dont Gibbon possède les œuvres complètes à double, imprimées à Genève et à Lausanne. Le Vaudois Samuel Constant est l'unique représentant suisse avec ses *Guenilles dramatiques* éditées à Genève en 1787.

Aux pièces de théâtre s'ajoutent une douzaine d'ouvrages consacrés au monde du spectacle ou à la littérature dramatique, à l'exemple des *Anecdotes dramatiques* (1775) de Clément et La Porte ou *De l'art de la comédie* (1786) de Cailhava d'Estendoux. Les 330 volumes recensés correspondent à une centaine d'ouvrages<sup>10</sup>. En écartant les différentes éditions d'un même auteur, une estimation de 850 pièces de théâtre, tous genres confondus, peut être articulée. Les connaissances de l'historien en littérature dramatique étaient donc étendues, même s'il n'avait sans doute pas lu l'ensemble des pièces qu'il possédait. On peut toutefois raisonnablement penser qu'il avait pris connaissance d'une bonne part d'entre elles. En effet, dans ses *Mémoires*, alors qu'il retrace le début des années 1760 passées en Angleterre, il donne des précisions sur la constitution de sa bibliothèque personnelle : « je puis ici me rendre le témoignage de n'avoir jamais, je crois, acheté un livre par ostentation ; et de n'avoir jamais placé un volume sur son rayon sans l'avoir lu, ou suffisamment examiné. »<sup>11</sup>

### Voltaire et son théâtre de Mon-Repos

Lors de son premier séjour lausannois, le jeune Gibbon, âgé de 20 ans, assiste à un événement culturel qui a marqué les esprits loin à la ronde et bien au-delà du XVIII<sup>e</sup> siècle, à savoir les représentations théâtrales données à Mon-Repos sous la direction de Voltaire pendant les hivers 1757 et 1758<sup>12</sup>. Gibbon y consacre plus d'une page dans ses *Mémoires*, qui résume parfaitement l'événement et son impact :

Avant d'être rappelé de Suisse, j'eus la satisfaction de voir l'homme le plus extraordinaire du siècle ; poète, historien, philosophe ; qui a rempli trente in-quarto de prose,

de vers ; de productions variées, souvent excellentes, toujours amusantes. Ai-je besoin de nommer Voltaire ? [...] Le plus grand agrément que je tirai du séjour de Voltaire à Lausanne, fut la circonstance rare d'entendre un grand poète déclamer, sur le théâtre, ses propres ouvrages. Il avait formé une société d'hommes et de femmes, parmi lesquels il y en avait qui n'étaient pas dépourvus de talent. Un théâtre décent fut arrangé à *Mon-Repos*, maison de campagne à l'extrémité d'un fauxbourg ; les habillemens et les décorations faits aux dépens des acteurs ; et les répétitions soignées par l'auteur, avec l'attention et le zèle de l'amour paternel.<sup>13</sup>

La composition de la troupe dirigée par Voltaire est connue grâce à d'autres sources. Il s'agit en premier lieu du Lausannois David-Louis Constant d'Hermenches, fils aîné du général Samuel Constant et oncle de Benjamin Constant, qui assume les premiers rôles masculins avec brio. Il est accompagné de son épouse Louise née Seigneux, fille du bourgmestre de Lausanne, de sa sœur Angélique et de son beau-frère, le marquis Philippe de Gentils de Langallerie, qui prête sa propriété pour les festivités. Quelques cousins et cousines figurent aussi dans la distribution : Samuel Henri Constant de Rebecque, Philippe de Saussure de Saint-Cierges et sa sœur Louise d'Aubonne. Plus connue sous le nom de son deuxième mariage (Polier de Corcelles), cette dernière est une bonne pastelliste et c'est aussi à ce titre qu'elle est sollicitée pour réaliser les décors (perdus) du théâtre de Mon-Repos, qui avait été aménagé dans la grange de la propriété<sup>14</sup>. Voltaire dirige ainsi une troupe familiale issue de la noblesse locale, tous les acteurs ayant des liens de parenté à l'exception de l'actrice qui joue les premiers rôles féminins, à savoir Madame Denis, la nièce du dramaturge<sup>15</sup>. Plusieurs acteurs ont déjà une certaine expérience de la scène, les familles de Saussure et Constant ayant eu l'occasion de donner de petites représentations théâtrales au début des années 1750. Gibbon poursuit :

Deux hivers consécutifs, ses tragédies de *Zaïre*, d'*Alzire* et de *Zulime*, et sa comédie sentimentale de *l'Enfant prodigue* furent représentées sur le théâtre de Mon-Repos. Voltaire jouait les rôles convenables à son âge, de Lusignan, Alvarès, Benassar, Euphémon. Sa déclamation était modérée d'après la pompe et la cadence de l'ancien théâtre, et respirait plus l'enthousiasme de la poésie, qu'elle n'exprimait les sentimens de la nature.<sup>16</sup>

La mémoire de Gibbon est certes exceptionnelle<sup>17</sup>, mais il est possible que l'historien, pour écrire ces quelques lignes,



Fig. 3. Dalberg et Jean Huber (attr.), *Théâtre de Mon-Repos*, panneaux représentant la scène du poignard dans *Zaire* (acte V, scène 9), salon peint du château de Mézery, huile sur bois, [v. 1762]. Photographie prise après restauration (montage). Propriété privée.

ait relu les pages de son journal commencé en 1761, dans lequel il précise rétrospectivement avoir assisté en 1757 à *Zaïre* et à *l'Enfant prodigue*, et l'année suivante à *Alzire*, dont il note la distribution, à *Fanime*, qui est une réécriture de *Zulime*, et à *l'Iphigénie* de Racine<sup>18</sup>. Ce répertoire issu de la Comédie-Française était complété par de petites pièces jouées en seconde partie : *La Servante maîtresse* de Pergolèse, *Le Joueur* de Biancolelli et Romagnesi, remanié par Favart, *Le Devin du village* de Rousseau, *Les Troqueurs* de Vadé et Dauvergne et *Le Diable à quatre* de Sedaine et Philidor. Il est symptomatique que Gibbon ne les mentionne pas car elles ne sont que rarement précisées, d'où la difficulté de retrouver leurs titres. Il s'agit d'opéras-comiques ou opéras bouffes, des œuvres qui exigeaient non seulement de bons chanteurs-acteurs, mais aussi la présence d'un petit orchestre, mené par un musicien professionnel, en général le premier violon. C'est donc un répertoire exigeant qui a été donné en 1757 et 1758 à Mon-Repos et qui est sans précédent : jamais des acteurs amateurs n'avaient monté de tels spectacles à Lausanne, ni n'avaient été dirigés par un dramaturge d'envergure internationale dont les ambitions étaient de rivaliser, voire de surpasser les théâtres parisiens. Cet événement, qui a attiré un public nombreux et prestigieux, a été immortalisé quelques années plus tard sur des boiseries peintes. David-Louis Constant d'Hermenches fait réaliser vers 1760 un cycle iconographique pour la salle à manger de son château (p. 409, fig. 1). Sur l'une des scènes représentées, on aperçoit Voltaire en Lusignan, enthousiaste, sortant inopinément des coulisses au moment le plus tragique de sa pièce *Zaïre*, à l'instant où l'héroïne se fait poignarder par le sultan Orosmane, joué par Constant d'Hermenches [fig. 3].

Mon ardeur, qui bientôt se fit remarquer, manqua rarement de me procurer un billet. L'habitude du plaisir fortifia mon goût pour le théâtre français, et ce goût affaiblit peut-être mon idolâtrie pour le génie gigantesque de Shakespeare, qui nous est inculquée dès notre enfance, comme le premier devoir d'un anglais. L'esprit et la philosophie de Voltaire, sa table et son théâtre, contribuèrent sensiblement à raffiner, à Lausanne, et à polir les manières.<sup>19</sup>

Les séjours de Voltaire dans le Pays de Vaud, quoique brefs, marquent en effet un basculement culturel ; les élites lausannoises vont désormais monter sur les planches avec de plus en plus d'assiduité et céder ainsi à la théâtromanie qui sévit alors dans l'Europe entière. En pratiquant ce divertissement, les Lausannois adoptent une distraction éminemment française qui ne manquera pas de faire débat les décennies qui suivront. Dans sa correspondance, le

philosophe français amplifie avec complaisance la petite révolution qu'il a suscitée à Lausanne et va même jusqu'à déclarer que ses spectacles chamboulent les valeurs identitaires suisses : « Guillaume Tell serait bien étonné s'il avait vu tout cela », écrit-il à Constant d'Hermenches en mars 1757<sup>20</sup>. Avec certes une pointe de provocation et de narcissisme, il affirme apporter la civilisation aux Vaudois : « les acteurs se sont formés en un an. Ce sont des fruits que les alpes et le mont Jura n'avaient point encore portés. César ne prévoyait pas quand il vint ravager ce petit coin de terre qu'il y aurait un jour plus d'esprit qu'à Rome. »<sup>21</sup> L'influence de Voltaire sera jugée néfaste par certains, en particulier par son désormais rival, Jean-Jacques Rousseau. Celui-ci publie en 1758 un réquisitoire contre le théâtre, un divertissement qu'il juge contraire aux valeurs républicaines suisses. Cette réaction fait suite à la parution en 1757 de l'article « Genève » dans *l'Encyclopédie* de Paris, signé par d'Alembert mais largement influencé par Voltaire qui venait de s'installer aux Délices<sup>22</sup>.

L'étudiant qu'est Gibbon vit à Lausanne sa première expérience théâtrale, ou du moins assiste à ses premiers spectacles de société. Aucune mention de spectacle n'a été repérée avant 1757 dans ses écrits. C'est une impression forte qui marque le jeune Gibbon, raison pour laquelle il y consacre autant de lignes dans ses *Mémoires*. Étonnamment, sa correspondance d'alors n'y fait qu'une brève allusion, en latin, dans une lettre adressée au théologien zurichois Breitinger<sup>23</sup>. Gibbon semble avoir été piqué par le virus du théâtre puisqu'il ne manque pas de se rendre à Carouge, près de Genève, en octobre 1757 lors du passage d'une troupe de comédiens français. Il justifie cette escapade genevoise auprès de son père par le fait qu'il n'avait pas encore visité cette ville et qu'il « étoit bien naturel de saisir une occasion de prendre quelque idée du Theatre François, et cette occasion (vu la Guerre) étoit presque unique. »<sup>24</sup> La guerre de Sept Ans (1756-1763) empêchait alors les troupes de comédiens de circuler facilement.

De retour en Angleterre, Gibbon fréquente avec assiduité les théâtres londoniens au début des années 1760. Il admire les talents d'Hannah Pritchard et « la splendeur éclatante » de David Garrick, dont il fait la connaissance grâce au dramaturge écossais David Mallet, qui est un ami de son père<sup>25</sup>. En 1763, lors de son Grand Tour, Gibbon s'arrête trois mois et demi à Paris où il fréquente assidûment la Comédie-Française, son « amusement journalier et favori »<sup>26</sup>. Il préfère « l'art consommé » de la Clairon « aux écarts désordonnés de [la] Dumesnil, exaltés par ses admirateurs comme le langage véritable de la nature et de la passion »<sup>27</sup>. Il varie parfois avec une sortie à l'Opéra ou à la Comédie-Italienne. Les spectacles auxquels il assiste dans

les deux capitales forment son goût pour le théâtre, et c'est à l'aune de cette nouvelle expérience que Gibbon va juger les représentations auxquelles il assiste lors de son second séjour en Suisse.

### La saison théâtrale de 1764 et son « dictateur »

Gibbon arrive à Lausanne le 25 mai 1763 mais ne commence son journal que le 17 août. Pendant ce laps de temps, il se rend au château de Ferney, un arrêt obligé pour tout voyageur de la bonne société, tant Voltaire est devenu une curiosité incontournable. Il assiste à une représentation donnée dans le nouveau théâtre que le patriarche s'est fait construire sur son domaine, entre la chapelle et le château<sup>28</sup>. Gibbon, qui se réjouissait, est déçu du spectacle et il écrit à sa belle-mère :

The play they acted was my favourite *Orphan of China*. Voltaire himself acted *Gengis* and Madame Denys *Idamè*; but I do not know how it happened: either my taste is improved or Voltaire's talents are impaired since I last saw him: He appeared to me now a very ranting unnatural performer. Perhaps indeed As I was come from Paris, I rather judged him by an unfair comparison, than by his own independent value. Perhaps too I was too much struck with the ridiculous figure of Voltaire at seventy acting a Tartar Conqueror with a hollow broken Voice, and making love to a very ugly niece of about fifty.<sup>29</sup>

Gibbon tait sa déception dans ses *Mémoires*, par contre il donne quelques indications sur Mon-Repos: « le théâtre que [Voltaire] avait fondé, les acteurs qu'il avait formés survivaient à la perte de leur maître; et nouvellement arrivé de Paris, j'assistai avec plaisir à la représentation de plusieurs tragédies et comédies. »<sup>30</sup> Alors qu'il n'entre pas dans les détails dans ses *Mémoires*, il faut se tourner vers le journal tenu pendant son séjour. Les nombreuses informations qu'il contient sont d'autant plus précieuses que ce journal est l'une des rares sources documentant la saison théâtrale qui s'est donnée à Lausanne au printemps 1764.

Quatre entrées concernent le théâtre de Mon-Repos. La première est un long compte rendu du spectacle inaugural qui se tient le 5 mars 1764. On rejoue le grand succès de 1757, à savoir la tragédie *Zaïre* de Voltaire [fig. 4], avec pour seconde pièce l'opéra-comique de Sedaine, *On ne s'avise jamais de tout*, créé en 1761 à la Foire Saint-Laurent de Paris et repris quelques mois plus tard à la Comédie-Italienne :

Ce jour fut distingué par une représentation de *Zayre* au théâtre de Monrepos qui se soutient depuis sept ans. Le bâtiment est peu de chose. Une Mauvaise grange à qui on a donné beaucoup de jolies decorations sans pouvoir lui donner la grandeur et les commodités nécessaires, n'a produit qu'une place étranglée, ou le parterre est sacrifié au Théâtre. Voici les acteurs. D'Hermenches, *Orosmane*; Madame d'Hermenches, *Zayre*; de Crousaz Capitaine en France, *Lusignan*; Dupleix, Francois et voyageur, *Nerestan*; Crousaz, Capitaine en Hollande, *Chatillon*; sa sœur Catherine Crousaz, *Fatime* et Constant de Rebecque, *Corasmin*.<sup>31</sup>

L'appréciation critique du jeu des acteurs qu'il donne ensuite dénote bien que ce n'est plus un étudiant qui assiste aux représentations, mais un jeune homme au jugement sûr :

D'Hermenches a beaucoup de talent pour le theatre. Il a du gout, de l'intelligence et des connoissances avec une figure très assortie aux grand roles. Sa femme doit avoir moins d'acquis, mais une ame très sensible, une figure qui ne peut perdre ses graces, et le magique d'une voix à la fois forte, harmonieuse et variée lui font toujours trouver le chemin du cœur. Son geste est naturel et bien placé. Elle devoit le communiquer à son mari dont les mouvemens genés et étudiés sont toujours ou trop froids ou trop outrés. [...] De Crousaz a rempli son role ou il a mis un pathétique et une force qui nous ont ravis. On lui a reproché un trop grand effort pour un Viellard mais aussi en meurt-il.<sup>32</sup>

Les critiques de Gibbon révèlent aussi les horizons d'attente du public. La déclamation, la gestuelle, la qualité de l'interprétation et l'adéquation du physique sont les critères principaux sur lesquels les spectateurs jugent la prestation. Le jeu « naturel », alliant la grâce à la vérité des sentiments, semble être la qualité la plus appréciée. Ce sont ces termes qui reviennent en effet le plus souvent dans les sources vaudoises retrouvées dans le cadre de nos recherches.

Le 12 mars, Mon-Repos donne un deuxième spectacle lors duquel sont joués *Le Tambour nocturne* de Destouches et une petite pièce des époux Favart, *Annette et Lubin*, dont le « tableau naïf de leurs amours, leurs plaisirs, leur innocence, et leurs craintes » l'attendrissent bien plus « que les fureurs d'Orosmane et les larmes de Zayre ». La comédie de Destouches, qui est une adaptation de *The Drummer* d'Addison, est en revanche sévèrement critiquée :

On a choisi cette mauvaise pièce (qui l'est encore davantage en Francois qu'en Anglois) pour obeir au Dictateur qui



trouvoit une occasion de briller seul dans le rôle de l'Intendant Pincé. En effet il nous a fait mourir de rire. Il l'a seulement un peu outré sans se souvenir qu'il jouait sur un théâtre où il n'y avoit point de paradis.<sup>33</sup>

Le dictateur dont il est question est David-Louis Constant d'Hermenches qui a repris la direction du théâtre de Mon-Repos depuis 1759 et avec lequel Gibbon entretient des relations ambivalentes. Dans son journal, il le qualifie aussi de « fléau », de « tyran », et dénonce son « gouvernement despotique » à l'égard de sa femme et de ses pairs : « Il ne tient qu'à cet homme d'être très aimable, écrit-il en décembre, mais les hauteurs déplacées et les faux airs de grandeur, qu'il se donne et qu'il fait prendre à sa pauvre femme qui est la douceur même, l'ont rendu depuis longtemps l'objet de la haine et du mépris public. »<sup>34</sup> Gibbon n'est certes jamais complaisant envers les personnes qu'il rencontre lors de son séjour, mais il semble ne pas trouver de mots assez durs pour décrire le comportement de Constant d'Hermenches ; il signale régulièrement dans son journal l'attitude orgueilleuse et le manque d'égards du Lausannois envers lui et ses compatriotes. Lors d'un souper organisé chez les Crousaz de Mézery, où Gibbon loge en pension, il est placé aux côtés de Constant d'Hermenches. Il est cependant très satisfait de sa soirée et de la conversation qu'il a tenue avec son voisin : « j'ai été très content de moi. [...] j'ai beaucoup raisonné *théâtre* avec Orosmane », écrit-il<sup>35</sup>. Ainsi, au fil des pages de son journal, on peut observer que Gibbon oscille entre animosité et attraction vis-à-vis de Constant d'Hermenches. Leur intérêt commun pour le théâtre les réunit malgré eux. Les sentiments et l'attitude de Gibbon sont assez représentatifs de ceux ressentis par les Lausannois. Il existe plusieurs témoignages similaires, dont celui de Catherine de Sévery. Dans un document manuscrit non daté, Catherine se livre à des réflexions sur sa jeunesse passée à la campagne de L'Isle et à Lausanne, à ses débuts en société et à ses premiers émois amoureux. C'est l'occasion pour elle de faire un très long portrait de Constant d'Hermenches, qu'elle rencontre à Lausanne en 1759 à l'âge de 18 ans :

un hiver que je passai 2 mois à L\*\* j'y vis Mr D'Ar. [Hermenches] célèbre dans le monde par sa figure et son

esprit. [...] fait pour séduire, vainqueur né des femmes pour me servir des termes de Crébillon, peu d'hommes ont été plus dangereux. [...] Consumé dans l'usage du monde, Connoissant les foibles, les travers, voyant tout sans laisser rien voir, tirant parti de tout, les vues longues fines, rien ne lui échappoit, possédant l'art de manier les esprits il a toujours su parvenir à son but, [...] il étoit né faux et perfide, et avoit outre cela des vices ou il se plongeait sans aucun ménagement, tout cela n'empêchoit point que tout le monde ne lui fit la Cour. craint et redouté de la plupart des gens, personne n'osoit le juger ouvertement et on le ménageoit malgré soi.<sup>36</sup>

Cette dernière phrase entre en résonance avec les termes – certainement un peu excessifs – de « haine » et de « mépris public » que Gibbon note dans son journal. Cette ascendance prise sur ses compatriotes n'est pas seulement liée au physique avantageux et au « bel esprit » de Constant. En dominant la vie mondaine et culturelle lausannoise grâce au salon très couru de sa femme, aux brillants soupers, bals, concerts et spectacles qu'il organise, Constant d'Hermenches agit comme un prince, entouré de ses courtisans. Quoiqu'on le méprise pour son arrogance et son comportement amoral à l'égard des femmes, on recherche en même temps ses faveurs, on le flatte afin d'obtenir des billets à ses spectacles. Il suffit qu'il adresse « quelques paroles obligeantes » à la jeune Catherine pour qu'on se mette à la regarder : « toutes les personnes à qui il parloit acquerioient du relief, écrit-elle, ce fut ce qui m'ariva, on me crut plus aimable après qu'il m'eut parlé »<sup>37</sup>. Dans la suite de sa description, elle insiste sur ses grands talents de comédien qui suscitent l'admiration de tous et exercent sur elle une fascination presque dangereuse. Elle s'en retournera chez elle à la campagne avec soulagement.

Les propos de Gibbon et de Catherine de Sévery mettent en lumière l'un des enjeux sociaux liés au théâtre de société à Lausanne : celui d'afficher aux yeux de tous son rang social, son appartenance à la noblesse. La protection de Voltaire, ses dons d'acteur et de musicien permettent à Constant d'Hermenches de fréquenter à l'étranger les cercles de la haute noblesse, de gravir par ce biais les échelons de la hiérarchie sociale, et de compenser ainsi des origines nobiliaires peu prestigieuses, dont l'ancienneté n'a été reconnue par LL.EE. qu'en 1725. Outre le théâtre comme moyen de se distinguer parmi ses pairs, c'est bien sûr aussi une manière d'afficher son aisance financière, l'organisation de tels spectacles étant très coûteuse. Par ailleurs, à cause de son train de vie, Constant d'Hermenches finira par connaître de gros ennuis financiers, qui seront l'une des causes de son divorce en 1772.

**Fig. 4. Louise Polier de Corcelles (attr.), *Portrait présumé de David-Louis Constant d'Hermenches en Orosmane*, pastel sur papier, 22 x 19.5 cm, [v. 1764]. MHL, inv. I.32.ConstReb Samue2.1.**

Par son activité et son attractivité, Mon-Repos semble faire le vide autour de lui pendant plusieurs années, comme si l'élite lausannoise redoutait la comparaison, donnant ainsi à Constant d'Hermenches et aux siens une position de quasi-monopole en matière de théâtre de société durant près d'une douzaine d'années. En 1762 et 1764, seule la «troupe du Printemps», menée par de jeunes Lausannoises issues de la bourgeoisie fortunée et de la noblesse, donnent quelques représentations<sup>38</sup>. Lors des répétitions de 1764, la troupe fait appel aux conseils avisés de Constant d'Hermenches, ainsi qu'on l'apprend de ce dernier :

je me suis mis repetiteur d'une troupe de D<sup>lles</sup> que l'on nomme, du printemps, elles jouent vendredi *Les Sultanes*, et le *Coc du village*. Les Ajustements et l'envie de se divertir sont, comme vous le pensez bien, un plus grand motif que les talents et leur perfection, chez de jeunes filles qui ont beaucoup d'amoureux, cependant ma Roxelane ne me fera point de deshonneur; la scene est chez George Grand.<sup>39</sup>

*Les Trois Sultanes ou Soliman Second* (1761), comédie en trois actes, et *Le Coq de village* (1743), opéra-comique en un acte, sont deux pièces de Favart. Grâce au journal de Gibbon, on sait que les représentations sont données à trois reprises chez les Grand à Saint-Laurent (26, 27 janvier et 7 février). Le premier spectacle fait l'objet d'un compte rendu détaillé qui concorde avec les propos de Constant :

Madame Grand qui a du gout avoit construit un très joli petit théâtre dans une chambre de sa maison. Nous y etions près de cent personnes. *Soliman (Bourgeois)* n'a pas mal fait. Mais Roxelane (*Marianne Grand*) les a tous effacé. Son role est brillant, et l'idée d'une jeune Françoise qui va mettre la reforme dans le Serail du grand seigneur est tres heureuse et Roxelane y [a] mis un feu et une verité qui nous a etonné. Toute cette famille a des talents, et c'etoit un coup d'œil singulier de voir cinq freres ou sœurs qui ont tous merité des applaudissemens au même spectacle. En general c'etoit un très joli coup d'essai.<sup>40</sup>

Bien que les spectacles de la troupe du Printemps aient drainé un public de choix, composé notamment de membres de la noblesse de la rue de Bourg et de nombreux étrangers, ils sont de nature différente de ceux de Mon-Repos. La jeunesse des acteurs, le choix du répertoire et la qualité du jeu – méritoire certes, mais amateur comme le souligne Constant d'Hermenches – sont autant d'éléments qui les différencient. La volonté première de ces

«demoiselles de bonne famille» est de se divertir et non de chercher à rivaliser avec les scènes professionnelles, qui était l'une des ambitions affichées par Mon-Repos. Constant d'Hermenches n'y voit par ailleurs aucune concurrence faite à son théâtre. En revanche, dans ce cas de figure également, le théâtre fonctionne comme une promotion sociale: il met sur le devant de la scène les trois filles à marier de Georges Grand, un banquier lausannois fortuné. Ce dernier fera une faillite retentissante deux ans plus tard et s'enfuira clandestinement à Amsterdam où il referra fortune comme banquier de la cour de France, avant d'être anobli par Louis XVI en 1780. Sa fille Louise et l'un de ses neveux consolideront cette noblesse très récente à la fin du siècle en épousant deux membres de la famille Cannac, donnant ainsi naissance à la branche des Grand d'Hauteville. Ces derniers sont connus pour avoir pratiqué du théâtre de société dans leur château de Saint-Légier au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>41</sup>.

### «Où es-tu Gibbon ? nous nous déplorons de voir tout cela sans lui»

Alors que le troisième séjour lausannois de Gibbon est le plus long (1783-1793), sa correspondance et ses *Mémoires* ne font pas allusion à la vie théâtrale vaudoise pendant cette période<sup>42</sup>. Ce sont des sources indirectes, issues de la famille de Charrière de Sévery et de son ami Georges Deyverdun, qui attestent son intérêt pour ce divertissement. Lorsque l'historien arrive à Lausanne en septembre 1783, les troupes de comédiens amateurs et professionnels se sont démultipliées depuis une douzaine d'années sur sol vaudois<sup>43</sup>. La noblesse du quartier de Bourg s'adonne à la théâtromanie de façon généralisée. Si les Lausannois ne pratiquent pas toujours aussi intensément chaque hiver, il arrive parfois que trois, voire quatre troupes amateurs jouent simultanément. C'est le cas en 1770, où une vingtaine de spectacles ont été identifiés en février et mars, soit plus de deux représentations par semaine. De nombreuses femmes s'illustrent dans leur organisation, à l'exemple de Louise Polier de Corcelles et de Catherine de Charrière de Sévery<sup>44</sup>.

L'hiver 1788 est aussi une saison faste et coïncide avec l'absence de Gibbon, qui s'est rendu en Angleterre avec le jeune Wilhelm de Sévery pour finaliser l'édition de ses derniers volumes du *Déclin et de la chute de l'Empire romain*. Catherine de Sévery et sa fille Angletine font la gazette mondaine et culturelle à leurs amis et décrivent par le menu tous les spectacles auxquels elles assistent. Dans ces longues missives apparaissent les différents enjeux

sociaux qui se cristallisent dans la pratique du théâtre de société. En signalant qui organise, qui joue, qui est invité (ou ne l'est pas), cette correspondance dessine une carte de la sociabilité lausannoise, des rapports de force entre les individus, des familles et certains quartiers de la ville, des rapports qui se sont modifiés au cours des décennies. Tandis que, dans les années 1750 et 1760, c'était la famille Constant qui tenait le haut du pavé, lors des deux décennies suivantes c'est au tour des Saussure, Crousaz, Chandieu, Charrière ou encore des Polier dont la figure la plus connue est la romancière Isabelle de Montolieu, née Polier de Bottens, qui a écrit plusieurs comédies de société très appréciées du public lausannois. À plusieurs reprises, Catherine et Angletine de Sévery disent regretter, en 1788, l'absence de leur ami Gibbon :

On doit bientôt jouer *Melanie*, *le Barbier de Seville* s'apprete, j'ay un veritable chagrin que cet hyver de Comedies se trouve justem<sup>t</sup> etre celui ou M<sup>r</sup> Gibbon est absent, lui qui les aime tant.<sup>45</sup>

Nous allons donc aujourd'hui à la Chabliere ou on joue *Mélanie*; Samedi chés M<sup>e</sup> de Loÿs ou on joue *la bonne Mère*, et une autre piece de la Veuve [Isabelle de Montolieu], ou M<sup>e</sup> de Ste Forain [St-Saphorin] jouera, vous savés son r. On prepare *Mélanide*; d'aujourd'hui en huit *le Barbier de Séville* a la salle Nassau; ou es tu Gibbon! nous nous déplorons de voir tout cela sans lui; et vous mon cher Cœur, il y a bien quelques pensées p<sup>r</sup> vous, et même quelques Sentiments. Mais 4 troupes de societé a Lausanne, qui marchent de front, c'est inconcevable.<sup>46</sup>

Début avril, alors que les spectacles amateurs prennent fin, les dames Sévery se réjouissent de la venue d'une troupe professionnelle dirigée par le Français Joseph-François Gallier de Saint-Gérard, qui s'installe pendant deux mois à Lausanne :

Je suis très fachée que M: Gibbon manque toutes ces Comédies de societé, p<sup>r</sup> moi j'avoue qu'il faut trop louer, cela me fatigue a la mort, nous nous reposerons après ce soir, ou je vais voir *Mélanide*, M<sup>e</sup> de Montolieu ne jouera pas de la cheville, il y aura du jaret, et elle nous montrera Les grands Talents. Jeudi prochain nous critiquerons p<sup>r</sup> notre arg[en]t Dieu merci.<sup>47</sup>

Ces diverses remarques permettent de supposer que Gibbon n'a jamais cessé de se rendre à des spectacles pendant son troisième séjour. D'autre part, le journal de Catherine de Sévery mentionne régulièrement le nom de

l'historien lorsqu'elle se rend à des représentations théâtrales en 1786 et 1789, dates auxquelles deux troupes professionnelles s'arrêtent à Lausanne. En mai 1791, Gibbon rejoint la famille de Sévery qui s'est rendue à Genève pour assister à quelques représentations au Théâtre des Bastions.

Quoique féru de théâtre, Gibbon n'a selon toute vraisemblance jamais été impliqué comme acteur ou organisateur dans des spectacles de société, au contraire de ses connaissances lausannoises les plus proches. Il est tout au plus désigné comme « conseiller » dans un billet de Georges Deyverdun adressé aux Sévery : « Monsieur Gibbon espère que Mademoiselle Lisette, Monsieur Dorante et leurs aimables Parens n'ont point oublié qu'ils ont promis à Lui Conseiller de la Troupe de passer aujourd'hui la soirée et souper chez Lui. »<sup>48</sup> Gibbon semble s'être limité à donner de grands repas ; le bal et le concert qu'il accueille chez lui en mars 1791 et en avril 1792 sont des événements exceptionnels, comme il l'écrit lui-même à son ami de jeunesse Lord Sheffield<sup>49</sup>. Enfin, signalons encore qu'il lui arrivait d'inviter ses amis dans le cadre de petites assemblées pour des lectures de pièces nouvellement parues ou pour en relire quelques-unes du grand répertoire, à l'exemple de *Zaire* qu'il appréciait particulièrement et dont il possédait au moins deux exemplaires dans sa vaste bibliothèque.

Ainsi, les écrits personnels de Gibbon permettent de dresser le portrait d'un lecteur assidu de théâtre, mais aussi celui d'un spectateur averti. Ses écrits sont également précieux pour retracer l'histoire du théâtre à Lausanne, car l'historien apporte un regard extérieur et critique qui vient parfaitement compléter l'ensemble des sources vaudoises retrouvées à ce jour. Son témoignage atteste de l'effervescence culturelle hors du commun que connaît alors cette petite ville de 7000 habitants, une effervescence en grande partie occasionnée par la forte présence de la noblesse étrangère de passage. Durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Lausannois auront en effet à cœur de divertir les voyageurs fortunés, qui étaient, à l'instar de Gibbon, de grands amateurs de théâtre.

- 1 Le présent article reprend quelques conclusions développées dans notre thèse de doctorat soutenue en janvier 2019 à l'Université de Lausanne sous le titre *La Vie théâtrale et lyrique à Lausanne et dans ses environs dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (1757-1798)*, à paraître. Nous remercions chaleureusement Danièle Tosato-Rigo pour ses précieuses suggestions.
- 2 Gibbon, *Mémoires, suivis de quelques ouvrages posthumes*, vol. 1. Il s'agit de la première traduction française des *Memoirs of My Life* publiés dans les *Miscellaneous Works* (London, 1796). Ces deux éditions posthumes présentent des différences par rapport au manuscrit original, différences que nous signalerons.
- 3 *Id.*, p. 54.
- 4 Le 4 mai 1757, Gibbon rédige une « Critique sur un passage de Plaute » au sujet de la comédie *Poenulus*. Voir Gibbon, « Common Place Book [...] begun at Lausanne, March 19, 1755 », p. 115-119, cote BL, Add MS 34880; publié par Lord Sheffield dans *The Miscellaneous Works of Edward Gibbon*, vol. 3, p. 377-381. Voir aussi la lettre de Daniel Pavillard à Gibbon père datée du 12 janvier 1757 (*Memoirs of My Life*, p. 224) et la contribution de Nicolas Ducimetière dans ce volume.
- 5 Quoique Gibbon choisisse de ne recenser dans son « Common Place Book » que ce qu'il trouve de « remarquable dans [ses] lectures Historiques », le fait qu'il recopie au printemps 1755 un bref passage de la *Vie de Corneille* par Fontenelle démontre qu'il avait accès aux œuvres du dramaturge.
- 6 Keynes, *The Library of Edward Gibbon*. Sur la bibliothèque de Gibbon, voir aussi l'étude de Silvio Corsini dans ce volume.
- 7 Le théâtre grec comprend des éditions bilingues en latin-grec ainsi que plusieurs traductions, anglaises ou françaises, à l'exemple des traductions d'Aristophane et de Sophocle par Anne Dacier.
- 8 Le nombre est certainement sous-évalué car la bibliothèque comporte un « recueil de pièces de théâtre » publiées entre 1759 et 1783 (7 vol.), dont le détail n'est pas connu.
- 9 Trente-huit ouvrages conservés à la BCUL possèdent l'ex-libris de Gibbon ou une note manuscrite attestant leur provenance. Une part a été léguée à la mort de Gibbon en 1794, tandis qu'une autre a été acquise au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Sur les legs à la Bibliothèque de l'Académie, voir Keynes, *The Library of Edward Gibbon*, p. 27.
- 10 Cela reste un petit pourcentage de sa bibliothèque qui comptabilisait environ 3500 titres, selon une extrapolation réalisée à partir des 7500 volumes estimés par Silvio Corsini.
- 11 Gibbon, *Mémoires, suivis de quelques ouvrages posthumes*, vol. 1, chap. XI, p. 120.
- 12 Voir notre article « Jouer aux côtés de Voltaire sur le théâtre de Mon-Repos à Lausanne: l'entrée en scène réussie de la famille Constant », *Annales Benjamin Constant*, n° 40, 2015, p. 9-68.
- 13 Gibbon, *Mémoires, suivis de quelques ouvrages posthumes*, vol. 1, chap. IX, p. 100-102.
- 14 Voir notre article « Le théâtre de Mon-Repos et sa représentation sur les boiserie du château de Mézery », *Études Lumières.Lausanne*, n° 2, novembre 2015, <<https://lumières.unil.ch/fiches/biblio/7652>>.
- 15 Gibbon tient à son égard des propos très désobligeants qui ont été censurés dans l'édition anglaise et française de Lord Sheffield: « The parts of the young and fair were distorted by his fat and ugly niece Madame Denys who could not, like our admirable Pritchard, make the spectators forget the defects of her age and person. » (Gibbon, *Memoirs of My Life*, p. 83)
- 16 Gibbon, *Mémoires, suivis de quelques ouvrages posthumes*, vol. 1, chap. IX, p. 102. Dans le manuscrit original, la tragédie de Racine est aussi mentionnée. Cette phrase a été supprimée par Lord Sheffield certainement en raison de son ton irrévérencieux: « it was not without much reluctance and ill-humour that the envious bard allowed the representation of the *Iphigenie* of Racine. » (Gibbon, *Memoirs of My Life*, p. 83)
- 17 Quelques lignes plus haut, Gibbon se remémore les vers de l'ode de Voltaire sur le lac Léman qu'il sait toujours par cœur. *Id.*, p. 101.
- 18 Gibbon, *Journal to January 28th, 1763*, p. 6.
- 19 Gibbon, *Mémoires, suivis de quelques ouvrages posthumes*, vol. 1, chap. IX, p. 102. La traduction française omet une phrase dans laquelle Gibbon précise avoir soupé quelques fois avec les acteurs après les représentations.
- 20 Lettre de Voltaire à David-Louis Constant d'Herménches, 6 mars 1757, Besterman D7187.
- 21 Lettre de Voltaire au père Pierre Robert Le Cornier de Cideville, 3 mars 1758, Besterman D7660.
- 22 Sur la controverse autour de la *Lettre à d'Alembert* de Rousseau et l'influence de Voltaire, voir Rahul Markovits, *Civiliser l'Europe. Politiques du théâtre français au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, coll. L'épreuve de l'histoire, 2014, chap. 6; « L'incendie de la comédie de Genève (1769): Rousseau, Voltaire et l'impérialisme culturel français », *Revue historique*, n° 652, 2009/4, p. 831-873.
- 23 Lettre à Johann Jacob Breitingen, 24 mars 1757, in Gibbon, *The Letters*, t. I, p. 53. Aucune lettre n'est adressée à son père ni à sa tante pendant les périodes concernées.
- 24 Lettre à Edward Gibbon père, 26 octobre 1757, in *id.*, p. 74. Le pasteur Daniel Pavillard donne une coloration un peu plus studieuse à cette excursion dans une lettre au père de Gibbon, du 14 janvier 1758: « il a fait un voyage à Geneve pour y faire connoissance avec quelques Savans et pour voir la Comedie ». (Gibbon, *Memoirs of My Life*, p. 225)
- 25 Gibbon, *Mémoires, suivis de quelques ouvrages posthumes*, vol. 1, p. 113-114, 153 et Gibbon, *Journal to January 28th, 1763*, p. 63, 64, 184-186, 202-204. Au sujet de Garrick, voir aussi la contribution de Valérie Cossy dans ce volume.
- 26 Gibbon, *Mémoires, suivis de quelques ouvrages posthumes*, vol. 1, p. 160. La paresse l'empêche de tenir son journal au-delà d'une semaine, raison pour laquelle nous ne possédons pas le détail de ses sorties. Voir Georges Bonnard (éd.), « Le séjour de Gibbon à Paris du 28 janvier au 9 mai 1763 », in *Miscellanea Gibboniana*, p. 85-107, en partic. 98-99.
- 27 *Ibid.*
- 28 Sur le théâtre du château de Ferney inauguré en avril 1762, voir Ariane Girard, « Les théâtres de la région genevoise au temps de Voltaire », in Erica Deuber-Pauli et Jean-Daniel Candaux (dir.), *Voltaire chez lui: Genève et Ferney*, Genève, Skira, 1994, p. 83-104.
- 29 Lettre à Dorothea Gibbon, 6 août 1763, in Gibbon, *The Letters*, t. I, p. 154-155. Le spectacle se prolonge par un souper et un bal jusqu'à 4 heures du matin afin de permettre aux invités de rentrer à Genève au moment de l'ouverture des portes de la ville.
- 30 Gibbon, *Mémoires, suivis de quelques ouvrages posthumes*, vol. 1, p. 162.
- 31 Gibbon, *Journal à Lausanne, 1763-1764*, p. 233, 5 mars 1764. La tragédie sera rejouée le 19 mars (*id.*, p. 245).
- 32 *Ibid.*

- 33 *Id.*, p. 238, 12 mars 1764. Gibbon fait ici allusion aux places les moins chères occupées par le peuple, au dernier balcon. Le programme sera rejoué le 17 mars (*id.*, p. 242).
- 34 *Id.*, p. 165, 4 décembre 1763.
- 35 *Id.*, p. 243, 18 mars 1764.
- 36 ACV, P Charrière de Sévery, Ci 15.
- 37 *Ibid.*
- 38 Sur la Société du Printemps et ses spectacles, voir Lovis, *La Vie théâtrale et lyrique à Lausanne et dans ses environs (1757-1798)*, op. cit., vol. 1, p. 130-135.
- 39 Lettre de David-Louis Constant d'Hermentches à Jean Rodolphe Sinner de Ballaigues, Lausanne, [24 janvier 1764], cote BBB, M.h.h. X. 105, n° 93.
- 40 Gibbon, *Journal à Lausanne, 1763-1764*, p. 203-204, 26 janvier 1764.
- 41 Voir le numéro thématique consacré au château d'Hauteville dans la *RSAA* (n° 74, 2017), en ligne sur *e-periodica*.
- 42 Il nous est difficile d'avancer des hypothèses pour expliquer cette absence de sources.
- 43 En octobre 1783, la troupe de René Desplaces obtient une autorisation pour dix spectacles, auxquels Gibbon

- assiste certainement. Une prolongation pour cinq représentations sera accordée à la demande des quelques Lausannoises de la noblesse qui adressent une requête au Petit Conseil en suivant les recommandations de Gibbon, comme l'atteste le récit de Deyverdun adressé Marianne de Saussure, née Chandieu. Georges Deyverdun, *Nouvelles de divers endroits* [1782-1784], localisation inconnue, transcrit dans « L'Orphée de Gluck à Lausanne en 1783 », *Gazette de Lausanne*, 5 mai 1912.
- 44 Voir Béatrice Lovis, « Autour de la Vaudoise Catherine de Sévery, "la Clairon de ce pays-là" », *Études de lettres*, n° 317, 2022 (à paraître).
- 45 Lettre de Catherine et d'Angletine de Sévery à Wilhelm de Sévery, 3-6 février 1788, cote ACV, P Charrière de Sévery, B 117/178-179.
- 46 Lettre de Catherine de Sévery à son fils Wilhelm, 12-13 février 1788, cote ACV, P Charrière de Sévery, B 117/181. Pauline de Loys et Anne de Nassau sont les sœurs de Catherine de Sévery. Voir aussi la lettre de Catherine de Sévery à Gibbon, Lausanne, 7 février

- 1788, cote BL, Add Ms 34886, fol. 162 : « Chaque fois que nous sommes au spectacle, nous disons où est M. Gibbon ? ». Nos remerciements à Patrick Vincent pour nous avoir mentionné cette lettre.
- 47 Lettre de la même au même, 1<sup>er</sup>-5 avril 1788, cote ACV, P Charrière de Sévery, B 117/190.
- 48 Carte à jouer, [janvier 1787], cote ACV, P Charrière de Sévery, B 104/6389. Probablement une allusion à la scène des *Sincères* de Marivaux jouée le 1<sup>er</sup> janvier 1787 chez les Sévery.
- 49 Sur le bal et le concert organisés en 1791-1792, voir l'article de Constance Frei dans ce volume.

Détail de Dalberg et Jean Huber (attr.), *Théâtre de Mon-Repos*, panneaux représentant la scène du poignard dans *Zaïre* (acte V, scène 9). Voir fig. 3.



# Le fonds de vêtements Charrière de Sévery au Musée Historique Lausanne

Claude-Alain Künzi

En 2016, le Musée Historique Lausanne se porte acquéreur d'un lot de vingt-quatre vêtements et accessoires provenant d'une ancienne famille bourgeoise de Lausanne, les Charrière de Sévery<sup>1</sup>. Au sein de cet ensemble disparate, huit pièces datées du XVIII<sup>e</sup> siècle sont issues de la garde-robe masculine. Sans bien entendu tendre à une quelconque exhaustivité, elles permettent néanmoins de poser quelques jalons sur l'histoire de la mode des milieux aisés dans le Pays de Vaud.

La pièce la plus ancienne est une veste à broderies d'or et de soie, ancêtre du gilet; c'est un vêtement de cérémonie des années 1740-1750 (voir p. 314-315). Trois autres gilets sont datés de la seconde moitié du siècle, entre 1765 et 1790. Le premier gilet est en satin de soie brillant, brodé d'un délicat camaïeu bleu de plumetis et de feuilles de houx [fig. 1]<sup>2</sup>. Le deuxième est en taffetas de soie, avec une broderie multicolore de fleurs en partie exotiques<sup>3</sup>. Elles sont disposées en frise sur les basques et les poches [fig. 2], et en semis sur le devant. La pièce la plus récente est décorée de larges rubans grenat appliqués sur le devant et en bas des basques, et desquels partent d'abondantes broderies végétales [fig. 3]<sup>4</sup>. Des lianes et un semis de sequins complètent cette riche ornementation.

La variété de décors et de styles que l'on trouve sur ces quatre pièces illustre parfaitement l'importance du gilet dans la garde-robe masculine du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est au travers de ce véritable accessoire de mode que s'expriment le goût mais aussi l'aisance financière d'un gentilhomme. Celui-ci se doit d'en posséder en grand nombre, pour permettre l'accord avec chaque habit, chaque moment du jour et chaque occasion de la vie.

Le fonds Charrière de Sévery comprend également d'autres types de pièces de la garde-robe masculine, notamment un habit complet daté des années 1770-1780, et taillé dans un velours façonné marron doré avec effet de piqué blanc [fig. 4]<sup>5</sup>. Ce type d'étoffe est alors l'une des plus riches et des plus coûteuses – hors celles qui comportent des fils d'or ou d'argent<sup>6</sup>. Il est constitué de trois pièces: l'habit proprement dit, le gilet et la culotte. Pièce majeure, l'habit présente un bombé prononcé du buste. Selon la mode



Fig. 1. Gilet à feuilles de houx en camaïeu bleu, soie et lin, [v. 1770]. MHL, inv. AA.8129.



de l'époque, il devait enserrer fermement le corps, ce que permet la fermeture de trois des neuf boutons sur l'avant. Il peut également se fermer de manière un peu plus lâche à l'aide de petits crochets métalliques placés dans la doublure, ce qui permettait d'augmenter quelque peu son confort. Les manches sont ajustées, et se terminent par de grands revers; des dentelles ont été ajoutées plus tardivement. Le gilet est la pièce la plus simple. Il comprend onze boutons recouverts et n'a pas de col. Le dos n'est pas réglable et les rabats des poches sont une version simplifiée de ceux de l'habit. Enfin, la culotte comporte une fermeture à pont double. Pas moins de six poches la parsèment: deux à goussets, accessibles seulement pont baissé, deux sur l'avant et deux en cuir sur le côté. Le dos est fendu, une martingale avec boucle à trois pics en permet le réglage. Étonnamment, il n'y a pas de trace de trous sur la lanière, ce qui pose une question: cette culotte a-t-elle réellement été portée?

Un autre habit, un peu plus tardif, fait partie du fonds Charrière de Sévery<sup>7</sup> [fig. 5]. Taillé dans un façonné de soie mauve à petit motif géométrique blanc et paille, il date des années 1790. Sa coupe est parfaitement en accord avec la mode: les basques sont étroites, dégagant le ventre et la taille; elles ne sont que faiblement doublées, ce qui laisse une grande souplesse au tissu. Le col droit et rigide est haut d'une dizaine de centimètres. Les manches sont bien ajustées; elles se terminent par des revers à trois

**Fig. 2. Détail du gilet à broderies polychromes, soie et lin, [v. 1765-1770]. MHL, inv. AA.8130.**

**Fig. 3. Détail du gilet à ruban grenat, soie, lin et sequins, [v. 1780-1790]. MHL, inv. AA.8131.**

boutons. Les poches sont d'une construction peu commune, un second revers et un bouton en protègent l'accès [fig. 5]. La doublure a un aspect pelucheux, ressemblant à une flanelle. Bien que sobre, cet habit est d'une très belle qualité, tant dans ses matériaux que dans sa construction.

Le fonds comprend également des pièces des XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècles, de qualités variables, dont une robe en soie à larges rayures rouges. Sa forme est construite à l'imitation des robes «à la polonaise» du XVIII<sup>e</sup> siècle. Un jupon avec deux volants de dentelles la complète. La faible qualité des coutures et de la construction générale, tout comme l'accroche de la pièce d'estomac avec des pressions, désignent ce vêtement comme un costume de théâtre voire un simple déguisement<sup>8</sup>. Deux autres pièces, un corsage et un corset, celui-ci agrémenté d'un ruché de mousseline sur le devant, sont réalisés dans le même tissu que la robe, ce qui indique probablement le même usage que pour cette dernière<sup>9</sup>.



Fig. 4. Habit complet  
(habit, gilet, culotte),  
velours façonné de soie,  
[v. 1770-1780].  
MHL, inv. AA.8125.



On trouve encore quatre autres gilets simples ou plus fantaisie, deux vestes d'uniformes ainsi que deux chemises du XIX<sup>e</sup> siècle, quelques accessoires, et enfin un très beau corset baleiné en soie crème, à col et emmanchures bordés de perles<sup>10</sup>. Datant des années 1900, il s'agit là d'une pièce de réception.

La disparité des pièces du fonds Charrière de Sévery s'explique par le fait qu'il ne s'agit pas d'une collection constituée, mais que chaque vêtement a été conservé pour sa valeur propre, pour des raisons affectives et au gré des circonstances. Lié à

**Fig. 5. Détail de la poche de l'habit en soie mauve, soie, crin et lin, [v. 1790]. MHL, inv. AA.8126.**

un ancêtre célèbre ou à une occasion marquante, la pièce acquiert une valeur patrimoniale, celle d'un bien qui célèbre la famille et la grandeur de ses membres – même lorsque, comme c'est le cas ici, ces liens ont disparu dans l'oubli.

1 Nous remercions vivement le professeur Béla Kapossy pour le rôle qu'il a joué dans cette transaction, ainsi qu'Ariane Fennetaux pour son travail de lecture et d'interprétation des pièces du fonds Charrière de Sévery.

2 MHL, inv. AA.8129. Toutes les fiches d'inventaire sont consultables en ligne sur <[www.lausanne.ch/collections-musees/](http://www.lausanne.ch/collections-musees/)>.

3 MHL, inv. AA.8130.

4 MHL, inv. AA.8131.

5 MHL, inv. AA.8125.

6 Lesley Ellis Miller, «Les matériaux du costume de cour», in Pierre Arizzoli-Clementel et Pascale Gorguet Ballesteros (dir.), *Fastes de cour et cérémonies royales. Le costume de cour en Europe 1650-1800*, Paris, Somogy, 2009, p. 78-89.

7 MHL, inv. AA.8126.

8 À titre de comparaison, voir l'ensemble de costumes de théâtre de la famille

Grand, décrit dans Béatrice Lovis, «Le théâtre de société au château d'Hauteville: étude d'un corpus exceptionnel (XVIII<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècles)», *RSAA*, n° 74/3-4, 2017, p. 239-260.

9 MHL, inv. AA.8137 à 8139, 8143.

10 MHL, inv. AA.8128, 8132 à 8136, 8141, 8142, 8144.1, 8142.2, 8145, 8140.

# Une veste à broderies de fraises, vers 1740-1750

Claude-Alain Künzi

Le vêtement le plus ancien et le plus exceptionnel du fonds Charrière de Sévery est une pièce du costume masculin, une veste datant sans doute des années 1740 [fig. 1]<sup>1</sup>. Il s'agit d'un vêtement de cérémonie, peut-être de cour. Son décor est splendide: le devant est constitué d'un taffetas de soie blanc brodé d'un semis de fraises stylisées alternant avec des sequins [fig. 2]; ce motif est repris sur les poignets. Les pans sont bordés d'entrelacs de broderies au fil d'or et de soie, tout comme les larges rabats des poches. Les boutons sont recouverts de fil d'or.

Comme le montrent les boutonnieres, au nombre de quatre seulement pour vingt boutons, cette veste se portait par-dessus une chemise qu'elle laissait ainsi apparaître. C'est un habit intermédiaire, sur lequel on enfila un justaucorps. Le devant et les poignets, seuls visibles, sont richement décorés, alors que les parties cachées, comme le dos et les manches, sont en soie unie plus commune, qui est aussi celle de la doublure. Visuellement, l'ensemble évoque un gilet – et de fait, la veste du XVIII<sup>e</sup> siècle deviendra bel et bien le gilet lorsqu'elle perdra ses manches. Sur notre exemplaire, ce passage est documenté de façon exceptionnelle: les manches, entièrement doublées, sont amovibles et refixées avec un gros fil rouge facilement détachable.

Le motif des fraises reflète la passion du siècle des Lumières pour la nature et plus particulièrement la botanique. On trouve ainsi couramment sur les gilets des ornements de fleurs des champs ou de plantes exotiques, d'herbes, d'insectes et de papillons. Ils sont disposés en semis, en guirlandes, en bouquets, en entrelacs... Le motif et la forme générale de la veste, parfaitement dans le goût de son temps, prennent leur source dans la création de vêtements dans les centres européens, et en premier lieu Paris. Cet habit se place donc dans une tradition régionale des élites suisses et notamment vaudoises, celle d'une attirance marquée pour la mode internationale.

Pourtant, le grand raffinement du décor interroge, au regard notamment des lois dites «somptuaires» en vigueur alors, et destinées à tempérer l'exhibition du luxe<sup>2</sup>. Celles-ci ne s'appliquent pas exclusivement à l'habillement: dans le Pays de Vaud, on est très



Fig. 1. Veste d'homme à broderies de fraises provenant de la famille de Charrière de Sévery, soie, coton et fil d'or, h. 95 cm, [v. 1740-1750]. MHL, inv. AA.8127.



Fig. 2. Détail de la poche, veste d'homme à broderies de fraises, [v. 1740-1750]. MHL, inv. AA.8127.

préoccupé par les danses et les réunions nombreuses, mais aussi par les coiffures, les jeux, la nourriture ou l'ameublement. Dans le Mandat de Réforme des 18 et 30 avril 1706, publié (en français) par les autorités bernoises, l'usage des fils d'argent et d'or sur le vêtement est strictement prohibé, arguant que cette pratique immobilise des matières précieuses indispensables au commerce<sup>3</sup>. Or, la veste Charrière de Sévery tombe précisément sous le coup de cette interdiction. Comment l'expliquer alors ? De fait, sa richesse et le luxe de ses décors permettent de conclure qu'elle n'était sans doute pas destinée à être portée en Suisse, mais ailleurs en Europe, probablement dans les cours et les capitales. On trouve en effet nombre de nos compatriotes engagés à l'étranger comme précepteurs, marchands ou militaires. Et si, faute d'information fiable, l'identité du premier possesseur de notre veste ne peut pas être établie avec certitude, l'hypothèse européenne permet, au sein de la famille de Charrière de Sévery, de désigner Salomon (1724-1793), qui fut notamment gouverneur à la cour de Hesse-Cassel entre 1748 et 1750, comme un bon candidat.

- 1 MHL, inv. AA.8127. Fiche d'inventaire en ligne sur <[www.lausanne.ch/collections-musees/](http://www.lausanne.ch/collections-musees/)>, consultée le 02.10.2020.
- 2 Tamara Garlet, *Le Contrôle de l'apparence vestimentaire à Lausanne d'après la législation somptuaire bernoise et les registres du Consistoire de la Ville (1675-1706)*, mémoire de licence, dir. Danièle Tosato-Rigo, Université de Lausanne, 2008; Michel Pastoureau, « Le christianisme face au vêtement », in Denis Bruna (éd.), *Tenue correcte exigée. Quand le vêtement fait scandale*, cat. expo., Paris, Les Arts Décoratifs, 2016, p. 16-19; Denis Bruna et Chloé Demey (éd.), *Histoire des modes et du vêtement, du Moyen Âge au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Textuel, 2018, p.147.
- 3 Regula Matzinger-Pfister (éd.), *Sources du droit suisse, XIX<sup>e</sup> partie: les sources du droit du Canton de Vaud. C. Époque bernoise, t. 1: Les mandats généraux pour le Pays de Vaud, 1536-1798*, St-Gall, Fondation des sources du droit de la Société suisse des juristes, 2003, p. 428-432; pdf en ligne sur <[www.ssrq-sds-fds.ch](http://www.ssrq-sds-fds.ch)>.



Emanuel Handmann, *Portrait d'Auguste Tissot*, huile sur toile, 81 x 64 cm, 1757. MCBA, inv. 2002-157.

Quoique Gibbon mentionne rarement Auguste Tissot dans sa correspondance, tous deux eurent l'occasion de se fréquenter régulièrement, Tissot étant le médecin de la famille de Sévery et de Georges Deyverdun.

« Un Allemand fort instruit, naturellement enthousiaste et passionné, se présenta à Lausanne, muni d'excellentes lettres de recommandation, chez un de nos professeurs, et lui fit part de son désir de connaître l'auteur immortel de l'*Avis au peuple*. Ce soir-là, ce professeur se rendait chez Mme de Charrière, qui recevait la société la plus aimable de Lausanne. Il lui propose de l'y introduire. C'était à la campagne. Au moment où ils entrèrent chez Mme de Charrière, on venait de faire quelques jeux et l'on payait les gages. Un des assistants jouait du violon, tandis qu'un homme d'un embonpoint remarquable semblait chercher dans le salon quelque chose qu'il ne trouvait point. Enfin le violon rendit des sons plus forts, et le gros homme, ce n'était rien moins que l'illustre Gibbon, vint prendre la main de M. Tissot, dont la grande figure digne et froide formait le plus parfait contraste avec la sienne; mais ce n'était point assez, le violon jouait toujours, et tous deux durent faire quelques figures de menuet, à la grande joie de toute l'assemblée. C'était l'acquittement du gage que devait payer Gibbon, dont l'humeur gaie se prêtait volontiers à cette espèce de plaisanterie. Mais c'est ce que ne comprit point notre Allemand, dont l'émotion et l'attendrissement à la vue de ce spectacle étaient visibles. Et l'année suivante, quel ne fut pas l'étonnement à Lausanne d'apprendre qu'il avait pris tout cela au sérieux, et que, dans le récit de ses voyages qu'il venait d'imprimer, il en citait comme un des événements les plus remarquables, l'avantage d'avoir vu le célèbre historien de Rome et l'illustre philanthrope, le bienfaiteur de l'humanité, entrelacer des danses et des pas harmonieux, et rappeler ainsi les beaux jours de l'Arcadie, dont ils avaient toute la simplicité et l'antique vertu! »

Charles Eynard,  
*Essai sur la vie de  
Tissot*, Lausanne,  
Marc Ducloux, 1839,  
p. 335-336. Anecdote  
souvent reprise par  
l'historiographie du  
XIX<sup>e</sup> siècle.

# Edward Gibbon et Suzanne Curchod : les vestiges d'une idylle

Léonard Burnand

Dans un livre consacré aux liens entre Gibbon et Lausanne, on ne peut manquer d'évoquer un épisode particulièrement marquant du premier séjour du jeune Anglais en terre vaudoise : sa liaison sentimentale avec Suzanne Curchod [fig. 1], une brillante et charmante fille de pasteur, égérie de la jeunesse lausannoise cultivée, dont il fait la connaissance en juin 1757. Celle qu'on surnomme alors la « Belle Curchod » règne avec élégance sur l'*Académie de la Poudrière*, un cercle de sociabilité qui regroupe tout ce que le chef-lieu vaudois compte de littérateurs en herbe [fig. 2]. Adulée par cet aréopage de poètes débutants, Suzanne – pompeusement rebaptisée Thémire par ses admirateurs – jouit dans la région d'une certaine notoriété qui finit par éveiller la curiosité de Gibbon, lequel souhaite faire sa connaissance. Dès leur première rencontre, il est ébloui par la vivacité d'esprit et la beauté de cette femme de vingt ans, et il s'en éprend immédiatement (« I saw and I loved », écrira-t-il plus tard). Il ne tarde pas à lui faire une cour assidue, à laquelle elle ne reste pas longtemps insensible, à tel point qu'il est bientôt autorisé à se rendre à Crassier, pour y rencontrer le pasteur Curchod et son épouse. L'idylle qui est en train de se nouer prend dès lors un caractère de plus en plus sérieux, d'autant que les parents de Suzanne apprécient ce prétendant doté d'un vaste savoir et issu d'une famille britannique fortunée. Ainsi, lorsque Gibbon quitte le Pays de Vaud en avril 1758 pour rentrer en Angleterre, ses liens avec Suzanne sont étroits et leurs fiançailles paraissent acquises. C'est alors que survient le veto paternel : informé des projets matrimoniaux de son fils, le père de Gibbon s'oppose fermement à cette union avec une étrangère d'extraction modeste. Le jeune homme cède et renonce à ce mariage qu'il avait espéré contracter, ce qui entraîne la rupture entre les deux amoureux. Gibbon restera célibataire jusqu'à la fin de sa vie, alors que la « Belle Curchod » épousera à Paris en 1764 le banquier genevois Jacques Necker, qui deviendra plus tard ministre des finances de Louis XVI ; de ce mariage heureux

naîtra une fille, Germaine, appelée à devenir célèbre sous le nom de Madame de Staël.

Voilà, résumée à grands traits, l'histoire de cet amour de jeunesse sur les rives du Léman entre Gibbon et Suzanne Curchod. A priori, l'affaire ne semble pas revêtir une importance scientifique capitale et on pourrait par conséquent imaginer qu'elle n'a guère retenu l'attention des historiens. Or, bien au contraire, cette liaison a donné lieu à une abondante production érudite, et a suscité des interprétations divergentes et parfois même franchement polémiques. Il existe en effet un véritable débat historiographique autour des circonstances de la rupture entre Gibbon et Suzanne Curchod et à propos de leur attitude respective dans cette affaire. Ce débat – qui peut, de prime abord, paraître disproportionné par rapport à l'objet du litige – est en fait moins anecdotique qu'on pourrait le penser, car ce sont la conduite morale et la sincérité des deux protagonistes qui sont en jeu dans ces relectures successives de leur romance. Le présent article vise à retracer, pour la première fois, le déroulement détaillé de cette étonnante controverse historiographique, laquelle n'avait jamais été étudiée pour elle-même. Comment une amourette entre deux individus âgés d'une vingtaine d'années a-t-elle pu constituer le point de départ d'une querelle interprétative qui a mobilisé bon nombre de chercheurs, et non des moindres, durant plusieurs décennies ? Comment une intrigue sentimentale ayant pour décor la cure de Crassier a-t-elle pu générer des centaines de pages de commentaires et d'innombrables notes infrapaginales bardées de cotes d'archives et de références savantes ? C'est ce que nous allons découvrir, en mettant au jour les mécanismes qui ont sous-tendu ce qu'on pourrait désigner comme l'*herméneutique d'un flirt*.

La première version de l'idylle est donnée par Gibbon lui-même dans ses écrits autobiographiques rédigés entre 1788 et 1793. Publiés de manière posthume par Lord



Fig. 1. Jean-Étienne Liotard, *Portrait de Suzanne Curchod*, pastel, 35 x 42 cm, [v. 1761]. Schloss Schönbrunn, inv. MD 039860.

Sheffield (ami et exécuteur testamentaire de l'historien), les *Mémoires* de Gibbon paraissent à Londres en 1796 sous le titre *Memoirs of my Life and Writings*, et sont traduits l'année même en français, à la faveur d'une édition parisienne ayant pour adresse « Chez le Directeur de la Décade philosophique ». Le chapitre X de ces *Mémoires*, intitulé « Quelques détails sur M<sup>lle</sup> Curchod (depuis M<sup>me</sup> Necker) », permet à Gibbon de livrer un exposé rétrospectif de sa liaison avec Suzanne et de justifier sa propre attitude en recomposant *a posteriori* une image de lui-même qui puisse paraître à la fois cohérente et honorable. Par prudence, il commence par avouer que ce n'est pas sans quelque appréhension qu'il s'aventure sur le terrain miné des sentiments: « J'hésite, dans la crainte du ridicule, en approchant du sujet délicat d'un ancien amour »; mais il s'empresse d'ajouter qu'il « n'a point à rougir » de cet épisode, au contraire:

Quoique mon amour ait été sans succès, j'ai plutôt à m'enorgueillir d'avoir été susceptible une fois d'un sentiment aussi pur et aussi exalté. Les traits personnels de M<sup>lle</sup> Suzanne Curchod étaient embellis par les vertus et par les talents de l'esprit. Sa fortune était médiocre, mais sa famille était respectable. [...] Je la vis, et j'aimai. [...] La première et soudaine émotion se fortifia par l'habitude et le rapprochement d'une connaissance plus familière. Elle me permit de lui faire deux ou trois visites chez son père. [...] Ses parents encouragèrent honorablement ma recherche. Dans le calme de la retraite, les légères vanités de la jeunesse n'agitant plus son cœur distrait, elle prêta l'oreille à la voix de la vérité et de la passion; et je puis me flatter de l'espérance d'avoir fait quelque impression sur un cœur vertueux. À Crassi[er], à Lausanne, je me livrai à l'illusion du bonheur: mais, à mon retour en Angleterre, je découvris bientôt que mon père ne voudrait jamais consentir à cette alliance, et que, sans son consentement, je serais abandonné et sans espérance. Après un combat pénible, je cédai à ma destinée. Je soupirai comme amant, j'obéis comme fils. Insensiblement, le temps, l'absence et l'habitude d'une nouvelle vie guérèrent ma blessure. Ma guérison fut accélérée par un rapport fidèle de la tranquillité et de la gaieté de la demoiselle elle-même; et mon amour se convertit peu à peu en amitié et en estime.<sup>1</sup>

Cette version « gibbonienne » de l'idylle s'est imposée, dès la parution des *Memoirs of my Life*, comme le récit fiable et quasi « officiel » de cette aventure sentimentale, aussi cette version a-t-elle longtemps fait autorité, durant la majeure partie du XIX<sup>e</sup> siècle.

C'est au début des années 1880 qu'intervient un tournant décisif: le vicomte Gabriel-Paul-Othenin d'Haussonville (1843-1924)<sup>2</sup>, descendant de Suzanne Necker-Curchod, décide de réfuter avec véhémence le récit de Gibbon, dans une étude qu'il publie d'abord sous forme d'article dans la *Revue des deux mondes*<sup>3</sup>, avant d'en faire un long chapitre de son livre *Le Salon de Madame Necker*<sup>4</sup>. Comme l'indique le sous-titre de l'ouvrage, M. d'Haussonville fonde son étude sur des « documents tirés des Archives de Coppet ». Pour invalider les *Mémoires* de Gibbon et plaider la cause de son arrière-arrière-grand-mère Suzanne, il dispose en effet d'une arme redoutable: les papiers de famille, précieusement conservés au château de Coppet et presque totalement inédits. C'est sur la base de cette documentation nouvelle et de première main – un ensemble de lettres échangées entre Gibbon et Suzanne Curchod<sup>5</sup> – que le vicomte entend rectifier l'exposé de Gibbon, lequel se serait selon lui donné, bien à tort, le beau rôle dans cette triste histoire dont Suzanne serait la véritable victime.

J'ai eu le privilège d'accéder aux Archives de Coppet et j'ai ainsi pu consulter une partie des manuscrits relatifs à Gibbon que M. d'Haussonville a cités (l'autre partie ayant été entretemps déplacée au château de Broglie, dont les archives sont malheureusement incommunicables). J'ai notamment étudié de près les trois lettres qu'aucun chercheur n'avait pu voir depuis la parution du *Salon de Madame Necker* en 1882. Un examen attentif de ces manuscrits m'a permis de constater que les transcriptions des lettres ne sont pas expurgées (le texte n'est pas mutilé) et qu'elles sont globalement fiables (M. d'Haussonville a pris le parti, certes toujours discutable, de moderniser l'orthographe et la ponctuation, mais les erreurs de lecture sont rares). Le texte fourni aux lecteurs est donc relativement sûr; en revanche, certaines hypothèses de datation sont contestables (on y reviendra ci-après), et surtout l'interprétation qu'il tire de ce corpus est tout sauf neutre: elle est même très fortement orientée.

À près d'un siècle de distance, M. d'Haussonville s'assigne pour mission de venger son illustre ancêtre, estimant que les *Mémoires* de Gibbon ont diffusé et accrédité une image falsifiée de la réalité. Au nom d'un honneur familial soi-disant bafoué, le vicomte adopte une posture de redresseur de torts:

À en croire le récit de Gibbon, c'est de son côté qu'auraient été tous les troubles de la passion, et Suzanne Curchod n'aurait ressenti que *la légère impression d'un cœur vertueux*. Dès son retour en Angleterre, l'obéissance à la volonté paternelle aurait dénoué son engagement, et,

tandis qu'il *soupirait en amant*, la demoiselle prenait tranquillement et gaiement son parti d'une rupture dont il aurait été seul à souffrir. On verra, d'après les lettres que j'ai entre les mains, que le trouble apporté par cet engagement dans la vie de Suzanne Curchod fut bien plus profond qu'il ne convient à Gibbon de le dire.<sup>6</sup>

« Les lettres que j'ai entre les mains » : M. d'Haussonville ne cesse de brandir ces documents comme autant de pièces à conviction. C'est le procès posthume de Gibbon qu'il est en train d'instruire, et ces missives, prétendument à charge, lui confèrent d'autant plus de pouvoir qu'il s'agit d'archives privées, inaccessibles aux autres : un trésor de famille dont il détient le monopole. Selon lui, les échanges épistolaires entre Gibbon et Suzanne Curchod font apparaître le manque d'authenticité du jeune Anglais et le caractère artificiel de son courrier intime :

Je ne sais si mes lecteurs partageront mon impression, mais je ne peux trouver dans ces lettres aucun accent sincère et passionné. Je n'y vois que l'œuvre d'un bel esprit qui écrit des lettres d'amour comme on écrirait un exercice de français, et qui appelle à son aide les figures dont l'usage est recommandé par les manuels de rhétorique.<sup>7</sup>

D'après le vicomte, Gibbon a délibérément trahi la vérité en réaménageant à sa convenance la trame des événements :

Si nous nous en tenions maintenant au récit des Mémoires de Gibbon, ce récit nous donnerait à croire que, dès son retour en Angleterre, il aurait, par obéissance filiale, rompu le lien qui l'attachait à Suzanne Curchod, et que, après avoir vécu quelque temps dans la douleur, il se serait consolé en apprenant que la "demoiselle" avait pris son parti assez légèrement de cette infidélité. On va voir combien ce récit est contraire à la réalité des faits et combien Gibbon a sciemment calomnié celle qu'il avait abandonnée. [...] Pendant les quatre premières années qui suivirent son retour en Angleterre, [...] bien qu'il eût déjà tourné ses desseins d'un tout autre côté, il accepta d'elle une fidélité dont son cœur n'était déjà plus digne. Ce ne fut qu'au milieu de l'année 1762 qu'il se dégagea par une lettre, au désespoir affecté de laquelle je ne crois pas qu'on puisse beaucoup se tromper ; [...] malgré les protestations de Gibbon, j'ai peine à croire cependant qu'il attachât beaucoup de prix à une relation dans laquelle il laissait s'introduire d'aussi longs silences.<sup>8</sup>

Lors de sa parution, l'étude du vicomte d'Haussonville – homme politique en vue, essayiste réputé, fils

d'académicien et lui-même futur membre de l'Académie française – provoque un certain émoi, notamment parce qu'elle révèle l'ampleur et la richesse des Archives de Coppet et en dévoile certaines pièces de choix, mais aussi parce que le chapitre virulent sur Gibbon ne passe évidemment pas inaperçu. Peu après la sortie du livre, Lady Charlotte Blennerhassett, née Comtesse de Leyden (1843-1917), relève dans sa monographie sur *Madame de Staël et son temps* que « le hasard a voulu que les archives de Coppet fournissent à l'arrière-petit-fils de M<sup>lle</sup> Curchod les moyens de soumettre à un nouveau contrôle le petit drame intime raconté [par Gibbon dans ses *Mémoires*] en termes si mesurés ; le résultat de l'enquête modifie assez sensiblement les faits avancés par le jeune Gibbon. C'est Suzanne qui l'aimait véritablement. »<sup>9</sup> On trouve pareil jugement au même moment dans l'ouvrage *Figures de femmes*, du député français Paul Deschanel (1855-1922), qui reprend largement les arguments du vicomte d'Haussonville dans un long chapitre dévolu à Suzanne Necker et à son salon<sup>10</sup>. Le réquisitoire retentissant de M. d'Haussonville contre le grand historien anglais cause une vive sensation et suscitera par la suite des réactions très contrastées.

Les admirateurs de Gibbon ne pouvaient pas rester muets face à l'assaut lancé depuis Coppet par le vicomte, lequel avait déboulonné sans ménagement la statue de leur idole. En 1897, dans le second tome de son volumineux ouvrage *Historic Studies in Vaud, Berne, and Savoy, from Roman Times to Voltaire, Rousseau, and Gibbon*, l'écrivain et diplomate américain John Meredith Read (1837-1896) prend ouvertement la défense de Gibbon, qu'il affectionne, et s'inscrit en faux contre l'analyse de M. d'Haussonville. Il reproche en particulier à ce dernier de n'avoir pas su cerner la psychologie particulière de Gibbon. Estimant connaître et comprendre au plus haut degré l'âme de ce personnage<sup>11</sup>, Read rejette l'accusation de froideur excessive et surtout d'hypocrisie. Selon lui, la sincérité de Gibbon n'est en aucun cas sujette à caution :

I have lived long enough with Gibbon to know that the tribute he paid to Suzanne Curchod was the most sincere and the most fervid of which his nature was capable. He was not a passionate pilgrim, but the words he used, if measured, were true. [...] Judged from the standard of to-day Gibbon's love letters sound decidedly priggish, but, viewed from a knowledge of the man and the moment, their sincerity cannot be doubted.<sup>12</sup>

En outre, Read laisse entendre que la conduite de Suzanne ne fut peut-être pas en tous points irréprochable et que la



jolie fille de pasteur ne dédaigna pas d'avoir d'autres prétendants que le jeune Anglais.

À l'instar de John Meredith Read, l'historien et philologue genevois Eugène Ritter (1836-1928) prend la plume en 1899 pour contester les propos tenus dans l'ouvrage sur *Le Salon de Madame Necker*, dans un texte intitulé « Suzanne Curchod et Gibbon » qui constitue la 7<sup>e</sup> section de ses *Notes sur Madame de Staël, ses ancêtres et sa famille*. Ritter affiche d'emblée la couleur : « J'ai grande envie de contredire M. d'Haussonville » !<sup>13</sup> Reprenant à son compte un argument de Read, il revient sur la datation de la lettre de rupture de Gibbon (le 24 août 1762 selon d'Haussonville) et s'emploie à démontrer, bien qu'il ne dispose pas du document original conservé à Coppet (et aujourd'hui à Broglie), que cette hypothèse ne peut être qu'erronée :

Cette date a-t-elle été bien lue ? Toutes les vraisemblances indiquent que la lettre est de 1758. [...] « Assurez M. et Madame Curchod de mon respect », écrit Gibbon : en 1762, le pasteur Curchod était mort depuis deux ans. [...] Son père vivait donc encore : toute cette correspondance se place en 1758 et 1759. [...] Il y avait eu des lettres échangées, et Suzanne avait reçu celle du 24 août, qui ne peut donc être de 1762.<sup>14</sup>

Par ailleurs, Ritter prend un malin plaisir à citer un extrait du journal de Gibbon qui peut être interprété comme une condamnation voilée de la conduite de Suzanne Curchod :

Dans ce même printemps de 1764, Gibbon quittait aussi notre pays, après une année de séjour. En partant pour l'Italie, il écrivait dans son journal : « Je quitte Lausanne avec moins de regret que la première fois. [...] Les femmes sont jolies, et malgré leur grande liberté, elles sont très sages. Tout au plus peuvent-elles être un peu complaisantes, dans l'idée honnête, mais incertaine, de pendre un étranger dans leurs filets ».<sup>15</sup>

Récusée par John Meredith Read et Eugène Ritter, la version de l'idylle revue et corrigée par le vicomte d'Haussonville est en revanche défendue avec force par le critique

littéraire vaudois Édouard Rod (1857-1910) et l'historien et journaliste genevois Édouard Chapuisat (1874-1955).

En 1910, dans un portrait de Madame Necker intitulé « La Femme d'esprit »<sup>16</sup>, Édouard Rod se place ostensiblement dans la lignée de M. d'Haussonville, auquel il sait gré d'avoir « publié tous les documents qui rectifient le récit peu véridique du principal intéressé [Gibbon] »<sup>17</sup>. Soucieux de réhabiliter Suzanne, qu'il qualifie de personne « admirable », il affirme que la Belle Curchod a toujours agi de manière sensible et honorable dans cette affaire sentimentale, tandis que Gibbon s'est montré « indigne du sentiment qu'elle lui avait voué »<sup>18</sup>. Rod fustige la « faiblesse de caractère » de l'Anglais et la « vulgarité » avec laquelle il a rompu leur engagement après avoir fait languir en vain celle qui lui était restée fidèle. Visiblement très remonté contre Gibbon, Rod va jusqu'à s'autoriser des commentaires désobligeants sur son apparence physique, en observant par exemple que lors de son premier séjour à Lausanne, le jeune Anglais était « déjà laid en attendant de devenir horrible » !<sup>19</sup>

De son côté, Édouard Chapuisat publie en janvier 1912 dans le journal *Le Correspondant* une étude sur « M<sup>me</sup> Necker et Gibbon »<sup>20</sup> qu'il reprend cinq ans plus tard dans son ouvrage *Propos du temps passé*. Chapuisat poursuit le procès en réhabilitation initié par le vicomte d'Haussonville, en versant de nouvelles pièces au dossier. Afin de compléter les documents tirés des Archives de Coppet, il s'est rendu à Londres, où des papiers de Gibbon avaient été déposés au British Museum. C'est là qu'il a déniché, sous la cote Ms. 34.886, un dossier contenant plusieurs lettres inédites de Suzanne Curchod à Gibbon. Autant de lettres qui, prétend Chapuisat, « prouvent la sincérité de sentiments dont Gibbon ne sait pas faire assez de cas et sur lesquels ses *Mémoires* passent avec une impardonnable légèreté. N'attribuent-ils pas à Gibbon seul un amour qui avait, chez Suzanne, une toute autre profondeur ? »<sup>21</sup> Chapuisat offre une transcription intégrale des lettres trouvées à Londres, et s'en prévaut pour qualifier de « légende » le récit tracé par Gibbon : « Qu'on ne nous dise pas [...] que c'est Gibbon qu'il faut plaindre et que ce fut lui l'abandonné ! [...] [Ces lettres] nous permettent, à plus d'un siècle et demi de distance, de donner l'exacte version d'une rupture connue dans l'histoire littéraire. »<sup>22</sup>

Les trouvailles documentaires de Chapuisat et l'analyse anti-gibbonienne qu'il en tire sont immédiatement applaudies par une autre figure en vue du monde culturel romand de l'époque : l'historien de la littérature Pierre Kohler (1887-1956). Quelques semaines après la parution de l'étude de Chapuisat dans *Le Correspondant*, Kohler publie, dans la *Gazette de Lausanne* du 3 mars 1912, un article sur « M<sup>me</sup> Necker et Gibbon » dans lequel il salue

< Fig. 2. Louis Isaac Trinquier, *Promenade des Eaux, sous la Barre à Lausanne, où Suzanne Curchod a fondé l'Académie de la Poudrière. Scène imaginaire, eau-forte aquarellée, 40.3 x 40.2 cm, [v. 1873-1900]. MHL, inv. I.6.A.531.*

l'érudition de son confrère et compatriote, et le félicite d'avoir enrichi par ses découvertes le corpus épistolaire mis au jour par le vicomte d'Haussonville. Revenant sur la relation sentimentale entre Gibbon et Suzanne Curchod, Kohler reconnaît à l'Anglais d'indéniables aptitudes intellectuelles, mais souligne en revanche ses carences criantes sur le plan affectif, alors que Suzanne, pour sa part, est selon lui capable d'éprouver des sentiments profonds et authentiques, et même de brûlantes passions, au point d'en souffrir. En 1916, dans les premières pages de son livre remarqué sur *Madame de Staël et la Suisse*, Kohler se repenche sur cet « amour célèbre » de la jeune Suzanne, future mère de Germaine, et la dépeint comme aimante, généreuse et sincère dans cette idylle de jeunesse, alors qu'il présente Gibbon comme un être certes spirituel mais « cynique » et « incapable de passion ». Il soupçonne l'Anglais d'avoir été « peu désireux au fond de s'embarrasser d'une femme étrangère et pauvre » et assimile sa conduite à de la lâcheté : « revenant en Suisse après cinq ans d'équivoque, il voulait mettre tous les torts du côté de sa belle pour être plus sûr d'avoir bien agi. »<sup>23</sup> Ainsi, dans le sillage du vicomte d'Haussonville, autant Rod que Chapuisat et Kohler prolongent le travail de révision opéré en faveur de Suzanne Curchod au détriment de Gibbon, dont l'image est singulièrement écornée et dont le récit formulé dans ses *Mémoires* est puissamment remis en question.

Cependant, les partisans de Gibbon ne désarment pas. Dès les années 1920, le vent de la riposte se lève de l'autre côté de la Manche. En 1925, l'écrivain écossais John Mackinnon Robertson (1856-1933) s'emploie à redorer le blason terni de son héros et à innocenter celui-ci face à la double accusation de versatilité et d'indélicatesse prononcée contre lui : « He broke neither his own word nor the lady's heart »<sup>24</sup>. Puis c'est au tour du chercheur anglais David Morrice Low (1890-1972) de mener avec ténacité et pugnacité la contre-offensive gibbonienne. Il publie tout d'abord en 1929 une édition savante du journal de Gibbon sous le titre *Gibbon's Journal, to January 28th, 1763*. Dans un appendice substantiel<sup>25</sup>, Low réédite l'ensemble de la correspondance connue entre Gibbon et Suzanne Curchod, à savoir les lettres du château de Coppet dans la version publiée par le vicomte d'Haussonville et les lettres conservées dans les collections du British Museum. Dans la longue partie introductive de son ouvrage, Low empoigne à son tour le délicat dossier de l'idylle, et prend résolument le contre-pied des thèses avancées par M. Haussonville et ses continuateurs. Aux yeux de Low, Gibbon est tout sauf un être cynique,

hypocrite et insensible : « In 1757 Gibbon fell in love. He fell in love seriously, completely, and honourably. »<sup>26</sup> Low met l'accent sur la sincérité de Gibbon, et insinue en revanche que Suzanne n'eut peut-être pas toujours les intentions les plus pures et ne fut sans doute pas insensible au rang social élevé de ce jeune Anglais de bonne famille. Si l'on en croit Low, les manœuvres insidieuses et les tendances égoïstes de Mlle Curchod ont refroidi Gibbon et ont tout autant contribué à l'éloigner de la Belle que l'opposition irréductible de son père.

Huit ans plus tard, en 1937, David M. Low revient à la charge : dans sa biographie détaillée et richement documentée de son héros – *Edward Gibbon, 1737-1794* – il consacre deux chapitres entiers à l'affaire (chap. 6 : « Suzanne Curchod, 1757-1759 » ; chap. 10 : « Suzanne Curchod again, 1760-1763 »). Low persiste et signe : il condamne à nouveau l'approche selon lui biaisée du vicomte d'Haussonville, égratigne quelque peu Suzanne (en qualifiant notamment une de ses lettres d'« hystérique »), et réitère ses remarques sur la sincérité de son personnage fétiche : « If Gibbon's is not the language of sincerity, what is ? »<sup>27</sup>

Parallèlement aux efforts de Low pour rétablir la réputation de Gibbon et justifier sa conduite dans cette affaire, un féroce adversaire de la famille Necker ne manque pas l'occasion de se mêler au combat. Dans la biographie incendiaire qu'il consacre à Jacques Necker, l'abbé Eugène Lavaquery ne résiste pas à la tentation de vilipender l'épouse de ce banquier-ministre qu'il exècre, et l'idylle malheureuse de la Belle Curchod avec Gibbon offre à cet égard un terrain rêvé :

Le comte d'Haussonville et ceux qui l'ont suivi se sont efforcés, en cet épisode sentimental, de donner le beau rôle à Suzanne Curchod. [...] Ce roman n'a de vraisemblance qu'au prix de graves erreurs de dates, déjà relevées par M. Eugène Ritter. Il est formellement démenti par les lettres mêmes de Suzanne Curchod, conservées au British Museum. [...] Elles confirment au contraire les *Mémoires* de Gibbon, où l'on trouve donc l'expression décente de l'exacte vérité. Si cette pénible aventure a duré quatre ans, c'est uniquement la faute de Suzanne, cramponnée à sa chimère. À conquérir Gibbon et sa fortune, la jeune fille [...] a déployé une obstination, on peut dire un acharnement [...] qui n'est pas sans nuire à sa dignité.<sup>28</sup>

Jamais avare de formules assassines, Lavaquery ridiculise les lettres d'amour rédigées par la fille du pasteur de Crassier, en comparant la prose de la Belle à un « galimatias laborieusement pathétique d'une Hermione de village »<sup>29</sup>.

Au milieu des années 1940, c'est le camp des partisans de Suzanne qui retrouve de la vigueur, par le biais de son nouveau porte-drapeau, l'historien et pédagogue genevois André Corbaz (1868-1946), lequel fait paraître en 1945 une biographie dont le titre est déjà à lui seul tout un programme : *Madame Necker, humble Vaudoise et grande dame*. Dans cet ouvrage à tonalité hagiographique, les vertus de Suzanne Curchod sont célébrées avec emphase, tandis que Gibbon est au contraire brocardé avec une extrême dureté. Dans sa version de l'idylle<sup>30</sup>, Corbaz affirme que Suzanne a toujours fait preuve de franchise et qu'elle « fut la sincérité même » ; modèle de pureté et d'innocence, « elle avait donné son cœur virginal s'ouvrant comme le bouton de rose au souffle printanier » et elle était ensuite demeurée « fidèle, ayant longuement bu au philtre d'amour, telle Iseult aux cheveux de lin ». Objet d'une affection si noble, Gibbon, « un petit homme replet » au « tempérament froid », se montre indigne des sentiments qu'il a inspirés : il tergiverse, se dérobe, « se dégage de ses serments », est « infidèle à ses engagements », s'abrite derrière des sophismes et finit par « mettre un point final à une longue liaison par une odieuse vilénie. » Une fois parti, « l'inconstant retourné dans sa brumeuse patrie [...] laiss[e] une jeune femme anéantie, pleurant son bonheur perdu. » Le parti pris apologétique du livre de Corbaz est tellement appuyé, que ce culte rendu à Suzanne en devient parfois ridicule, au point de manquer sa cible et de s'avérer en définitive contre-productif. C'est ce que relève avec une pointe d'humour Henri Perrochon dans son compte rendu de l'ouvrage, lorsqu'il se permet de rappeler à l'auteur que « l'hagiographie est une science contestable »<sup>31</sup>.

Plus embarrassante pour la mémoire de Gibbon est la prise de position, en cette même année 1945, de Georges Bonnard (1886-1967), professeur de littérature anglaise à l'Université de Lausanne, qui édite *Le Journal de Gibbon à Lausanne*, et qui accompagne ce journal d'un copieux appendice solidement documenté sur « Edward Gibbon et Suzanne Curchod jusqu'en septembre 1763 »<sup>32</sup>. Spécialiste des écrits autobiographiques de Gibbon, Bonnard peut difficilement être suspecté de malveillance envers l'historien anglais, dont il est un fin connaisseur. Et pourtant, l'érudit vaudois se montre sceptique à l'égard de l'attitude adoptée par Gibbon dans sa romance avec Suzanne. Il considère en effet que le récit de l'idylle donné par le principal intéressé dans ses *Mémoires* n'est pas crédible, car il repose sur le principe déloyal du mensonge par omission : « Ce récit, bien qu'il ne contienne pas d'inexactitude, passe tant de choses sous silence, qu'il en devient faux »<sup>33</sup>. Tout en reprochant au vicomte d'Haussonville son manque d'impartialité dans le traitement de l'affaire (« On est en droit de

se demander si son désir avoué de rendre Gibbon seul responsable de la rupture n'a pas quelque peu orienté son travail »<sup>34</sup>), Bonnard épingle le double jeu de l'Anglais : « À quel moment l'amour avait-il fait place à l'indifférence dans le cœur de Gibbon ? Aimait-il encore lorsqu'il écrivit sa lettre de rupture ? [...] Nous ne le croyons pas et l'accusons franchement d'hypocrisie. »<sup>35</sup> Le mot est dur, et Bonnard persiste, au fil des pages, en soulignant un « manque de sincérité » et une absence de « scrupules » de la part de celui qui porta au bonheur de la jeune femme « le coup le plus terrible ». Aux yeux de Bonnard, une telle conduite s'apparente à de la lâcheté : « Pourquoi n'avoua-t-il pas franchement à sa fiancée qu'il ne l'aimait plus ? Par égard pour elle ? Pour jouer le rôle pathétique d'une victime de l'amour et de la volonté paternelle ? Par simple faiblesse, croyons-nous, et pour ne pas avoir à reconnaître, ce dont il avait un peu honte, que sa passion s'était éteinte. »<sup>36</sup>

En 1956, Jane Elizabeth Norton (1893-1962) publie une importante édition critique en trois volumes de la correspondance de Gibbon. La présence, au sein de ce vaste corpus épistolaire, des lettres échangées entre Gibbon et M<sup>lle</sup> Curchod est l'occasion d'un nouvel appendice savant sur le couple Edward/Suzanne<sup>37</sup>. Prudemment retranchée derrière ses notes érudites, Norton évite de s'impliquer dans la querelle historiographique et privilégie une approche purement scientifique et descriptive des documents en cause. Néanmoins, entre deux indications philologiques, elle insère discrètement quelques remarques qui laissent deviner au lecteur attentif que sa préférence penche clairement du côté de Gibbon, chez qui elle se refuse à diagnostiquer une quelconque froideur affective, louant au contraire sa bonté de cœur (« the natural kind-heartedness which he so often displayed in the course of his life »<sup>38</sup>). Norton ne manque pas de reprocher au vicomte d'Haussonville son erreur de datation relative à la lettre de rupture et impute à cette erreur une confusion chronologique et une interprétation tronquée des faits qui se sont avérées lourdes de conséquences pour l'appréciation de cette affaire sentimentale.

Quant à Ernest Giddey (1924-2005), successeur de Georges Bonnard à la chaire de langue et littérature anglaises de l'Université de Lausanne – et à son tour bon connaisseur de l'œuvre de Gibbon –, il ne peut faire l'impasse sur la liaison entre Edward et Suzanne lorsqu'il publie en 1977 son étude sur « Gibbon à Lausanne »<sup>39</sup>. Toutefois, tout en se gardant de trop s'attarder sur cette délicate affaire, Giddey ne reprend pas à son compte les accusations d'hypocrisie formulées par Bonnard à l'encontre de Gibbon. Il estime que cet amour de jeunesse fut « profond

et réciproque», il avance que Suzanne n'était pas disposée à «quitter ses parents pour s'établir en Angleterre», et il juge que c'est «la ferme opposition de son père, qui refuse de voir son fils marié à une étrangère sans fortune» qui a précipité la rupture, alors que le jeune Anglais espérait encore «surmonter les obstacles»<sup>40</sup>. Par petites touches feutrées, Giddey redonne un certain crédit à la version proposée par Gibbon dans ses *Mémoires*. Cependant, il ne cherche pas pour autant à noircir l'image de Suzanne, dont il reconnaît pleinement les qualités, tant morales que littéraires, ainsi que l'atteste l'article qu'il lui consacre quatre ans plus tard dans la *Revue historique vaudoise*<sup>41</sup>.

Au cours de ces dernières années, la place accordée à la fameuse idylle dans les travaux portant sur Gibbon ou sur Suzanne Necker est allée en s'amenuisant. Il est, par exemple, peu question de l'affaire dans l'ouvrage de Brian Norman, *The Influence of Switzerland on the Life and Writings of Edward Gibbon*, alors qu'en d'autres temps, une monographie consacrée à un tel sujet aurait sans doute réservé à la romance une place plus conséquente<sup>42</sup>. De même, du côté neckerien, les deux thèses de doctorat sur M<sup>me</sup> Necker rédigées par les chercheuses canadiennes Catherine Dubeau et Sonja Boon, soutenues respectivement en 2007 (Université Laval) et 2008 (Simon Fraser University), et publiées en 2013<sup>43</sup> et 2011<sup>44</sup>, n'évoquent que très succinctement l'épisode sentimental qui a marqué la jeunesse de leur héroïne.

En dépit d'un certain essoufflement du débat historiographique sur cette question, un aperçu global de la production littéraire consacrée aux deux personnages fait apparaître à quel point l'idylle lémanique de 1757-1758 et la rupture qui y a mis un terme ont durablement mobilisé l'attention de nombreux chercheurs, parmi lesquels figurent de surcroît plusieurs représentants éminents de l'histoire littéraire. C'est qu'au-delà de l'aspect savoureux de certaines anecdotes, du caractère romanesque de l'intrigue qui se prête bien à une mise en récit, et de l'attrait du public pour le dévoilement de la vie privée des grandes figures de notre passé, ce débat est moins futile qu'on pourrait le penser, dans la mesure où il questionne la droiture et la franchise des deux protagonistes. L'historiographie a ainsi instruit une sorte de procès en sincérité, et elle a cherché, dans les replis de cet amour de jeunesse, des indices susceptibles de révéler la nature profonde et la psychologie de ces deux personnages célèbres.

Il n'en demeure pas moins que les documents à partir desquels les historiens ont prétendu – en diverses circonstances et avec des intentions plus ou moins affichées – reconstituer et interpréter une relation sentimentale qui

remonte au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, ne vont pas sans poser problème : ces lettres éparses, en partie inaccessibles, parfois difficiles à dater et toujours propices aux extrapolations, comment les manier avec discernement, et à quelles fins ? Comment parvenir – à une telle distance des événements en cause, sur la base des débris épistolaires qui subsistent et dont la véritable teneur nous échappe peut-être – à sonder des humeurs, des états d'âme et des soubresauts affectifs, et à mesurer le degré de sincérité de deux jeunes êtres qui ont vécu cette relation sentimentale il y a si longtemps ? Il ne m'appartient pas de trancher, mais un tel survol historiographique nous rappelle opportunément que l'exploration du passé, même dans ses composantes les plus évanescences et impalpables, reste toujours tributaire des traces laissées, volontairement ou non, par les hommes et les femmes dont la destinée nous occupe ; et si nous souhaitons, à l'occasion d'un tel ouvrage sur «Gibbon et Lausanne», savoir à quelle cadence battait le cœur du jeune Anglais lorsqu'il séjourna en ces lieux et fréquenta Suzanne Curchod sur les rives du Léman, nous en sommes réduits à composer avec les fragments documentaires qui nous restent, et à scruter laborieusement ces miettes d'histoire, comme nos devanciers l'ont fait avant nous, dans l'espoir d'y retrouver les vestiges d'une idylle.

- 1 Gibbon, *Mémoires, suivis de quelques ouvrages posthumes et de quelques lettres du même auteur*, t. I, p. 103-105.
- 2 Voir la notice qui lui est consacrée dans Arnaud Chaffanjon, *Madame de Staël et sa descendance*, Paris, Palais Royal, 1969, p. 152-156.
- 3 Gabriel-Paul-Othenin d'Haussonville, «Le Salon de Mme Necker, d'après des documens tirés des archives de Coppet. I: La jeunesse de M<sup>me</sup> Necker», *Revue des deux mondes*, n° 37, 1880, p. 47-98 (section sur Gibbon : p. 61-87).
- 4 Gabriel-Paul-Othenin d'Haussonville, *Le Salon de Madame Necker*, Paris, Calmann-Lévy, 1882, 2 vol. (chap. sur Gibbon : vol. 1, p. 34-84).
- 5 Non seulement des lettres de Gibbon à Suzanne, mais aussi des originaux de certaines lettres de Suzanne à Gibbon, que ce dernier lui avait rendues à sa demande en 1763.
- 6 D'Haussonville, *Le Salon de Madame Necker*, op. cit., vol. 1, p. 38.
- 7 *Id.*, p. 48.
- 8 *Id.*, p. 56-57 et 82.
- 9 Lady Blennerhassett, *Madame de Staël et son temps*, trad. Auguste Dietrich, Paris, L. Westhauser, 1890 (éd. originale : Berlin, 1887-1889), t. I, p. 24.
- 10 Paul Deschanel, *Figures de femmes*, Paris, Calmann-Lévy, 1889, p. 99-175 (sur Gibbon, voir les p. 111-121).
- 11 Voir, sur ce point, les lettres que John Meredith Read adresse à William de Charrière de Sévery (ACV, P Gibbon 461-463).
- 12 Read, *Historic Studies in Vaud, Berne, and Savoy*, t. II, p. 330-331.
- 13 Eugène Ritter, *Notes sur Madame de Staël, ses ancêtres et sa famille, sa vie et sa correspondance*, Genève, H. Georg, 1899, p. 56.
- 14 *Id.*, p. 56-57.
- 15 *Id.*, p. 57-58.
- 16 Édouard Rod, «La Femme d'esprit», in Gertrude Villiger-Keller (dir.), *La Femme suisse : un livre de famille*, Neuchâtel, F. Zahn, [1910], t. I, p. 287-335.
- 17 *Id.*, p. 296.
- 18 *Id.*, p. 298.
- 19 *Id.*, p. 296.
- 20 *Le Correspondant*, vol. 246, 25 janvier 1912, p. 358-376.
- 21 Édouard Chapuisat, *Propos du temps passé*, Genève, Kündig, 1917, p. 36.
- 22 *Id.*, p. 50-51.
- 23 Pierre Kohler, *Madame de Staël et la Suisse*, Lausanne ; Paris, Payot, 1916, p. 13-22.
- 24 John Mackinnon Robertson, *Gibbon*, London, Watts & Company, 1925, p. 20.
- 25 Gibbon, *Journal, to January 28th, 1763*, p. 207-241.
- 26 *Id.*, p. LXIV.
- 27 David M. Low, *Edward Gibbon, 1737-1794*, London, Chatto & Windus, 1937, p. 80.
- 28 Eugène Lavaquery, *Necker, fourrier de la Révolution*, Paris, Plon, 1933, p. 34-35.
- 29 *Id.*, p. 40.
- 30 André Corbaz, *Madame Necker, humble Vaudoise et grande dame*, Lausanne, Payot, 1945, p. 28-34.
- 31 *RHV*, n° 53, 1945, p. 174.
- 32 Gibbon, *Journal à Lausanne, 1763-1764*, p. 281-304.
- 33 *Id.*, p. 281.
- 34 *Id.*, p. 282, n. 8.
- 35 *Id.*, p. 283.
- 36 *Id.*, p. 294.
- 37 Jane Elizabeth Norton, «The Letters of Edward Gibbon and Suzanne Curchod (M<sup>me</sup> Necker)», in Gibbon, *The Letters*, t. I, p. 391-401.
- 38 *Id.*, p. 399.
- 39 Ernest Giddey, «Gibbon à Lausanne», in Pierre Ducrey (dir.), *Gibbon et Rome à la lumière de l'historiographie moderne*, Genève, Droz, 1977, p. 23-45.
- 40 *Id.*, p. 29.
- 41 Ernest Giddey, «Suzanne Necker-Curchod et les lettres anglaises», *RHV*, n° 89, 1981, p. 49-56.
- 42 Brian Norman, *The Influence of Switzerland on the Life and Writings of Edward Gibbon*, Oxford, Voltaire Foundation, 2002.
- 43 Catherine Dubeau, *La Lettre et la Mère. Roman familial et écriture de la passion chez Suzanne Necker et Germaine de Staël*, Laval, Presses de l'Université Laval ; Paris, Hermann, 2013.
- 44 Sonja Boon, *The Life of Madame Necker : Sin, Redemption and the Parisian Salon*, London, Pickering & Chatto, 2011.